


Octobre 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-cinquième session

Rome, 3-7 décembre 2012

Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017

Résumé

Guidée par le processus de réflexion stratégique, la FAO examine son Cadre stratégique pour 2010-2019 et prépare un nouveau Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2014-2017, dans le cadre du système de planification et d'établissement du programme et budget existant. Le Conseil trouvera dans le présent document:

- i) Des informations actualisées sur le processus de réflexion stratégique (première partie), pour information.
- ii) Un Cadre stratégique révisé, récapitulant les futurs objectifs stratégiques ainsi que les tendances, défis et avantages comparatifs de l'Organisation (deuxième partie), pour décision.
- iii) Une ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017, y compris le cadre général de résultats et les projets préliminaires de plans d'action liés aux objectifs stratégiques (troisième partie), pour observations et conseils.

Le processus d'examen du Cadre stratégique et de préparation du Plan à moyen terme est l'une des pierres angulaires de la vision du changement transformationnel de la FAO, qui s'appuie sur les réformes qui ont été engagées au cours des années passées et accélérées par les décisions et les mesures prises en 2012. Les mesures de changement qui sont introduites visent à renforcer l'exécution et l'impact des programmes qui viennent à l'appui de l'objectif fondamental de l'Organisation, qui est de lutter contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire dans le monde. Les travaux normatifs de l'Organisation se traduiront ainsi par des effets au niveau des pays, et le savoir mondial qu'elle produit conduira à des changements concrets dans les politiques et les pratiques.

Le **Cadre stratégique révisé** définit l'orientation stratégique globale de l'Organisation. À partir de la vision et des objectifs mondiaux de la FAO, qui n'ont pas subi de modification dans le cadre de cette révision, le processus de réflexion stratégique a identifié, au cours d'une série d'étapes itératives,

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

analytiques et consultatives: i) les **tendances** politiques et socioéconomiques fondamentales à l'échelle mondiale qui devraient influencer le développement de l'agriculture à moyen terme; ii) les **principaux défis** découlant de ces tendances, auxquels pourraient avoir à faire face les pays membres et les acteurs du développement, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, dans les années à venir; et iii) les principaux **attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO** au regard des principaux défis.

Les concepts d'avantages comparatifs et de fonctions essentielles ont été revus au moyen d'une analyse critique centrée sur deux éléments: l'évolution du contexte de la coopération au développement dans le monde et les attributs fondamentaux de la FAO. À l'issue de cette analyse, un **nouvel ensemble de fonctions essentielles** a été défini.

Cinq nouveaux **objectifs stratégiques** représentant les principaux domaines d'activité sur lesquels la FAO concentrera ses efforts pour tenter de concrétiser sa vision et ses objectifs mondiaux ont ainsi été définis par extrapolation, à savoir:

1. Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition
2. Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches
3. Réduire la pauvreté rurale
4. Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international
5. Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise.

Le **Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017** est en cours d'élaboration dans le cadre de l'approche axée sur les résultats adoptée par la Conférence en 2009 pour la planification et l'établissement du programme et budget.

Trois innovations, liées aux cinq objectifs stratégiques proposés, sont introduites dans le PMT, à savoir: i) des **plans d'action** servant de guide pour atteindre chacun des **objectifs stratégiques**, à mettre en œuvre en tant que programmes et initiatives de programmation régionale de l'Organisation, sur la base de l'application de toutes les fonctions essentielles; ii) un **objectif supplémentaire** visant à garantir la qualité des **connaissances** et des **activités techniques** de l'Organisation ainsi que les moyens de les mettre à profit, notamment en matière d'établissement de normes; et iii) deux domaines d'activités transversaux, relatifs à la **parité homme-femme** et à la **gouvernance**, sont introduits et intégrés dans les différents objectifs stratégiques.

Les **objectifs fonctionnels** sont des éléments essentiels de l'environnement porteur destinés à faciliter la réalisation des Objectifs stratégiques. L'Objectif fonctionnel «Administration efficiente et efficace» (actuel Objectif fonctionnel Y) sera maintenu, alors que l'Objectif fonctionnel X «Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes» sera ajusté pour permettre une visualisation plus transparente des services porteurs fournis, ainsi que des ressources allouées.

Le **cadre de résultats** présenté dans le PMT sera plus mieux étayé et assorti de résultantes de l'Organisation, d'indicateurs et de cibles renforcés. Dans ce contexte, une ébauche de la future structure des chapitres budgétaires est présentée; cette structure régira la planification, le suivi et l'établissement des rapports relatifs à l'exercice biennal et reflètera clairement l'importance des connaissances de la FAO et de son mandat en matière d'établissement de normes.

Orientations demandées au Comité financier, au Comité du Programme et au Conseil:

Le Comité financier, le Comité du programme et le Conseil sont invités à:

- examiner et approuver les objectifs stratégiques du Cadre stratégique révisé, présentés dans la deuxième partie de ce document;
- faire part de leurs éventuelles observations et donner des conseils concernant les projets de plans d'action et le cadre de résultats de l'ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017 présentés dans la troisième partie de ce document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +39 06 570 55324

Table des matières

	Pages
<i>Introduction</i>	5
A. La vision du changement transformationnel de l'Organisation.....	5
B. Indications fournies par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session.....	5
C. Portée du présent document	6
D. Orientations demandées	6
I. Première partie: Processus de réflexion stratégique.....	6
II. Deuxième partie: Cadre stratégique révisé.....	8
A. Vision de la FAO et objectifs mondiaux	8
B. Grandes tendances mondiales et grands défis mondiaux	9
<i>Tendances mondiales</i>	9
<i>Grands défis mondiaux</i>	10
C. Attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO.....	10
<i>L'évolution du contexte de la coopération au développement et ses répercussions pour la FAO</i>	11
<i>Les attributs fondamentaux de la FAO</i>	11
<i>Fonctions essentielles</i>	12
<i>Avantages comparatifs dans le contexte des défis sélectionnés</i>	13
D. Objectifs stratégiques de la FAO.....	14
<i>Objectif stratégique 1: éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</i>	15
<i>Objectif stratégique 2: intensifier et améliorer la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable</i>	16
<i>Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale</i>	18
<i>Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international</i>	19
<i>Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise</i>	20
III. Partie III: Ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017	21
A. Cadre de la FAO axé sur les résultats.....	21
<i>Contexte</i>	21
<i>Objectifs stratégiques</i>	22
<i>Connaissances, qualité et services techniques</i>	22
<i>Thèmes transversaux sur la parité hommes-femmes et la gouvernance</i>	22
<i>Objectifs fonctionnels</i>	23
<i>Fonctions essentielles</i>	23
<i>Résultantes de l'Organisation</i>	23
<i>Indicateurs et cibles</i>	24
B. Mesures de mise en œuvre	26
C. Plans d'action relatifs aux objectifs stratégiques.....	27

Introduction

A. La vision du changement transformationnel de l'Organisation

1. La révision du Cadre stratégique en vigueur à la FAO s'inscrit dans le cadre du système de planification, de programmation et de budgétisation mis en place par la Conférence à sa trente-sixième session, en novembre 2009¹. Cette approche guide également l'élaboration des documents de planification: le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget 2014-2015.
2. La révision du Cadre stratégique et l'élaboration d'autres documents de planification comptent également parmi les pierres angulaires de la vision du changement transformationnel de la FAO, qui se fonde sur les réformes de ces dernières années, accélérées par les décisions et les mesures prises en 2012. Le changement transformationnel aidera à améliorer l'exécution et l'impact des programmes en appui à la réalisation de l'objectif fondamental de l'Organisation, qui est de lutter contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire dans le monde grâce à une transposition efficace de ses activités normatives en résultats concrets sur le terrain au niveau national et de ses produits de savoir mondial en modifications tangibles des politiques et des pratiques.
3. Tous les éléments du processus de changement transformationnel reposent sur une orientation stratégique claire et plus sélective, basée sur un renforcement des capacités et du fonctionnement du réseau des bureaux décentralisés, qui travailleront de manière globale et complémentaire avec le Siège. Pour ce faire, un renforcement institutionnel ciblé et des mesures additionnelles sont nécessaires en vue d'optimiser l'utilisation des ressources.
4. À sa cent quarante-quatrième session, le Conseil a soutenu la vision globale du changement transformationnel de l'Organisation. Dans le document CL 145/3², il dresse un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures transformationnelles qu'il a approuvées et formule de nouvelles propositions pour le renforcement institutionnel. La vision du changement transformationnel à la FAO s'appuie également sur les orientations précédemment fournies par les Membres et les avantages découlant de la réforme de la FAO, de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et du Plan d'action immédiate (PAI). Le document CL 145/10 fournit au Conseil un rapport de situation sur la mise en œuvre du PAI, y compris les avantages déjà concrétisés.
5. La définition des futures orientations et priorités stratégiques de l'Organisation dans le cadre de la vision pour le changement transformationnel est guidée par le processus de réflexion stratégique, qui oriente la révision du Cadre stratégique existant et l'élaboration du Plan à moyen terme 2014-2017. À sa cent quarante-quatrième session, le Conseil a donné son appui au processus de réflexion stratégique en tant qu'élément essentiel de la vision du changement transformationnel pour la FAO. En conséquence, le Cadre stratégique révisé et l'ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017 sont présentés au Conseil comme les derniers résultats du processus de réflexion stratégique.

B. Indications fournies par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session

6. À sa cent quarante-quatrième session³, le Conseil s'est dit satisfait du caractère participatif et transparent du processus de réflexion stratégique et a préconisé la poursuite du dialogue, tant formel que non formel. Il s'est également félicité que la FAO ait décidé de définir des objectifs stratégiques moins nombreux et plus transversaux, inspirés des tendances et des principaux enjeux de portée mondiale, fondés sur une analyse des attributs fondamentaux, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO et tenant compte des spécificités régionales et des points de vue formulés lors des conférences régionales en 2012, y compris de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord.
7. Le Conseil a en outre insisté sur la nécessité d'accorder une plus grande place, dans le processus de réflexion stratégique, à la gestion durable des ressources naturelles et à la contribution de

¹ Résolution 10/2009 de la Conférence.

² <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me906f.pdf>.

³ CL 144/REP, paragraphes 25 et 30 à 34 <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/me323f.pdf>.

l'agriculture, des pêches et des forêts. Il a également demandé qu'un certain nombre d'éléments soient pris en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques et de l'établissement des plans d'action axés sur les résultats, notamment: i) les spécificités et priorités régionales; ii) les avis des comités techniques; iii) un lien avec les activités normatives; iv) la constitution et le renforcement de partenariats fructueux; v) un cadre bien étayé axé sur les résultats et un alignement avec les cadres de programmation par pays; et vi) la nécessité de ménager une transition sans heurts et transparente entre l'actuel et le futur PMT.

8. Prenant note de la feuille de route relative aux principaux documents de planification qui a été soumise aux organes directeurs pour examen et décision, le Conseil a dit attendre avec intérêt d'examiner le Cadre stratégique révisé et l'ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017 à sa cent quarante-cinquième session, sachant que les orientations contenues dans ce Plan serviraient de base à l'établissement du Programme de travail et budget pour 2014-2015.

C. Portée du présent document

9. Le présent document donne au Conseil les derniers résultats de l'analyse critique et des consultations menées dans le cadre du processus de réflexion stratégique:

- i) Informations actualisées sur le processus de réflexion stratégique (première partie)
- ii) Cadre stratégique révisé, récapitulant les futurs objectifs stratégiques ainsi que les tendances, défis et avantages comparatifs de l'Organisation (deuxième partie)
- iii) Ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017, y compris le cadre général de résultats et les projets préliminaires de plans d'action liés aux objectifs stratégiques (troisième partie)

D. Orientations demandées

10. Le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil sont invités à:

- examiner et approuver les objectifs stratégiques du Cadre stratégique révisé présenté dans la deuxième partie du présent document;
- formuler des observations et à dicter des orientations sur l'ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017 ainsi que sur les projets de plans d'action et le cadre de résultats présentés dans la troisième partie.

I. Première partie: Processus de réflexion stratégique

11. À sa trente-sixième session, en novembre 2009, la Conférence a défini⁴ pour la FAO une nouvelle approche du Programme et budget, cohérente avec les mesures prévues dans le Plan d'action immédiate relatif aux priorités et aux programmes pour l'Organisation. Dans le cadre de cette nouvelle approche, des documents de planification révisés pour l'Organisation ont été introduits, parmi lesquels un Cadre stratégique élaboré pour une période de dix à quinze ans et révisé tous les quatre ans et un Plan à moyen terme (PMT) couvrant une période de quatre ans. En outre, les nouvelles dispositions envisagent la possibilité que les conférences régionales, les comités techniques et le Comité du Programme et du Comité financier donnent des avis au Conseil sur les questions relatives aux programmes et au budget, y compris les domaines d'action prioritaires de l'Organisation.

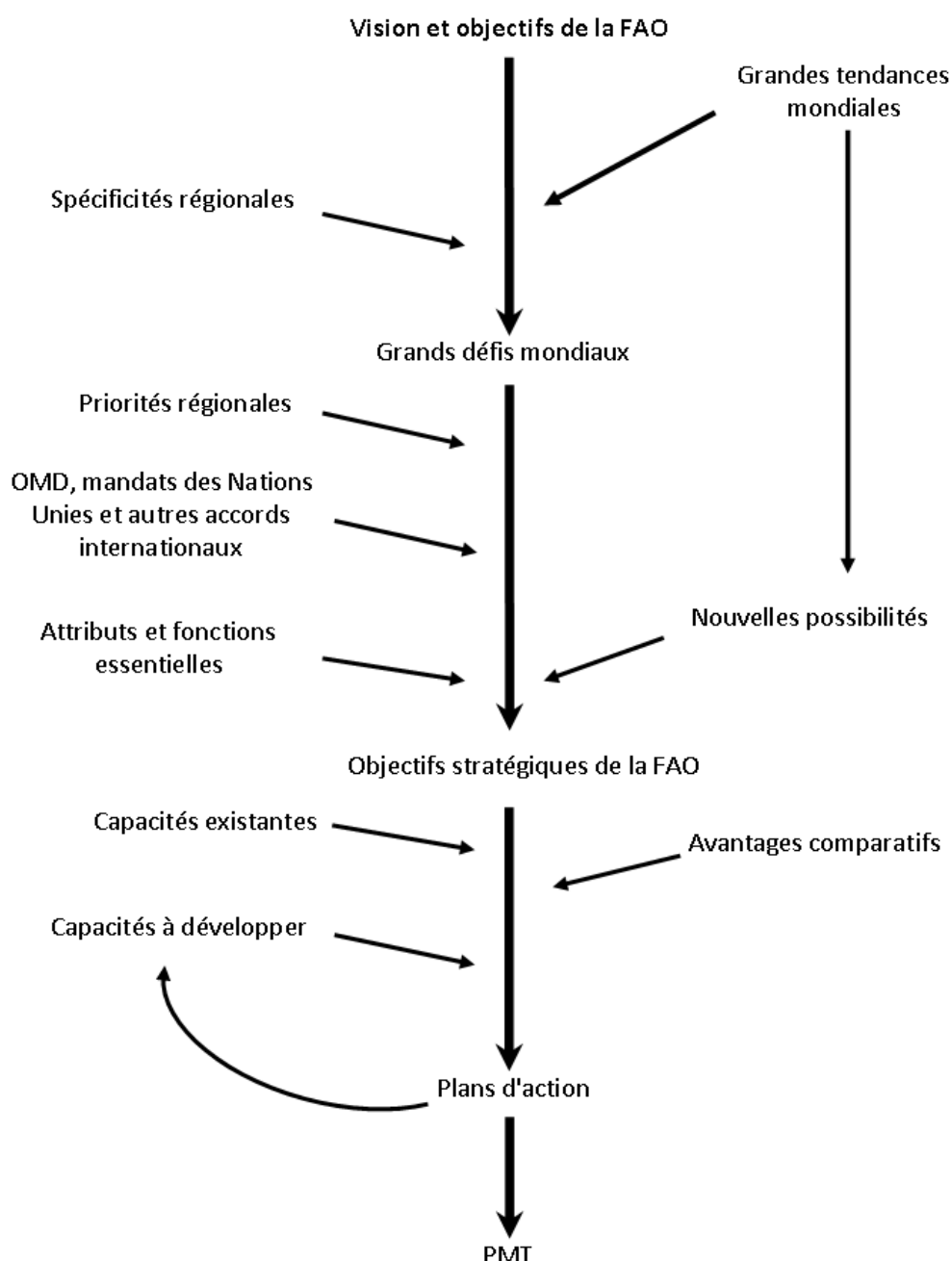
12. Le processus de réflexion stratégique a été lancé par le Directeur général de la FAO en janvier 2012 pour fixer les futures orientations stratégiques de l'Organisation. Vaste et stratégique par nature, il se fonde sur la participation et la consultation du personnel, la contribution d'un groupe d'experts extérieurs⁵, la consultation d'autres organisations partenaires et une vaste concertation avec les États Membres.

⁴ Résolution 10/2009 de la Conférence, <http://www.fao.org/docrep/meeting/019/k6302f.pdf>.

⁵ Alain de Janvry, Shenggen Fan, Louise O Fresco, Gustavo Gordillo De Anda, Richard Mkandawire, Inder Sud, David Goodman.

13. Le processus de réflexion stratégique éclaire la révision du Cadre stratégique en vigueur 2010-2019 et l'élaboration du PMT 2014-2017, conformément à la nouvelle approche de la planification introduite par la Conférence et dans la lignée du contexte et du calendrier de haut niveau approuvés par le Comité du Programme et le Comité financier⁶ et par le Conseil⁷ à la fin de l'année 2011. Le processus de réflexion stratégique, avec ses différentes étapes et composantes, est décrit à la *figure 1*.

Figure 1: Processus de réflexion stratégique



⁶ CL 143/13, par. 7 <http://www.fao.org/docrep/meeting/024/mc486f.pdf>.

⁷ CL 143/REP, par. 13c) <http://www.fao.org/docrep/meeting/024/mc783f.pdf>.

14. Le processus a débuté par le recensement des grandes tendances mondiales agissant comme moteurs de changement, et des grands défis représentant des domaines prioritaires possibles des futures activités de l'Organisation. Au cours de la première étape du dialogue formel avec les organes directeurs, les conférences régionales de 2012 ont examiné les tendances mondiales reconnues par le processus; elles ont fourni des orientations sur les priorités et spécificités régionales des grands défis.

15. S'en est suivie une analyse des fonctions essentielles de la FAO et de ses avantages comparatifs définis par rapport aux autres organisations actives dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Un groupe d'experts extérieur a également apporté sa contribution au processus. À partir de ce dialogue et de cette analyse, une proposition de cinq objectifs stratégiques pour guider le futur plan général de l'Organisation a été formulée. Cette proposition a été soumise pour examen au Comité du programme, au Comité financier ainsi qu'à la cent quarante-quatrième session du Conseil⁸.

16. Sur la base des orientations fournies par le Conseil, les objectifs stratégiques ont été affinés, en tenant compte également du retour d'information reçu du groupe d'experts extérieur et de la contribution des comités techniques, en particulier sur la question de la gestion durable des ressources naturelles dans les domaines de l'agriculture, des pêches, du patrimoine agricole, des ressources génétiques et de la sécurité alimentaire, et ce dans le contexte du changement climatique.

17. Après l'examen du Cadre stratégique révisé et de l'ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017 par le Conseil à sa cent quarante-cinquième session, en décembre 2012, les plans d'action liés aux objectifs stratégiques et le modèle général de résultats seront perfectionnés dans le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget 2014-2015. Ces documents seront soumis pour examen et approbation au Comité du programme et au Comité financier en mars 2013, et à la cent quarante-sixième session du Conseil en avril 2013. Ils seront ensuite présentés pour approbation à la trente-huitième session de la Conférence, en juin 2013.

18. Le délai prévu pour la préparation de nouveaux résultats du processus de réflexion stratégique et leur examen par les organes directeurs est conforme au calendrier de haut niveau approuvé⁹ par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session.

II. Deuxième partie: Cadre stratégique révisé

A. Vision de la FAO et objectifs mondiaux

19. La vision et les objectifs mondiaux de la FAO ont été approuvés par les organes directeurs dans le cadre du Cadre stratégique en vigueur, et n'ont pas été modifiés au cours de la présente révision. La vision de la FAO est celle d'un « monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux. »

20. Les objectifs mondiaux sont au nombre de trois:

- 1) réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- 2) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens de subsistance;
- 3) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

21. La FAO doit organiser son travail de sorte à aider ses États Membres à atteindre ces objectifs individuellement au niveau national et collectivement aux niveaux régional et mondial.

⁸ CL 144/14 <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md881f.pdf>.

⁹ CL 144/14, annexe <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md881f.pdf>.

B. Grandes tendances mondiales et grands défis mondiaux

22. Afin de définir et de sélectionner les domaines d'activité sur lesquels la FAO doit concentrer ses efforts en vue de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux et des priorités établies par les États Membres, deux types de tendances extérieures ont été analysés: a) le contexte macroéconomique, social et politique; et b) certaines tendances mondiales qui détermineront les conditions dans lesquelles le monde et le secteur agricole devraient évoluer dans un avenir proche. Ces tendances mondiales auront une incidence directe sur les domaines généraux du mandat de la FAO.

Tendances mondiales

23. Le contexte international évolue rapidement. En raison de la mondialisation, les forces sociales et économiques influencent largement et profondément le monde dans lequel nous vivons. Ces forces modifient l'environnement économique et social dans lequel s'inscrivent l'agriculture et la vie rurale et créent de nouvelles perspectives, mais également de nouveaux problèmes et de nouveaux besoins dont il faut tenir compte si l'on entend atteindre les objectifs mondiaux que s'est fixés l'Organisation.

24. Bien qu'il existe une multitude de tendances mondiales et de multiples manières de les décrire et de les caractériser, certaines sont particulièrement pertinentes pour l'agriculture et la vie rurale. La première tâche définie a donc été de recenser ces grandes tendances présentant un intérêt particulier, de les décrire, de les caractériser et de comprendre de quelle manière elles conditionnent l'agriculture et la vie rurale.

25. Un examen de la littérature récente existante sur le sujet et les travaux du Groupe « tendances »¹⁰, ainsi que les conseils reçus du groupe d'experts extérieurs, ont permis de dégager onze grandes tendances mondiales qui doivent être intégrées à l'analyse car elles revêtent une importance particulière pour la vision et les objectifs de la FAO et ont une incidence directe sur l'agriculture et la vie rurale. Un compte rendu exhaustif des grandes tendances mondiales ainsi que des tendances macroéconomiques, sociales et politiques, est disponible dans l'annexe web au présent document, à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md883E.pdf>.

26. Ces tendances définissent les grands problèmes de développement auxquels les États membres, la FAO et la communauté internationale de développement devront faire face dans un avenir proche. Les conclusions les plus évidentes et les plus importantes qui ressortent de l'analyse des tendances sont, entre autres, les suivantes:

- a) La demande alimentaire augmentera avec le temps, sous l'effet de la croissance de la population et des revenus dans les économies émergentes. En outre, une évolution des modèles de demande alimentaire vers davantage de produits d'origine animale et l'utilisation des ressources naturelles pour la production de denrées non alimentaires entraîneront une intensification de la pression exercée sur les ressources naturelles déjà rares et, très probablement, un accroissement de la volatilité des prix des denrées alimentaires, qui continueront à grimper.
- b) L'insécurité alimentaire a reculé, mais reste un problème majeur à l'échelle mondiale. La volatilité accrue des prix des denrées alimentaires pourrait aggraver les problèmes existants et en faire naître de nouveaux.
- c) La malnutrition est de plus en plus préoccupante. Un grand nombre de personnes sous-alimentées présentent des déficiences en micronutriments. D'autre part, l'obésité et autres problèmes de santé connexes sont en augmentation dans de nombreux pays et régions du monde.
- d) La pauvreté rurale a diminué dans certaines régions, mais reste un problème de taille. L'agriculture est la principale source de revenus dans les zones rurales, mais réduire la

¹⁰ Piero Conforti, ESA; Vincent Gitz, AGND; Alexandre Meybeck, AGD; Astrid Agostini, TCID; Jennifer Nyberg, DDK; Sally Bunning, NRL; Olivier Dubois, NRC; Sylvie Wabbes Candotti, TCE; David Palmer, NRC; Audun Lem, FIPM; Ewald Rametsteiner, FOEP; Salomon Salcedo, RLC; Andoniram Sanches, RLC; David Sedik, REU; Sumiter Broca, RAP; James Tefft, RAF; Nasredin Elamin, RNE.

- pauvreté exigera de créer de nouvelles sources de revenus et des possibilités d'emploi rémunérateur dans d'autres domaines.
- e) Les systèmes agricoles et alimentaires se font de plus en plus complexes. Plus de 80 pour cent de la valeur totale de la production vivrière correspond aux secteurs de l'industrie et du commerce. Ces systèmes alimentaires sont également plus concentrés et intégrés dans des chaînes de valeur mondiales qui offrent de nouvelles perspectives aux petits exploitants et constituent de nouveaux défis du point de vue du maintien de marchés équitables et transparents.
 - f) Le commerce agricole s'intensifie relativement rapidement, les flux commerciaux se modifient, les règles multilatérales se complexifient et les accords régionaux et préférentiels gagnent en importance. Les pays en développement, en particulier, devront s'adapter à ces nouvelles conditions.
 - g) Le changement climatique aura des effets néfastes sur les moyens de subsistance ruraux. Les communautés rurales sont particulièrement vulnérables face aux événements météorologiques extrêmes et à certains chocs économiques. La gestion de la vulnérabilité aux chocs naturels et économiques est une question extrêmement préoccupante.
 - h) L'environnement de développement évolue, et une meilleure gouvernance est indispensable aux niveaux mondial, régional et national pour faire face à la complexité sociale et politique croissante des activités de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des moyens de subsistance ruraux.

Grands défis mondiaux

27. Sur la base de ces conclusions, et prenant en considération le vaste mandat de l'Organisation, sept défis en matière de développement ont été recensés et définis comme étant les plus pertinents et les plus urgents pour les États Membres de l'Organisation et les autres acteurs du développement:

- 1) Accroître la production agricole, forestière et halieutique et sa contribution à la croissance économique et au développement, tout en assurant une gestion durable de l'écosystème et la mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
- 2) Éliminer l'insécurité alimentaire, les carences en nutriments et les aliments peu sûrs dans le contexte de la hausse et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires
- 3) Améliorer la qualité et l'équilibre de la consommation alimentaire et de la nutrition
- 4) Améliorer les moyens de subsistance des populations rurales, notamment les petits agriculteurs, les forestiers et les pêcheurs, et en particulier les femmes, dans le contexte de l'urbanisation et de la modification des structures agraires.
- 5) Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires et agricoles moins sélectifs aux niveaux local, national et international.
- 6) Améliorer la capacité de résistance des moyens de subsistance en cas de chocs ou de menaces pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.
- 7) Renforcer les mécanismes de gouvernance pour répondre aux besoins des systèmes alimentaire, agricole, forestier et de pêche aux niveaux national, régional et mondial.

28. Ces grands défis ont été examinés et approuvés par les conférences régionales tenues au cours de l'année 2012. Des spécificités régionales ont été intégrées dans chacun des grands défis et ont été prises en considération dans la caractérisation des objectifs stratégiques et l'élaboration de plans d'action.

C. Attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO

29. Les concepts d'avantages comparatifs et de fonctions essentielles sont largement utilisés à la FAO. Tous deux figurent dans plusieurs documents institutionnels, comme le Cadre stratégique 2000-2015 et le Plan à moyen terme 2010-2013. L'utilisation de ces termes a été réexaminée à la lumière de deux grands éléments analytiques: l'évolution du contexte de la coopération au développement et les attributs fondamentaux de la FAO. À la suite de cette analyse, un ensemble

révisé de fonctions essentielles a été proposé. En outre, les avantages comparatifs ont été définis en fonction des sept grands défis choisis¹¹.

L'évolution du contexte de la coopération au développement et ses répercussions pour la FAO

30. Depuis 2002, le contexte de la coopération au développement dans lequel la FAO évolue a subi de profonds changements, comme l'introduction des cinq nouveaux principes de programmation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour une programmation par pays bénéficiant d'un appui des Nations Unies efficace: approche fondée sur les droits de l'homme, égalité des sexes, durabilité environnementale, renforcement des capacités et gestion axée sur les résultats. Chacun de ces principes s'applique à la participation de la FAO et à l'appui qu'elle fournit aux processus et aux cadres de développement nationaux, ainsi qu'aux efforts qu'elle déploie pour fournir des biens publics. Ils se reflètent pleinement dans les Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, adoptés en novembre 2009.

31. Étant donné le nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, le champ d'application de l'ODD 1 (pauvreté et faim) n'est plus considéré comme étant idéal pour défendre la cause de l'élimination de la faim dans le contexte du programme de développement après 2015, et la FAO et ses partenaires doivent trouver de nouvelles plateformes, plus appropriées, pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable. En conséquence, la FAO doit cadrer ses activités dans le contexte des approches fondées sur les droits de l'homme et l'« équité » dans les pays, les régions et à l'échelle mondiale. Parallèlement, la FAO doit encore renforcer les liens entre les domaines du nouveau programme de développement et les grands facteurs, comme le changement climatique, la durabilité et l'environnement, la résilience et la gestion des risques de catastrophe, et les domaines thématiques dans lesquels elle possède des capacités techniques et une base de connaissances solide.

32. Outre les changements survenus à l'échelle mondiale qui ont eu des répercussions sur les Nations Unies et le paradigme de la coopération au développement, d'autres organisations dont le mandat est très proche de celui de la FAO ont elles aussi évolué. Les points forts des deux autres institutions ayant leur siège à Rome, le FIDA et le PAM, qui avaient à l'origine été créés à des fins différentes, se sont modifiés, et leur champ d'activité s'est progressivement superposé à celui de la FAO. En outre, on a constaté une augmentation sensible du nombre et des points forts des organisations actives dans les domaines de la recherche et de la création et de la diffusion de technologies, comme le GCRAI, le NEPAD, l'IICA¹², des organisations de la société civile et le secteur privé. Dans cet environnement plus complexe et plus concurrentiel, le recensement des caractéristiques uniques de la FAO acquiert une grande importance dans le processus de planification.

Les attributs fondamentaux de la FAO

33. Les forces et les attributs les plus pertinents d'une organisation sont ceux qui lui sont intrinsèques et uniques et définissent ses caractéristiques fondamentales. Il existe plusieurs attributs fondamentaux, intrinsèques à la FAO et qui, combinés, lui sont uniques:

- 1) l'institution spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dotée par ses États Membres d'un vaste mandat pour agir à l'échelle mondiale dans tous les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (y compris la gestion des pêches, des forêts et des ressources naturelles) et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers tout le continuum aide humanitaire/développement;
- 2) un statut intergouvernemental, la neutralité et le pouvoir d'offrir une plateforme neutre pour le dialogue et l'échange de connaissances entre les nations;

¹¹ Une analyse et des conclusions détaillées sont disponibles dans le document « Attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO dans le contexte des défis mondiaux »

(<http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md881E01.pdf>) rédigé par un groupe de travail de la FAO composé de: A. Agostini, B. Benbelhassen, R. Grainger, D. Gustafson, K. Gallaher, V. Gitz, E. Hibi, S. Rudgard.

¹² Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI); Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

- 3) l'autorité de demander à tout État Membre de soumettre des informations ayant trait au but de l'Organisation;
- 4) son budget ordinaire alimenté par des contributions fixées, qui garantissent un montant de ressources minimum pouvant être consacré aux activités prioritaires et convenues par les États Membres via leurs organes directeurs, et complété par des contributions volontaires de plus en plus importantes en appui aux résultats organisationnels de la FAO, pour exploiter les connaissances de l'Organisation et améliorer la diffusion d'informations;
- 5) un personnel doté d'un vaste éventail de connaissances spécialisées - bien que très dispersées - dans tous les domaines de son mandat et travaillant de manière interdisciplinaire;
- 6) une présence dans la plupart des pays à revenu intermédiaire, avec l'appui d'équipes d'experts régionales et mondiales, pour répondre aux demandes formulées par les pays et les régions.

Fonctions essentielles

34. Les fonctions essentielles ont été définies dans le PMT 2010-2013 comme « les principaux moyens d'action que la FAO devra mettre en œuvre pour obtenir des résultats ». Il s'agit donc du type d'interventions auxquelles la FAO donnera la priorité dans ses plans d'action. Les fonctions essentielles ont évolué au fil des années et des différents documents de planification.

35. Prenant en considération l'évolution du contexte de développement et une caractérisation claire des attributs de base de la FAO, un ensemble révisé de fonctions essentielles a été défini. Conformément à l'évaluation externe indépendante (EEI) de la FAO, il s'agit des fonctions essentielles « qu'aucune autre organisation n'est en mesure d'offrir » et qui, dès lors, placent la FAO en position d'agir sur le terrain. Ils correspondent aux domaines d'action de la FAO définis par l'EEI qui devraient être recréés « si la FAO venait à disparaître ». Il existe en outre des domaines dans lesquels la FAO est censée jouer un rôle clé, mais pas nécessairement exclusif. Dans ce cas, la FAO doit travailler avec des partenaires et intensifier ses efforts pour mettre en place et concrétiser des partenariats stratégiques. Une évaluation des attributs fondamentaux de la FAO a mené à la définition des fonctions essentielles suivantes:

- 1) **Appuyer les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs comme les accords internationaux, les codes de conduite, les normes techniques et autres.** Ce travail sera réalisé aux niveaux mondial, régional et national par l'intermédiaire de mécanismes de gouvernance mondiale, de concertations, d'appui et de conseils sur les politiques, associés avec le renforcement, au niveau national, des politiques et des capacités institutionnelles nécessaires pour leur mise en œuvre.
- 2) **Assembler, analyser, contrôler et améliorer l'accès aux données et à l'information dans des domaines relevant du mandat de la FAO.** Il s'agit notamment de suivre l'évolution des tendances et des perspectives mondiales et régionales et des mesures connexes prises par les gouvernements et les autres parties prenantes (par exemple politiques, législation, interventions), et d'apporter un soutien direct aux pays pour le renforcement de leur capacité à répondre aux défis recensés et à mettre en œuvre les différentes options.
- 3) **Favoriser, promouvoir et appuyer une meilleure concertation politique aux niveaux mondial, régional et national.** La FAO, en tant qu'organisation intergouvernementale, est particulièrement bien placée pour aider les pays, aux niveaux national et international, à encadrer les activités de concertation politique destinées à améliorer la compréhension de questions importantes entre les parties prenantes et/ou les pays.
- 4) **Orienter et appuyer le renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de politiques, d'investissements et de programmes fondés sur des données factuelles.** Il s'agit de fournir des avis et un appui pour les activités visant le renforcement institutionnel, la mise en valeur des ressources humaines et des conseils directs en vue de la mise en œuvre des programmes.
- 5) **Éclairer et appuyer les activités qui rassemblent, diffusent et améliorent l'utilisation des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques dans les domaines relevant du mandat de la FAO.** En tant qu'organisation détentrice de connaissances, la FAO se doit

d'être à la pointe des connaissances et des technologies dans tous les domaines de son mandat, et doit constituer une source d'information et un instrument d'aide aux pays pour l'utilisation des connaissances et des technologies disponibles à des fins de développement.

- 6) **Faciliter la création de partenariats pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé.** La FAO est dotée d'un vaste mandat qui inclut de grands problèmes de développement devant être appréhendés dans une perspective large et globale. Toutefois, la FAO concentrera ses travaux sur les domaines dans lesquels elle dispose de compétences particulières et établira des partenariats avec d'autres organisations afin de couvrir d'autres activités complémentaires indispensables.
- 7) **Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.** L'une des principales responsabilités de la FAO est de fournir aux pays et à la communauté du développement des services de communication et d'information dans tous les domaines de son mandat, et de plaider avec force pour une prise de position des entreprises par rapport aux problèmes de développement pertinents et urgents.

36. Il est important de noter que les fonctions essentielles sont en phase avec la vision de l'EEI: « l'objectif de la FAO est de veiller à ce que dans le cadre de son mandat, les pays à tous les niveaux de développement, en particulier les plus pauvres, aient accès à la connaissance, aux biens publics et aux services dont ils ont besoin ». Cet objectif explicite signifie donc que la FAO doit être en mesure d'agir globalement comme décideur, facilitateur, partenaire et coordonnateur et, le cas échéant, de « mettre la main à la pâte ».

37. Pour s'acquitter de cette mission, et conformément aux recommandations formulées par la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, la FAO doit: a) mettre l'accent sur ses compétences et ses connaissances techniques et promouvoir les bonnes pratiques disponibles au niveau national; b) jouer un rôle de chef de file lorsque les activités relèvent de son mandat; et c) mettre à profit ses capacités en matière de création de réseaux et de partenariats. En outre, dans certains cas, la FAO devra renforcer ses capacités sur le plan de son organisation et de ses ressources humaines afin d'être en mesure de mettre pleinement en œuvre les sept fonctions essentielles et, en particulier, de réaffirmer sa position d'acteur mondial de premier plan dans la fourniture de biens publics et d'avis en matière de politiques dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et de la foresterie.

38. Si les fonctions essentielles sélectionnées constituent les instruments les plus importants sur lesquels la FAO fondera son organisation et ses travaux, chacun des cinq objectifs stratégiques décrits ci-après incarne les problèmes de développement sur lesquels la FAO concentrera ses travaux. L'organisation et les axes de travail de la FAO peuvent dès lors être visualisés comme une matrice d'objectifs stratégiques et de fonctions essentielles, selon laquelle les initiatives élaborées au titre de chaque objectif stratégique seront mises en œuvre via l'application des sept fonctions essentielles.

39. Dans la section suivante, la question des avantages comparatifs de la FAO est abordée dans le contexte de chacun des défis de développement sélectionnés.

Avantages comparatifs dans le contexte des défis sélectionnés

40. Un avantage comparatif est un concept relatif en trois dimensions:

- 1) Tout d'abord, il s'agit d'une aptitude particulière par rapport à l'objectif poursuivi. Un avantage comparatif n'est un avantage que s'il est *pertinent* par rapport au *défi* qui doit être relevé et aux *réalisations nécessaires* (à savoir les objectifs) pour relever ce défi.
- 2) Ensuite, un avantage comparatif dépend de *l'ensemble de mesures et d'instruments* que la FAO est en mesure de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs sélectionnés. Il s'agit d'un processus à double sens:

- a) *des activités vers les avantages comparatifs et les capacités*: les activités mises en œuvre au fil du temps par l'Organisation peuvent mener à la création de capacités et d'avantages comparatifs;
 - b) *des avantages comparatifs et des capacités spéciales vers les activités*: l'Organisation cherchera à mettre en œuvre des activités dans les domaines dans lesquels elle dispose d'un avantage comparatif ou de capacités d'action particulières.
- 3) Troisièmement, cette notion est à envisager par rapport au rôle et aux performances dont disposent les autres acteurs pour relever ces défis et atteindre les objectifs fixés, avec les mêmes outils ou avec des outils différents.

41. L'analyse ayant permis de recenser les avantages comparatifs existants de la FAO par rapport à chacun des défis est présentée dans le document « Caractéristiques, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO dans le contexte des défis mondiaux », disponible sur internet à l'adresse <http://www.fao.org/bodies/council/cl144/fr/>. Le tableau figurant dans ce document illustre quatre éléments: a) les défis; b) la voie à suivre pour relever ces défis; c) les avantages comparatifs de la FAO ou sa capacité d'intervention; et d) les domaines potentiels d'action prioritaire de la FAO sur le plan des activités, des instruments et des outils.

D. Objectifs stratégiques de la FAO

42. Les sept défis recensés et décrits à la section B de la deuxième partie, y compris les spécificités et les priorités définies pour chaque région, représentent les grands problèmes de développement auxquels les États membres et la communauté internationale de développement devront faire face dans un avenir proche. Ils constituent les critères de base à partir desquels les objectifs stratégiques ont été élaborés, avec les cinq éléments qui ont guidé le processus analytique menant à leur sélection:

- a) le mandat, la vision et les objectifs de la FAO (deuxième partie, section B);
- b) les OMD pertinents, d'autres grands mandats approuvés par les organes directeurs de l'ONU qui constituent d'importantes lignes directrices permettant à la FAO de classer ses principales responsabilités au sein du système des Nations Unies par ordre de priorité; les responsabilités et mandats spécifiques confiés à la FAO au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable;
- c) les accords internationaux pertinents pour les travaux de la FAO;
- d) la méthodologie de gestion axée sur les résultats adoptée par la FAO et le système des Nations Unies et les recommandations y afférentes formulées par l'EEI et les organes directeurs de la FAO, selon lesquelles les travaux de l'Organisation doivent s'articuler autour d'un petit nombre d'objectifs stratégiques axés sur les résultats qui correspondent aux grands problèmes de développement, et un environnement porteur représenté par les objectifs fonctionnels;
- e) les principaux attributs de l'Organisation, les fonctions essentielles qui en découlent et les avantages comparatifs qui ont été définis par rapport à chaque défi en tenant compte des mandats spécifiques d'autres organisations internationales (deuxième partie, section C).

43. Les cinq objectifs stratégiques énumérés ci-après représentent les principaux domaines d'action dans lesquels la FAO concentrera ses efforts en vue d'atteindre les résultantes de l'Organisation qui contribuent aux trois grands objectifs de l'Organisation:

- 1) Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition**
- 2) Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches**
- 3) Réduire la pauvreté rurale**

- 4) **Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international**
- 5) **Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise.**

44. Outre les domaines d'intervention définis pour chaque objectif stratégique, deux thèmes transversaux seront développés, afin d'assurer que leurs perspectives respectives soient pleinement intégrées dans le PMT et le PTB:

- a) Égalité hommes-femmes – La FAO poursuivra l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes dans tous les aspects de ses activités, en veillant à ce qu'une attention soit systématiquement portée à ces questions lors des activités de normalisation et d'élaboration des programmes et des projets aux niveaux régional, sous-régional et national. L'appui aux pays doit être constitué d'une combinaison d'avis en matière de politiques, de gestion des connaissances, d'appui institutionnel, de renforcement des capacités et de partenariats stratégiques. Les questions liées à l'égalité hommes-femmes seront dès lors abordées de manière systématique, pour tous les objectifs stratégiques, et les progrès réalisés seront suivis de près.
- b) Gouvernance¹³ – L'importance et les multiples contributions d'une bonne gouvernance dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture touchent l'ensemble des résultats formulés dans le cadre des cinq objectifs stratégiques. Sans une amélioration de la gouvernance, il serait impossible d'atteindre les résultats escomptés aux niveaux local, régional et/ou mondial. La FAO se concentrera sur les interventions qui améliorent les interactions entre de multiples acteurs, par exemple en facilitant le renforcement institutionnel pour créer un environnement plus propice à la collaboration.

45. De plus, dans le droit fil de la méthodologie de la gestion axée sur les résultats, un sixième objectif couvrira la fourniture de connaissances techniques, la qualité et les services pour les travaux de l'Organisation, en incluant les activités normatives de base. Les objectifs fonctionnels fourniront l'environnement propice à la communication à l'échelon local; aux technologies de l'information; à la gouvernance, à la supervision et à la direction; et à l'administration. Ils seront développés dans le Plan à moyen terme.

46. Les plans d'action pour chaque objectif stratégique, présentés dans le Plan à moyen terme (voir versions préliminaires dans la troisième partie, section C), décrivent la stratégie générale qu'adoptera la FAO pour travailler sur les questions et les problèmes définis pour chacun d'entre eux. Ils recensent les principales questions sélectionnées, la manière d'appliquer les fonctions essentielles, et les domaines dans lesquels les partenariats sont nécessaires. Les plans d'action définissent et décrivent également les résultantes de l'Organisation qui ont été sélectionnées ainsi que les produits indicatifs. Des indicateurs et des cibles sont définis afin de mesurer les progrès réalisés vers les résultantes de l'Organisation et les contributions au résultat de développement associé à chaque objectif stratégique.

47. Des résumés de haut niveau des facteurs contextuels et de l'essence du travail prévu pour chaque objectif stratégique sont fournis ci-dessous.

Objectif stratégique 1: éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

48. La FAO contribuera à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition grâce à trois résultantes de l'Organisation:

- Les pays membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites et consacrent des ressources à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;

¹³ La gouvernance concerne les règles et les processus, tant formels qu'informels, au moyen desquels les acteurs publics et privés expriment leurs intérêts et des décisions sont prises, mises en œuvre et pérennisées.

- Les pays Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance fondés sur des données probantes et inclusifs pour l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;
- Les pays membres et leurs partenaires de développement formulent, mettent en œuvre, contrôlent et évaluent les politiques, les programmes et les investissements destinés à éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

49. Il existe deux conditions indispensables à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, malgré des progrès réalisés dans les domaines du développement en général, de la production vivrière et de la réduction de la pauvreté: i) une volonté et un engagement politiques plus fermes, soutenus par une gouvernance appropriée et des mécanismes de contrôle des obligations liées aux responsabilités; et ii) une action plus déterminée dans les domaines qui ont un maximum d'impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des populations.

50. L'Objectif stratégique 1 vise à mettre en place les conditions nécessaires, à tous les niveaux de prise de décision, en partenariat avec les principales parties prenantes. Le succès dépendra d'un bon dosage: de campagnes de mobilisation en faveur de la réduction de la faim, soutenues par une information et des analyses appropriées; d'avis en matière de politiques et de coordination plus efficaces et fondés sur des données probantes; et de renforcement des capacités.

51. L'Objectif stratégique 1 devrait apporter de la valeur ajoutée aux autres objectifs stratégiques en: 1) évaluant leurs performances dans une perspective de sécurité alimentaire et de nutrition; et 2) veillant à ce qu'un cadre stratégique, institutionnel et de responsabilité cohérent et complet soit mis en place afin que les différentes mesures visant à s'attaquer aux causes immédiates et profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la nutrition soient bien coordonnées et mènent à des résultats tangibles.

52. Pour tenter de mener à bien ce processus d'harmonisation complexe entre les différents secteurs et les différents groupes de parties prenantes, qui permettra de maximiser l'impact des interventions sur l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition aux niveaux national, régional et mondial¹⁴, les travaux se concentreront essentiellement sur trois domaines: i) l'obtention et la promotion d'*engagements politiques explicites* en faveur de l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition; ii) la mise en place de *mécanismes de gouvernance* adaptés aux niveaux mondial, régional et national; et iii) le renforcement des capacités en matière de *respect du principe de responsabilité et de contrôle*, notamment en ce qui concerne la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des programmes et des investissements intersectoriels.

Objectif stratégique 2: intensifier et améliorer la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable

53. La FAO contribuera à améliorer et à intensifier la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable grâce à quatre résultantes de l'Organisation:

- Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques qui améliorent la fourniture de biens et services dans l'agriculture, la foresterie et les pêches, et ce de manière durable;
- Les parties prenantes dans les différents pays Membres renforcent la gouvernance, à savoir la législation, les politiques et les institutions qui sont indispensables pour soutenir les producteurs lors de la transition vers des systèmes agricoles durables;
- Les parties prenantes adoptent et mettent en œuvre les mécanismes internationaux de gouvernance nécessaires pour améliorer et accroître la fourniture de biens et services dans l'agriculture, la foresterie et les pêches, et ce de manière durable;

¹⁴ La signification et l'utilisation des termes et expressions « faim », « sécurité alimentaire », « nutrition » et « sécurité alimentaire et nutritionnelle » sont clairement définies dans le document indiqué: « S'entendre sur la terminologie » (CFS 2012/39/4) <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/MD776F.pdf>.

- Les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des données probantes lors de la planification et de la gestion de l'agriculture et des ressources naturelles, en vue de soutenir la transition vers une agriculture durable au moyen d'activités de suivi, de l'élaboration de statistiques, d'évaluations et d'analyses.

54. La production agricole mondiale a augmenté de 2,5 à 3 fois au cours des cinquante dernières années. Les raisons principales en sont les suivantes: un recours intensif aux combustibles fossiles et à d'autres intrants; l'irrigation; et, dans une certaine mesure, l'expansion des terres agricoles. Toutefois, les taux de croissance de rendement des cultures sont en recul depuis de nombreuses années. Les niveaux actuels de production exercent une pression sans précédent sur la plupart des systèmes de production agricole dans le monde. Dans de nombreux endroits, déjà, les augmentations de production agricole sont associées à la dégradation des systèmes terrestres et hydriques dont dépend la production. On estime qu'un quart des ressources en terres de la planète sont fortement dégradées et huit autres pour cent modérément dégradées. Des pratiques agricoles non viables et des modifications de l'utilisation des terres sont les causes les plus importantes de leur dégradation, qui entraîne une perte de services écosystémiques et de biodiversité indispensables à la production vivrière.

55. Les forêts sont une source directe de bois d'œuvre industriel, de bois de feu et de produits forestiers non ligneux; elles fournissent de la nourriture et des revenus en espèces à près d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres de la planète. Bien que les forêts soient essentielles à la protection du sol et de l'eau et à l'atténuation des effets potentiels du changement climatique, la déforestation et la dégradation des forêts restent des problèmes majeurs.

56. En 2008, les pêches de capture et l'aquaculture ont, ensemble, produit 142 millions de tonnes de poisson et fourni des moyens de subsistance à 540 millions de personnes environ. Parallèlement, 32 pour cent des pêcheries sont épuisées, le nombre de stocks surexploités (52 pour cent) continue d'augmenter et le changement climatique provoque des déplacements des stocks de poisson encore très mal compris.

57. Dans ce contexte extrêmement sombre, la demande mondiale d'aliments pour la consommation humaine et animale et de fibres augmentera de manière substantielle et les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches devront être en mesure de répondre à cette demande, en particulier dans les pays en développement. Il est en outre très probable que le changement climatique agira comme un agent multiplicateur de risques dans de nombreuses régions du monde, car il modifiera les cycles de températures, de précipitations et de crues dont dépendent les systèmes de production de la planète et entraînera un plus grand nombre d'événements météorologiques extrêmes, qui ont des effets catastrophiques sur les niveaux de production, la disponibilité des ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations.

58. Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche n'ont d'autre choix que d'évoluer vers une consommation alimentaire et des systèmes de production plus durables, seuls capables de satisfaire la demande croissante, tout en préservant les systèmes écosystémiques sur lesquels ils reposent. Parallèlement, les augmentations de production doivent être compatibles avec les besoins, possibilités et difficultés propres à chaque région. Relever les défis environnementaux, passer à une économie plus verte et garantir la durabilité sociale et politique des systèmes de production sont les fondements de l'Objectif stratégique 2.

59. La mise en œuvre de cet Objectif stratégique visera la poursuite d'une démarche holistique intersectorielle, en prônant notamment: 1) des pratiques plus durables; 2) des arrangements de gouvernance plus viables; 3) des mécanismes plus efficaces au niveau international; et 4) des prises de décisions fondées sur des données probantes, par opposition à des approches sectorielles trop rigides ou déconnectées (par exemple cultures, élevage, pêches et foresterie).

60. La conception de l'Objectif stratégique 2 est novatrice, en ce qu'elle met l'accent sur: 1) l'intégration du travail relatif aux trois piliers du développement durable (environnemental, économique et social); et 2) les moyens de réaliser la transition à grande échelle indispensable à l'adoption de pratiques plus durables par un grand nombre de producteurs et de gestionnaires de ressources. Ces caractéristiques reflètent également les résultats de la Conférence Rio+20, et doivent

servir à mieux expliquer les multiples contributions de l'agriculture, de la foresterie et des pêches au concept de production et de consommation durables.

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

61. La FAO contribuera à la lutte contre la pauvreté rurale par la concrétisation de trois résultantes de l'Organisation:

- Dans les pays membres, l'environnement est plus propice pour que les petits exploitants et les petits entrepreneurs ruraux, aussi bien les hommes que les femmes, parviennent à s'extraire de la pauvreté;
- Dans les pays membres, l'environnement est plus propice pour que la croissance agricole ouvre davantage de perspectives d'emplois décents (agricoles et non agricoles) en milieu rural, pour les hommes, les femmes et les jeunes;
- Les gouvernements et leurs partenaires du développement formulent et exécutent des politiques et des programmes qui optimisent les effets bénéfiques des filets de protection sociale sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles.

62. La pauvreté rurale est en diminution dans la plupart des régions du monde. Pourtant, les niveaux toujours élevés de pauvreté, en particulier dans certains segments de la population rurale, continuent d'empêcher la réalisation des objectifs mondiaux de la FAO. Dans de nombreuses zones, le manque d'attention dont souffre le secteur agricole depuis longtemps a diminué sa capacité d'agir en tant que moteur de la croissance économique et les perspectives d'emploi et de revenus sont restées insuffisantes.

63. La sécurité alimentaire et le bien-être dans les zones rurales sont tributaires de moyens de subsistance adéquats. Or les moyens de subsistance dans un milieu rural en évolution proviennent presque entièrement de la production directe, ainsi que de l'emploi agricole et non agricole. Par conséquent, le faible niveau de productivité et les médiocres conditions d'emploi constituent des obstacles considérables, qui empêchent de vastes segments de la population de s'extraire de la pauvreté.

64. Les gouvernements doivent veiller à ce que le développement agricole et rural ainsi que la réduction de la pauvreté en milieu rural restent parmi les priorités de leurs programmes de développement. Leurs politiques devront appuyer l'augmentation de la productivité des petits agriculteurs, en privilégiant les femmes et les jeunes, promouvoir des emplois décents (agricoles et non agricoles) et renforcer les arrangements institutionnels dans les zones rurales. Pour lutter contre la pauvreté, il est essentiel de mettre en œuvre des politiques favorisant notamment l'accès aux technologies et aux intrants, un soutien ciblé aux petits agriculteurs, aux exploitations familiales, aux coopératives et aux associations d'exploitants, en particulier pour améliorer leur intégration dans les marchés et les chaînes de production, des filets de protection sociale et de production spécifiques pour les populations rurales et des stratégies permettant à celles-ci, le cas échéant, de se retirer du secteur agricole et de se tourner vers d'autres moyens de subsistance durables, ruraux ou urbains.

65. L'objectif stratégique 3 tient compte des impératifs ci-dessus et met l'accent sur la création d'un environnement propice permettant aux ruraux pauvres et aux groupes défavorisés d'échapper au piège de la pauvreté ainsi que sur la formulation et l'exécution de politiques nettement plus efficaces. Les activités se concentreront sur: (i) le ciblage amélioré des politiques et du cadre juridique pour la cogestion des ressources naturelles, l'amélioration de l'administration foncière, l'accroissement durable de la productivité, l'amélioration des services et l'ouverture des organisations productrices; (ii) des possibilités d'emplois décents (agricoles et non agricoles) en milieu rural pour les hommes, les femmes et les jeunes; et (iii) l'optimisation des synergies entre les mesures de protection sociale et les programmes de développement rural.

66. En même temps, plusieurs thèmes transversaux méritent une attention particulière: l'égalité entre les sexes et l'adoption d'approches sensibles à la parité hommes-femmes, le soutien aux groupes défavorisés (jeunes, personnes âgées et peuples autochtones); la prise en compte de l'hétérogénéité des

conditions agroécologiques, socioculturelles, économiques et politiques; les informations fondées sur des données probantes, notamment les enseignements tirés de l'expérience et les analyses d'impact de politiques antérieures; la sécurité nutritionnelle par le biais de politiques, de programmes et d'investissements trans-sectoriels axés sur la nutrition; les systèmes de gouvernance à tous les niveaux, pour que les efforts de réduction de la pauvreté soient efficaces et durables.

Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international

67. La FAO contribuera à la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et moins sélectifs aux niveaux local, national et international, au moyen de trois réalisations de l'Organisation

- Les politiques, les cadres réglementaires et les biens publics renforcent l'ouverture des systèmes alimentaires et agricoles et leur efficacité;
- La collaboration public-privé est renforcée pour répondre aux défis et aux risques rencontrés par les petits exploitants et les participants les plus défavorisés des systèmes alimentaires et agricoles.
- Les accords et mécanismes internationaux favorisent l'ouverture et l'efficacité des marchés¹⁵.

68. Partout, les systèmes alimentaires et agricoles subissent des transformations radicales et sont de plus en plus mondialisés, concentrés, industrialisés et caractérisés par une forte composante scientifique. Ces changements sont généralement un atout en termes de croissance globale et d'efficacité, mais risquent en même temps de pénaliser les petites et moyennes exploitations de production et de transformation et, par conséquent, de compromettre sérieusement les conditions de vie et les perspectives d'emploi dans les zones rurales. Ces transformations complexes nécessitent de la part des décideurs et d'autres parties prenantes l'adoption d'une perspective intégrée des systèmes alimentaires et des chaînes de production, de manière à faire cadrer le plus possible leur évolution avec les objectifs en matière de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté rurale et d'utilisation durable des ressources naturelles.

69. Par ailleurs, la pression qui s'exerce sur les principales ressources pour l'alimentation et l'agriculture ne cesse d'augmenter tandis que la demande des consommateurs s'accroît en se diversifiant, ce qui accroît l'urgence d'efforts visant le fonctionnement sûr et durable des systèmes agricoles actuels, qui évoluent très vite. Il est également impératif, du point de vue moral et politique, d'assurer l'ouverture des systèmes alimentaires et agricoles de manière à inclure tous les participants en leur confiant des responsabilités accrues.

70. Les activités de mise en œuvre de l'objectif stratégique 4 devraient tirer parti des données factuelles et de l'expérience de l'Organisation concernant les principaux facteurs qui influent sur l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires. Parmi les autres avantages de l'Organisation figurent ses compétences spécialisées concernant l'analyse des tendances et les projections, l'assistance aux politiques sur les interventions au niveau national, notamment pour l'accès aux marchés et la gouvernance. Les réformes des politiques et le développement des capacités dans le cadre de l'objectif stratégique 4 doivent avoir pour but: d'établir un environnement plus propice au niveau national; d'obtenir une participation adéquate du secteur privé¹⁶; de veiller à ce que les marchés internationaux soient équitables et performants. Il faut également aborder les problèmes relatifs au développement institutionnel et ceux qui concernent l'ouverture et l'efficacité des activités consécutives à la production.

71. Dans le cadre des réalisations de l'Organisation au titre de l'objectif stratégique 4, la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et moins sélectifs reposerait surtout sur des mesures ciblées visant: les normes; les services régulateurs; les technologies; le fonctionnement des marchés;

¹⁵ Le terme « accord internationaux » désigne les cadres, directives et codes visant à promouvoir l'équité, l'ouverture et l'efficacité des marchés.

¹⁶ Le secteur privé représente la partie de l'économie qui n'est pas contrôlée par l'État et qui est dirigée par des individus et des sociétés à des fins lucratives. Il comprend des entreprises privées, ainsi que des coopératives et des organisations de producteurs.

les institutions du secteur public et privé, leurs relations mutuelles et leurs investissements conjoints; et enfin les instruments influant sur le commerce.

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise

72. La FAO contribuera à la résilience accrue des moyens de subsistance face aux menaces et aux crises, par le biais de quatre réalisations de l'Organisation:

- Les systèmes et les cadres de réglementation juridiques, politiques et institutionnels sont améliorés aux fins de la gestion des risques de catastrophes et de crises pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments;
- Les menaces connues et les menaces de type nouveau pesant sur l'alimentation, la nutrition et l'agriculture sont identifiées et font l'objet de prévisions, d'analyses et d'un suivi en vue de déclencher les décisions et les mesures qui conviennent;
- Les capacités sont renforcées dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des effets afin de réduire les probabilités et la gravité des catastrophes et des crises menaçant les systèmes agricoles et alimentaires;
- Les catastrophes et les crises qui touchent les systèmes alimentaires sont gérées de manière efficace et transparente, notamment en ce qui concerne les activités de préparation, la cohérence des interventions et l'efficacité des mesures de transition après une crise.

73. On entend par résilience la capacité de prévenir les catastrophes et les crises, d'en prévoir les effets, de les absorber, de s'y adapter et de s'en remettre le plus rapidement possible et de manière efficace et durable. Cette définition couvre la protection, le rétablissement et l'amélioration des moyens de subsistance face aux menaces qui pèsent sur l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (ainsi que les questions de santé publique y afférentes).

74. La résilience et la vulnérabilité constituent deux aspects d'un seul et même problème. La résilience se réfère aux capacités de gestion des crises; la vulnérabilité représente le degré de susceptibilité aux chocs. La résilience des communautés est particulièrement importante lorsque les institutions sont en difficulté, par exemple pendant une crise prolongée, un conflit violent ou pendant la période de transition d'après crise.

75. La résilience est ce qui permet aux moyens de subsistance d'un groupe de résister aux menaces ou de s'adapter en temps de crise. Elle est la première et parfois la seule ligne de défense des petits exploitants vulnérables lorsque les menaces se transforment en crise, c'est-à-dire lorsque les risques naturels – cyclones, sécheresses, infestations acridiennes – dépassent les capacités d'une société de résister, transformant la menace en une catastrophe. Ne pas être en mesure de compenser les effets d'une crise peut entraîner des séquelles qui durent toute la vie et se répercutent sur les générations suivantes. Ceux dont la sécurité alimentaire est précaire glissent en effet vers la malnutrition tandis que les économiquement faibles tombent dans la misère.

76. Les capacités d'absorption et de gestion des chocs sont souvent épuisées par la fréquence et l'ampleur des crises et par leurs effets cumulés. Les crises récurrentes et complexes ont érodé les moyens de subsistance et déclenché une utilisation non durable des ressources, ce qui a eu des conséquences catastrophiques pour des millions de pauvres et de marginalisés. L'environnement institutionnel, qui devrait protéger et préserver les moyens de subsistance, contribue à l'aggravation de la situation lorsqu'il est inadéquat.

77. L'objectif stratégique 5 incarne la nécessité de réduire les risques et de favoriser les dispositifs de préparation et de récupération afin d'assurer la synergie des efforts humanitaires et des initiatives de développement et d'investissement, tout en renforçant les capacités de gestion relatives à l'ensemble des risques et des mesures d'intervention en période de crise et de transition après la crise. L'un des principaux aspects est en effet l'investissement destiné à promouvoir la capacité de résistance des moyens de subsistance et la paix sociale, tout en créant la croissance. L'action humanitaire devrait en priorité sauver des vies et sauvegarder les moyens de subsistance, tandis que les programmes de

développement devraient incorporer des mesures de réduction des risques. La prévention, l'atténuation des effets, la préparation, l'intervention ainsi que la récupération et le redressement sont des aspects importants qui sont pris en compte dans l'objectif stratégique 5 de la manière la plus intégrée possible.

78. Il existe des complémentarités ainsi que des limites suffisamment nettes entre l'objectif stratégique 5 et les autres objectifs stratégiques. En période de crise et lors de catastrophes, il importe que les interventions s'inscrivent dans des objectifs de développement plus vastes et favorisent la résilience dans le cadre des engagements destinés à combattre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition (objectif stratégique 1). L'objectif stratégique 5 est également lié aux domaines suivants: écosystèmes durables et adaptation au changement climatique (objectif stratégique 2); réduction/atténuation de la pauvreté (objectif stratégique 3) et viabilité du marché et du secteur privé (objectif stratégique 4). L'objectif stratégique 1 et l'objectif stratégique 4 visent la réduction des risques à long terme et du stress qu'entraînent l'instabilité des prix des denrées alimentaires et les urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments, tandis que l'objectif stratégique 5 se concentre sur la réduction des risques de catastrophe et de crise.

III. Troisième partie: Ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017

A. Cadre de la FAO axé sur les résultats

Contexte

79. La vision et les objectifs mondiaux de la FAO, qui ont été approuvés par les organes directeurs en tant que partie intégrante du Cadre stratégique en vigueur, n'ont subi aucune modification au cours du présent examen (voir Partie II.A).

80. À sa trente-sixième session, en novembre 2009, la Conférence¹⁷ a défini une nouvelle approche du programme et budget axée sur les résultats, cohérente avec les mesures découlant du Plan d'action immédiate qui visent les priorités et programmes de l'Organisation. Le Plan à moyen terme quadriennal applique les principes et les grands éléments de cette approche axée sur les résultats renforcée qui, selon les indications du Cadre stratégique, comprend:

- les **objectifs stratégiques**, c'est-à-dire les résultats en matière de développement qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux;
- les **objectifs fonctionnels**, qui assurent l'environnement porteur nécessaire à l'action de la FAO;
- les **fonctions essentielles**, qui sont les moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour parvenir aux résultats; et
- les **résultantes de l'Organisation**, précédemment appelées « résultats de l'Organisation », qui désignent les effets de l'action de la FAO mesurés par des **indicateurs et cibles**, qui contribuent aux objectifs.

81. Sur la base du processus de réflexion stratégique lancé en janvier 2012 et de l'expérience tirée de l'approche axée sur les résultats en 2010-2011, plusieurs améliorations vont être introduites dans le Plan à moyen terme 2014-2017 en cours de préparation, à savoir: 1) un nombre restreint d'objectifs stratégiques et de réalisations de l'Organisation, à caractère plus transversal et ciblé, conçus avec une ligne de visée claire reliant les objectifs mondiaux aux résultantes et produits (mesurés par des indicateurs et des cibles) en passant par les objectifs stratégiques; 2) l'introduction d'un objectif visant les connaissances, la qualité et les services techniques au sein des départements; 3) une attention spécifique à deux domaines d'activités transversaux, la parité hommes-femmes et à la gouvernance, qui devront être intégrés à tous les objectifs stratégiques; 4) l'ajustement des objectifs fonctionnels; et 5) l'examen et l'application plus rigoureuse des fonctions essentielles.

¹⁷ Résolution 10/2009 de la Conférence.

Objectifs stratégiques

82. Les objectifs stratégiques indiquent les réalisations en matière de développement que les Membres de l'Organisation devraient pouvoir obtenir aux niveaux national, régional et international dans un délai de dix ans, grâce aux interventions à valeur ajoutée de la FAO. Les objectifs stratégiques définis dans le Cadre stratégique révisé seront davantage axés sur les résultats, grâce à un certain nombre de nouveautés: ils sont plus directement reliés aux objectifs mondiaux; leur nombre est plus restreint (cinq au lieu des onze du Cadre stratégique actuel); ils seront assortis d'indicateurs de réalisation (voir ci-dessous); enfin, des plans d'action concrets décriront l'approche générale adoptée par la FAO pour s'attaquer aux problèmes identifiés dans le cadre des objectifs stratégiques. Les cinq objectifs stratégiques sont:

- 1) **Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition**
- 2) **Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches**
- 3) **Réduire la pauvreté rurale**
- 4) **Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international**
- 5) **Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise.**

83. Ces objectifs stratégiques et les innovations indiquées ci-dessus vont être introduits dans le PMT en cours de préparation.

Plans d'action

84. Les plans d'action décrivent la stratégie globale qui sera mise en œuvre par la FAO pour aborder les questions et les problèmes relevant de chaque objectif stratégique, comme indiqué dans la Partie III.C. Les plans d'action seront exécutés en tant que programmes de l'Organisation et complétés par des initiatives de programmation à l'échelle régionale. Chaque plan d'action sera dirigé par un chef de programme pour l'objectif stratégique.

Connaissances, qualité et services techniques

85. Un sixième objectif couvrira la fourniture des connaissances, de la qualité et des services techniques nécessaires aux activités de l'Organisation, notamment les activités normatives essentielles.

86. Au titre de ce sixième objectif, les départements contribueront à certains aspects spécifiques des activités techniques, normatives et de fixation des normes, y compris les activités d'appui aux comités techniques. Ils gèreront aussi les réseaux techniques qui seront créés pour les principales disciplines avec des ramifications dans tous les bureaux décentralisés de l'Organisation, dans le but de développer les ressources humaines. Cette mesure s'ajoutera à celle qui consiste à affecter le personnel des départements techniques du Siège, à temps partiel et selon les besoins, à des activités menées sous la direction et la supervision des chefs de programme pour fournir un appui direct à la réalisation des objectifs stratégiques, sous la responsabilité de ces derniers.

Thèmes transversaux sur la parité hommes-femmes et la gouvernance

87. Comme souligné dans la Partie II.D, les plans d'action seront élaborés et exécutés en tenant dûment compte des deux thèmes transversaux relatifs à la parité hommes-femmes et à la gouvernance pour veiller à ce que les perspectives et les approches y afférentes soient pleinement intégrées aux programmes de l'Organisation. Des domaines d'action liés à ces deux thèmes seront élaborés spécifiquement pour chacun des objectifs stratégiques et les plans d'action correspondants tiendront compte des aspects relatifs à la parité hommes-femmes et à la gouvernance, par le biais d'indicateurs mesurables ou de produits spécifiques qui feront partie intégrante du nouveau cadre de résultats. Grâce à cela, les besoins en matière de parité hommes-femmes et de gouvernance seront pris en compte intégralement à toutes les étapes du processus, à savoir pendant l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'établissement de rapports.

88. Cette approche favorise la transparence et offre de meilleures garanties d'intégration des questions de parité hommes-femmes et de gouvernance dans toutes les activités de l'Organisation, Elle est également conforme à la décision de la Conférence¹⁸ qui, en introduisant le système révisé de programme et budget de l'Organisation en 2009, indiquait que: « La question de la parité hommes-femmes sera pleinement intégrée dans le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme et ne fera plus l'objet d'un Plan d'action distinct. »

Objectifs fonctionnels

89. Les objectifs fonctionnels sont un élément essentiel de l'environnement mis en place au sein de la FAO pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques. Ils permettent l'exécution effective des services, en accordant l'attention voulue aux questions d'efficience.

90. Le PMT 2010-2013 contenait deux objectifs fonctionnels: l'objectif fonctionnel Y, qui visait une administration efficace et efficiente et couvrait le budget administratif de l'Organisation; et l'objectif fonctionnel X, « Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes », qui visait à affiner l'orientation stratégique, à mieux délimiter l'avantage comparatif de la FAO tout en favorisant l'effet de levier et à renforcer la gouvernance et la supervision pour la totalité des opérations de la FAO.

91. Dans le PMT 2014-2017, l'objectif fonctionnel sur l'administration efficace et efficiente (l'actuel objectif fonctionnel Y) sera maintenu, en identifiant clairement les ressources consacrées aux activités administratives¹⁹ et en fournissant des indicateurs de performance relatifs à l'efficacité et à l'efficience.

92. L'objectif fonctionnel X sera reformulé en énonçant plus clairement les services qui contribuent à l'environnement porteur et notamment les ressources engagées dans divers domaines - technologies de l'information, soutien aux pays membres, contrôle interne mais aussi plaidoyer, communication et partenariats. Cette nouvelle formulation répondra entre autres aux préoccupations des Membres, qui avaient du mal à faire le lien entre les informations relatives à l'objectif fonctionnel X et l'énoncé des objectifs stratégiques²⁰.

Fonctions essentielles

93. Les fonctions essentielles, qui sont le moyen d'action fondamental dont dispose la FAO pour la réalisation des résultats, représentent les types d'intervention auxquels l'Organisation accordera la priorité dans son plan d'action. Les notions d'avantage comparatif et de fonctions essentielles ont fait l'objet de longues descriptions dans de nombreux documents de l'Organisation, tels que le Cadre stratégique 2000-2015 et le Plan à moyen terme 2010-2013. Ces deux concepts ont été réexaminés dans le cadre du processus de réflexion stratégique. Une série révisée de fonctions essentielles, au nombre de sept, est proposée dans la Partie II.C.

Résultantes de l'Organisation

94. Pour chaque objectif stratégique, des résultantes de l'Organisation plus spécifiques sont établies. Elles sont mesurées au moyen d'indicateurs, avec des cibles dont la réalisation est prévue sur quatre ans, les produits et services de la FAO étant mis à la disposition des pays et des partenaires à cet effet. Dans l'ébauche de PMT 2014-2017 fondée sur les quatre plans d'action préliminaires, le nombre des résultantes de l'Organisation au titre des objectifs stratégiques a été considérablement réduit, ce qui permet d'affiner les axes et les priorités.

95. C'est à ce niveau que les priorités exprimées par les Conférences régionales et les comités techniques sont directement prises en compte pour la formulation des domaines et des produits à privilégier. En outre, les cadres de programmation par pays, qui sont mis au point de concert avec les gouvernements concernés pour axer les efforts de la FAO sur des priorités nationales clairement

¹⁸ Alinéa 1 b) ii) du dispositif de la Résolution de la Conférence 10/2009.

¹⁹ Paragraphe 1c) du dispositif de la Résolution de la Conférence 10/2009.

²⁰ Paragraphe 7 du document CL 141/8 et paragraphe 35 du document CL 141/9, avec les informations fournies par la suite dans le document C2011/3 – Note d'information n° 2.

identifiées, servent également à élaborer les domaines d'action prioritaires à l'échelle sous-régionale et régionale, notamment par l'intermédiaire des Conférences régionales et des Commissions régionales spécialisées. Cette approche du bas vers le haut, qui a alimenté le processus de réflexion stratégique, sous-tend la formulation des objectifs stratégiques et des résultantes de l'Organisation.

Indicateurs et cibles

96. Lorsqu'ils ont réexaminé le PMT 2010-2013, le Conseil et la Conférence ont demandé au Secrétariat de poursuivre l'amélioration des indicateurs et des cibles, pour fournir des bases solides en matière de gestion des résultats et d'établissement de rapports. Plusieurs questions se posaient à cet égard: la formulation actuelle des objectifs stratégiques n'était pas assortie d'indicateurs; les indicateurs au niveau des résultats de l'Organisation n'étaient pas en règle générale des indicateurs de « résultantes » ou de changement résultant de l'action de la FAO; il fallait s'attacher davantage à formuler des indicateurs mesurables par rapport à des données de référence; les coûts encourus pour mesurer les résultats devaient être proportionnés aux avantages escomptés.

97. Ces questions vont être systématiquement examinées dans le cadre du processus de consultation et de collaboration mis en œuvre pour la préparation du PMT 2014-2017, notamment par la révision du modèle de chaîne de résultats, afin de mieux comprendre par quelles voies la FAO exerce un impact sur les résultantes au niveau de chaque objectif stratégique. Toutes les activités connexes seront poursuivies en 2012-2013.

98. Le tableau suivant résume les principales composantes du Cadre stratégique révisé et du Plan à moyen terme 2014-2017.

*Le cadre de résultats de la FAO: les principaux éléments***La vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Les trois **objectifs mondiaux des États Membres**:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens de subsistance;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

1. Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition
2. Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches
3. Réduire la pauvreté rurale
4. Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international
5. Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise.

Objectif supplémentaire

Qualité, connaissances et services techniques

Thèmes transversaux

- Parité hommes-femmes
- Gouvernance

Fonctions essentielles

1. appuyer les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs et de fixation de normes, tels que les accords internationaux, codes de conduite, normes techniques et autres;
2. assembler, analyser, contrôler et améliorer l'accès aux données et à l'information dans des domaines relevant du mandat de la FAO;
3. favoriser, promouvoir et appuyer le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial, régional et national;
4. orienter et appuyer le renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de politiques, d'investissements et de programmes fondés sur des données factuelles.
5. orienter et appuyer des activités permettant de rassembler, disséminer et améliorer l'utilisation des produits de la connaissance, des technologies et des bonnes pratiques dans les domaines relevant du mandat de la FAO;
6. faciliter la création de partenariats pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé;
7. mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

Objectifs fonctionnels

- Administration
- Autres domaines porteurs, par exemple les technologies de l'information, l'appui aux États Membres ainsi que la communication, les partenariats et le plaidoyer

B. Mesures de mise en œuvre

99. Le nouveau cadre de résultats issu du processus de réflexion stratégique et les mesures de transformation indiquées dans le document CL145/3 visent la mise en place d'un système cohérent et fiable qui permette à l'Organisation de se concentrer sur ses objectifs stratégiques de manière efficace et efficiente, avec des responsabilités clairement définies.

100. La structure par chapitre budgétaire est un élément important de ce système. Non seulement cette structure sert de base à l'adoption du budget biennal par la Conférence, mais elle détermine aussi les activités de planification, de suivi et d'établissement des rapports relatives à l'exercice biennal. La structure par chapitre budgétaire offre un cadre transparent sur l'exécution et l'impact des objectifs stratégiques. Elle reflète également l'importance des travaux de la FAO dans le domaine des connaissances et de la fixation de normes. La nouvelle structure par chapitre budgétaire, qui sera élaborée pour le Programme de travail et budget 2014-2015, s'attachera à présenter sous une forme cohérente et claire l'utilisation prévue des ressources, ainsi que les obligations redditionnelles.

101. Sous réserve de modifications puisque sa formulation n'est pas terminée, la structure par chapitre budgétaire pour le Programme de travail et budget 2012-2015 découlant du Cadre stratégique révisé et du Plan à moyen terme en cours d'élaboration, devrait comporter les chapitres suivants:

- Objectifs stratégiques - chapitres spécifiques couvrant les ressources pour la mise en œuvre des plans d'action au titre des cinq objectifs stratégiques;
- Qualité, connaissances et services techniques, couvrant entre autres les activités d'excellence technique, les activités normatives et l'assurance qualité;
- Objectifs fonctionnels, avec un chapitre pour l'actuel objectif fonctionnel Y et une présentation plus claire de l'actuel objectif fonctionnel X;
- Imprévus, dépenses d'équipement et dépenses de sécurité, respectivement;
- Programme de coopération technique (PCT) et Représentants de la FAO, respectivement;

102. Une approche de gestion matricielle, introduite pour la période 2010-2013, prévoyait déjà que les directeurs exerceraient des responsabilités à la fois au sein de la structure organisationnelle et au sein du cadre de résultats; toutefois, les ressources ont été planifiées en fonction de la structure organisationnelle. Pour 2014-2017, une importante modification sera introduite, à savoir que le chef de programme de chaque objectif stratégique aura la responsabilité intégrale du plan d'action y relatif, notamment en ce qui concerne la planification des besoins en ressources.

103. Pour la qualité, les connaissances et les services techniques, ce sont les chefs de département responsables des connaissances techniques et des services pertinents qui seront chargés de rendre des comptes. Ils seront chargés de la planification, de la budgétisation, du suivi et de l'établissement des rapports, et organiseront le temps de travail du personnel en conséquence, sous leur supervision directe.

104. Le Programme de coopération technique et les Représentations de la FAO contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques²¹, mais les ressources y afférentes demeureront dans des chapitres différents puisqu'ils ne dépendent pas directement de la planification et de la gestion des chefs de programme pour les objectifs stratégiques.

105. Les objectifs fonctionnels qui contribuent à l'environnement porteur seront pris en charge par les gestionnaires concernés au sein de l'Organisation. Les mesures de renforcement institutionnel et les changements transformationnels introduits lors du présent exercice biennal assureront une meilleure correspondance entre les structures organisationnelles et les responsabilités fonctionnelles²².

²¹ CL 145/3, paragraphes 15 à 17, et CL 145/8.

²² CL 145/3, deuxième et troisième parties.

C. Plans d'action relatifs aux objectifs stratégiques

Introduction

106. Les plans d'action décrivent la stratégie globale employée par la FAO pour s'atteler aux problèmes et difficultés identifiés au regard de chaque Objectif stratégique. Ils exposent les principaux problèmes sélectionnés, la façon dont les fonctions essentielles sont appliquées, et recensent les domaines dans lesquels des partenariats doivent être forgés pour atteindre les résultantes de l'Organisation visées, auxquels des produits sont assignés à titre indicatif. Des indicateurs et des objectifs sont définis pour mesurer l'obtention des résultantes de l'Organisation, et leur contribution aux résultats visés en matière de développement associés à chaque objectif stratégique. Les plans d'action énoncent les activités que les différentes unités de l'Organisation doivent mettre en place, individuellement ou en collaboration, au siège de la FAO ou sur le terrain.

107. La mise en œuvre des plans d'action repose sur l'application des sept fonctions essentielles qui sont les principaux instruments régissant l'action de la FAO. La portée et l'importance relative accordée à l'application de chacune des fonctions essentielles sont fonction des caractéristiques spécifiques des produits escomptés et des activités connexes.

108. Les plans d'action doivent inclure des initiatives programmatiques régionales. Ces initiatives sont des efforts concertés pour s'atteler à un thème majeur d'un Objectif stratégique, et aux priorités connexes qui ont été clairement définies par l'une des conférences régionales. Cette méthodologie va être mise à l'essai pendant la période 2012-2013, au moyen du fonds multidisciplinaire.²³ Il est prévu que chaque plan d'action comprenne au moins deux initiatives programmatiques régionales.

109. Dans le PTB 2014-15, les programmes de l'Organisation seront organisés, pour chaque Objectif stratégique, de manière à: superviser la mise en œuvre des plans d'action, fournir une direction conceptuelle, participer à l'exécution, collaborer à la mobilisation des ressources extérieures, et veiller à la reddition de compte globale quant à la réalisation des objectifs fixés au regard de chaque résultante de l'Organisation.

110. Les plans d'action jouent en outre le rôle des domaines d'action prioritaires visés par la Conférence dans sa résolution CR 10/2009, à savoir des domaines qui guident l'action menée pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, améliorer le contrôle de l'utilisation des ressources extrabudgétaires dans ces domaines, et développer les correspondances entre les activités financées au titre du programme ordinaire et par les ressources extrabudgétaires.

Objectif stratégique 1: Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

Plan d'action (version préliminaire)

Contexte et justification

111. Il y a dans le monde assez de moyens pour produire les volumes de nourriture nécessaires pour que tout le monde mange à sa faim; pourtant, en dépit des progrès enregistrés durant les deux dernières décennies, 870 millions de gens souffrent chroniquement de la faim. Pour ce qui est des enfants, on estime que 171 millions des moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique (attestée par des retards de croissance), que près de 104 millions d'enfants présentent un déficit pondéral, et qu'environ 55 millions sont émaciés par suite d'une malnutrition aiguë. En outre, les carences en micronutriments, souvent appelées « faim cachée », touchent plus de deux milliards de gens dans le monde, faisant obstacle au développement humain et socioéconomique, et entretenant le cercle vicieux de la malnutrition et du sous-développement. Selon les estimations, il existe parallèlement 1,4 milliard de gens en surcharge pondérale, et 500 millions d'obèses. Outre les dimensions éthiques de ce problème complexe, les sociétés supportent des coûts humains, sociaux et économiques considérables, en termes de pertes de productivité, de santé, de bien-être, de facultés d'apprentissage amoindries et de réalisation limitée du potentiel humain.

²³ CL 145/3, deuxième partie, point C.

112. La persistance de la faim et de la malnutrition est d'autant plus difficile à accepter lorsque l'on considère les avancées majeures dans des domaines tels que la croissance économique, les sciences et les technologies et la disponibilité alimentaire. Il faut tout à la fois un engagement plus volontariste, une action plus déterminée et plus cohérente dans l'ensemble des secteurs et des groupes d'intervenants, et une meilleure reddition de comptes. Cela implique aussi que les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les mesures qu'ils supposent soient totalement intégrés dans des stratégies de développement rigoureusement appliquées et financées dans la mesure nécessaire.

113. Cette entreprise requiert la participation d'une multitude d'acteurs, et exige parallèlement de s'atteler aux défis nouveaux dont nous n'avons toujours qu'une connaissance parcellaire, par exemple l'impact de la mondialisation, l'urbanisation rapide, la transformation des systèmes alimentaires et agricoles, l'évolution généralisée des modes de vie, le changement climatique et les autres menaces pesant sur l'environnement, les progrès technologiques et scientifiques qui modifient la nature de la communication, de la production et de la distribution de produits alimentaires et agricoles, et la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

114. Les nécessaires prémices d'un tel cadre d'intervention sont notamment une vision partagée des problèmes et des solutions, la disponibilité de données et d'informations fiables, une capacité suffisante d'analyse, de planification et de mise en œuvre des politiques et des programmes, et des systèmes efficaces de reddition de compte reposant systématiquement sur le suivi des avancées et l'évaluation des impacts. Il implique aussi l'existence de mécanismes institutionnels et de systèmes de gouvernance durables, inclusifs, transparents et fondés sur les droits de la personne.

Principaux facteurs à l'origine de la conception de l'Objectif stratégique 1

Engagement politique

115. À plusieurs manifestations de haut niveau tenues durant les vingt dernières années, les chefs d'État et les décideurs politiques se sont engagés à réduire la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et, parallèlement, la sécurité alimentaire a été placée en tête de l'ordre du jour de diverses institutions régionales, sous-régionales et mondiales et de groupements de pays (tels que le G20 et le G8). La création de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire, et la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sont deux initiatives majeures attestant l'importance accordée à la sécurité alimentaire dans les programmes de développement mondiaux et régionaux. À la complexité de la réalité sur le terrain s'ajoute le fait que les engagements, les interventions et les ressources allouées par les différents acteurs et partenaires pèchent par leur insuffisance, ou leur caractère erratique. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général des Nations Unies a appelé les dirigeants réunis au Sommet Rio+20 à relever le « Défi faim zéro », un appel auquel se sont associées les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, l'UNICEF et la Banque mondiale. Dans un premier temps, l'OS1 permettra de déterminer comment renforcer les engagements politiques et les capacités de mobilisation des ressources à tous les niveaux, mais aussi créer des partenariats efficaces entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières, ainsi qu'avec les organisations internationales, la société civile et le secteur privé.

116. Les engagements doivent porter sur l'adoption d'objectifs, de politiques et de programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle plus spécifiques, ainsi que sur l'inclusion de mécanismes de suivi et de reddition de compte: dans les stratégies, politiques et programmes nationaux visant à promouvoir le bien-être des populations et un développement socioéconomique généralisé. Des engagements fermes doivent en outre être pris pour améliorer la qualité de l'alimentation, notamment au plan diététique, tout en veillant à améliorer la situation des femmes, des enfants, des pauvres et des groupes vulnérables à cet égard.

Une vision partagée des problèmes et des solutions

117. L'économie dans son ensemble (agriculture, forêts, pêche, action sociale et autres secteurs) peut contribuer de multiples façons à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces interactions doivent être vues plus clairement par les dirigeants, les décideurs et les autres intervenants. On considère trop souvent que combattre la faim et l'insécurité alimentaire consiste presque exclusivement à accroître la production et l'autosuffisance alimentaire, sans apporter l'attention nécessaire à tous les éléments

gouvernant l'accès à l'alimentation et la nutrition. L'information sur la sécurité alimentaire, la nutrition, les interventions menées dans différents secteurs par une multitude d'acteurs et leurs retombées est fréquemment éparpillée, parcellaire, voire non existante. L'OS1 devrait contribuer à la production de données, de statistiques et d'informations essentielles, et à la construction d'une compréhension partagée des problèmes et des solutions.

118. Éradiquer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition passe nécessairement par un échange de connaissances et d'expériences entre les pays où la disette et la malnutrition ne sont pas des souvenirs si lointains, et ceux qui sont encore confrontés à la réalité menaçante de la faim et de la malnutrition. De vastes possibilités inexploitées permettraient de combler l'écart technologique, notamment par la coopération Sud-Sud et d'autres formes d'échange de connaissances.

Mécanismes de gouvernance et coordination

119. La sécurité alimentaire est un concept multidimensionnel impliquant la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture, la stabilité des approvisionnements et l'utilisation qui en est faite. De même, une bonne nutrition suppose l'existence de mesures efficaces dans tous les secteurs, entre autres pour faciliter l'accès à des aliments variés, à des soins et des pratiques alimentaires appropriées, et à des conditions correctes de santé et d'assainissement. Il s'ensuit que les progrès enregistrés dans ce vaste domaine dépendent de l'existence d'efficaces systèmes de gouvernance, fondés sur la pluridisciplinarité et la participation d'acteurs nombreux qui ont pour principes fondamentaux la participation, la transparence, l'équité et la responsabilité. Ainsi, l'amélioration des mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle devrait conduire à la mise en place de processus politiques inclusifs, transparents, responsables, fondés sur des éléments factuels, et étayés par une législation adaptée et des institutions pleinement opérationnelles.

120. Les graves problèmes rencontrés aujourd'hui — augmentation et volatilité des prix alimentaires, dégradation des ressources naturelles, mondialisation, urbanisation et changement climatique — ne sont que quelques uns des domaines où un renforcement des mécanismes de gouvernance et de coordination pourrait faire la différence. À cet égard, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le Comité permanent de la nutrition du Système des Nations Unies et, plus important encore, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sont des illustrations patentes de l'amélioration de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Alignement des politiques, des programmes et des investissements

121. Il faut remédier aux lacunes, incohérences, segmentations et contradictions que présentent les politiques et les programmes macroéconomiques, sectoriels et intersectoriels, ainsi qu'au sous-investissement dans les domaines clés. Les politiques de développement et d'atténuation de la pauvreté conduites à l'échelon mondial, régional et local, tout comme les stratégies et programmes infranationaux, doivent être conçus et coordonnés dans une perspective de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour aboutir à des initiatives pertinentes et résolues en vue des effets recherchés. Outre les objectifs explicites de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les politiques, programmes et investissements doivent être étayés par des systèmes d'information et des mécanismes adéquats de suivi des progrès et d'évaluation des impacts.

122. Les décisions politiques doivent donner lieu à des mesures concrètes d'application, appuyées par l'affectation des ressources voulues, et la mise en place de mesures d'incitation appropriées pour favoriser des investissements ciblés. Il convient d'adopter des politiques, des programmes et des cadres d'investissement qui permettent d'intervenir sur le double front de l'éradication de la faim, et de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et d'accorder l'attention nécessaire au rôle des mesures de protection sociale, pour s'atteler aux pénuries de denrées alimentaires, et engager simultanément des mesures visant à développer la résilience, l'autosuffisance, la sécurité alimentaire et la bonne nutrition des pauvres et des populations vulnérables, à court et à long terme.

Contribution des systèmes alimentaires et agricoles à la nutrition

123. Les difficultés spécifiques à la nutrition méritent d'être soulignées, notamment dans le contexte des nouvelles « Stratégie et vision de la FAO pour ses activités en matière de nutrition ».

Pour favoriser une bonne nutrition, l'accès à des denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisante, notamment pour les jeunes enfants, doit être associé à des soins et des pratiques alimentaires correctes (y compris des choix nutritionnels judicieux pour les adultes), ainsi qu'à l'accès aux services de santé et à un environnement sain. Par ailleurs, les effets délétères de la malnutrition chronique et des carences en micronutriments sur les capacités mentales, la stature et la productivité de la main-d'œuvre sont généralement masqués en début de vie, et ne se manifestent souvent dans toute leur ampleur qu'après des années. Ce facteur a parfois tendance à diluer le sentiment d'urgence, et à retarder les interventions.

124. Les gouvernements, le secteur privé et les organisations de développement considèrent parfois le statut nutritionnel comme un indicateur, plutôt que comme un aspect fondamental pour la conception des politiques de développement social et économique et comme un de leurs résultats essentiels. Les décideurs doivent d'abord envisager la malnutrition comme un problème de santé, avant d'y voir un défi à relever en favorisant l'accès à la nourriture et l'adoption d'alimentations équilibrées. Ils peuvent ainsi être amenés à privilégier des interventions à court terme, au détriment des objectifs à plus longue échéance.

125. Éradiquer la malnutrition suppose donc de renforcer l'engagement politique, et d'améliorer les connaissances, la coordination des politiques et des programmes, et la capacité des intervenants à s'attaquer aux causes fondamentales d'une mauvaise nutrition. Il faut donc envisager l'adoption de politiques et de programmes qui développent la contribution des systèmes alimentaires et agricoles, ouvrant ainsi la voie à de meilleurs résultats nutritionnels. Les gouvernements, le secteur privé et les organismes de développement tirent rarement le plein parti des systèmes alimentaires et agricoles dans l'action menée pour éliminer la malnutrition, en particulier de leur aptitude à améliorer la qualité des denrées et des modes alimentaires. Il est important d'exploiter le plein potentiel de ces systèmes pour remédier à la malnutrition, de mettre à profit toutes les possibilités qui se présentent pour que ces systèmes s'axent davantage vers la production de résultats nutritionnels, et de rattacher ainsi leur contribution à celle des progrès de la santé. Les politiques, les programmes et les investissements peuvent favoriser des interventions dans l'ensemble du système, de la production à la commercialisation, en passant par le stockage, la transformation et la consommation, et améliorer les liens avec d'autres secteurs, avec les processus de gouvernance et les milieux politiques pour mettre les systèmes alimentaires et agricoles au service des objectifs de nutrition. Il convient parallèlement d'appuyer les politiques et les programmes destinés à combattre la surnutrition qui génère de multiples problèmes de santé.

Insuffisance des capacités organisationnelles et individuelles et élimination des disparités entre les sexes

126. Les capacités des organisations et des individus doivent être renforcées pour veiller à ce que les politiques, les programmes, les investissements et les lois soient effectivement appliqués dans tous les domaines de travail techniques. Garantir aux femmes l'égalité d'accès aux moyens, aux ressources et aux possibilités de production produira des avancées majeures dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, comme dans la société tout entière. Des mesures politiques appropriées, étayées par des actions ciblées, peuvent contribuer à éliminer les disparités entre les sexes dans l'agriculture et sur les marchés du travail en zone rurale.

Sécurité alimentaire et nutrition en zone urbaine

127. Étant donné la rapidité de l'urbanisation dans le monde entier, il est tout aussi important de s'atteler à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les villes que dans les zones rurales. Les politiques et les programmes d'investissement doivent tenir pleinement compte de ces besoins, tout en favorisant le renforcement des liens entre les villes et les campagnes, et en veillant à l'utilisation durable des ressources naturelles pour toutes les populations, urbaines comme rurales.

Plan d'action

128. Trois résultantes de l'Organisation ont été définies au titre de l'Objectif stratégique 1 :

- a) Les États Membres et les partenaires du développement prennent des engagements politiques explicites, et consacrent les ressources nécessaires à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
- b) Les États Membres et les partenaires du développement adoptent des mécanismes de gouvernance inclusifs et fondés sur des bases factuelles, pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
- c) Les États Membres et les partenaires du développement formulent, appliquent, suivent et évaluent des politiques, des programmes et des investissements visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

129. Ces résultantes tiennent compte de la position unique de la FAO, qui peut travailler et interagir avec les pays et les partenaires du développement, tout en étant un forum intergouvernemental indépendant et multipartite, où toutes les questions concernant l'alimentation, la nutrition et l'agriculture peuvent être discutées et examinées. Rappelons notamment le rôle d'appui qu'elle joue auprès du CSA qui réunit de multiples partenaires, ainsi que les conférences techniques et politiques qu'elle organise et qu'elle soutient (par exemple le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts). Le plaidoyer et l'action catalytique visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont aussi grandement favorisés par la présence de la FAO dans les pays et régions, par ses biens publics mondiaux, dont FAOSTAT et ses publications phares (telles que les Rapports sur l'état...), et par ses énergiques campagnes de communication.

130. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies ayant pour mandat de collecter, d'analyser, d'interpréter et de diffuser l'information et les connaissances sur l'alimentation et l'agriculture, la FAO devrait également produire les analyses factuelles nécessaires pour susciter les engagements politiques et l'action de plaidoyer.

131. Son aptitude à faire œuvre d'honnête courtier dans plusieurs secteurs techniques importants pour la sécurité alimentaire et la nutrition devrait contribuer à harmoniser les politiques de ces différents secteurs, et à favoriser l'établissement de mécanismes de gouvernance transparents et responsables (comme elle l'a déjà fait, par exemple avec l'élaboration et la négociation des Directives volontaires pour la réalisation progressive du droit à l'alimentation, et des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale).

132. L'expertise de la FAO dans de nombreux domaines touchant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont l'agriculture, les forêts, les pêches, le développement rural durable, conjuguée à sa réputation de partenaire fiable des gouvernements et des partenaires du développement, est un atout majeur au regard de la troisième résultante de l'Organisation. Son aptitude établie à diffuser et partager son expertise, en tant qu'organisation mondiale du savoir, constitue un avantage comparatif majeur pour le développement des capacités institutionnelles et individuelles, au niveau national, régional et mondial.

133. Les résultantes de l'Organisation et les produits correspondants sont explicités ci-après.

Résultante de l'Organisation 1: les États Membres et les partenaires du développement prennent des engagements politiques explicites, et consacrent les ressources nécessaires à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

134. L'engagement politique est un préalable à l'adoption de politiques appropriées et à la réalisation d'investissements visant à permettre aux gens de réaliser leur droit à une alimentation adéquate, tant à court terme, au moyen de dispositifs de protection sociale, qu'à moyen et à long terme, et de mesures visant à autonomiser les pauvres et les groupes vulnérables, et à favoriser l'autosuffisance, la résilience, la sécurité alimentaire et une alimentation correcte. La notion d'engagement politique ne renvoie pas seulement à la responsabilité des États, mais aussi à celle de la société civile, du secteur privé et de la communauté du développement dans son ensemble.

135. Il est clair que développer l'engagement politique exige une énergique action de sensibilisation et de plaidoyer, menée par des acteurs très divers, pour promouvoir une solide interprétation commune des problèmes, et proposer des solutions politiques permettant de remédier aux causes profondes et immédiates de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. L'action de sensibilisation doit être fondée sur des preuves solides, ce qui suppose que l'information, les statistiques et les analyses soient présentées de façon compréhensible et convaincante, et qu'elles ouvrent la voie à des interventions permettant aux secteurs concernés de faire œuvre utile.

Produit 1.1: Sensibilisation accrue des décideurs, des partenaires du développement et de la société dans son ensemble, à la nécessité d'engager d'urgence des mesures décisives pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

136. Ce produit résultera globalement d'une action de plaidoyer et de communication fondée sur des preuves factuelles, y compris l'organisation ou la participation à des conférences et alliances mondiales et régionales de haut niveau, où des engagements fermes sont pris quant aux buts, aux objectifs et aux actions à mettre en œuvre. Les domaines de travail concernés sont notamment:

- a) l'appui apporté au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), sans doute la tribune internationale la plus directement concernée;
- b) la participation proactive aux autres initiatives et déclarations multilatérales: le Comité permanent de la nutrition du Système des Nations Unies, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'initiative SUN (« Renforcer la nutrition »), l'Initiative de partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH), le Programme d'action en faveur du développement après 2015, la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (G8), le défi « Faim zéro » des Nations Unies et les initiatives menées dans le sillage de Rio+20;
- c) la même participation aux sommets et réunions de haut niveau, notamment la Conférence internationale sur la nutrition: vingt et un ans après (CIN+21), qui se tiendra en 2013, et la Conférence internationale sur les forêts au service de la sécurité alimentaire, également prévue en 2013;
- d) la participation aux réunions régionales et nationales sur les questions touchant à la nutrition, avec un intérêt particulier pour le développement de systèmes alimentaires et agricoles en rapport avec les enjeux de la nutrition;
- e) le travail de sensibilisation sur les différentes façons dont l'élevage, la pêche, la gestion des ressources naturelles et les plantations forestières et arboricoles dans les exploitations contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- f) l'action de communication sur les enjeux de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, par l'intermédiaire des médias, des sites internet (y compris les réseaux sociaux et la presse en ligne), et des plates-formes d'échange de connaissances;
- g) les interactions avec les communautés économiques régionales et les institutions régionales de coopération technique, dans l'optique de consolider les engagements en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- h) le soutien aux alliances nationales et régionales qui mènent une action efficace contre la faim et la malnutrition, dans le respect du principe de participation multipartite adopté du CSA;
- i) la diffusion d'outils de plaidoyer (dossiers d'information, lignes directrices, directives, etc.) traitant notamment des liens entre la nutrition et les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts.

Produit 1.2: Les États Membres et les autres parties prenantes ont des points de vue partagés sur les dimensions et causes multiples de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ainsi que sur les solutions stratégiques permettant de venir à bout des problèmes sous-jacents.

137. Ce produit sera obtenu par la mise à disposition d'informations et d'éléments factuels solides établissant l'ampleur et les causes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à tous les

niveaux. Le travail engagé visera notamment à produire et à diffuser des données, des statistiques, des informations et des analyses. À cet effet, l'Organisation devra s'attacher à:

- a) favoriser l'accès à des données, des normes et des statistiques de qualité permettant de comprendre les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (y compris la consommation, la composition et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires), et les solutions adaptées;
- b) examiner et analyser les problèmes actuels et nouveaux — ainsi que les tendances à long terme: qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et diffuser les résultats de ces analyses de manière à étayer le programme d'action mondial pour le développement (Études prospectives mondiales, rapports de situation et de perspective, publications phares de la FAO, et documents de fond préparés en vue de la CIN+21);
- c) fournir un appui méthodologique en vue des évaluations et des analyses de situation au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tant dans le contexte humanitaire que dans celui du développement, y compris aux travaux menés dans le cadre du SMIAR, du programme EMPRES et des Systèmes d'information pour la sécurité alimentaire (SISAN);
- d) faire savoir comment l'agriculture, les forêts, la pêche et les autres secteurs contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et comment les politiques, les programmes et les investissements réalisés dans ce secteur peuvent tenir compte des enjeux de la nutrition, et contribuer utilement à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;
- e) apporter son concours aux activités de suivi et d'évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris à l'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes, et à l'analyse de la contribution des mesures spécifiquement axées sur la nutrition mises en œuvre: dans les secteurs productifs;
- f) intensifier la collecte de données et les initiatives visant à rassembler l'information, au moyen de partenariats avec les gouvernements et les intervenants de différents secteurs (par exemple, le partenariat mondial sur les sols; le portail LandPortal.info; l'initiative World Agriculture Watch; et le Partenariat sur les forêts);
- g) appuyer le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition; et,
- h) faciliter l'accès des membres et partenaires du monde entier aux produits et services de la connaissance, ainsi que leur utilisation et leur partage.

Produit 1.3: Les intervenants de tous niveaux contribuent à la formulation et à la négociation de cadres, de politiques et de programmes visant à intensifier la réduction de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

138. Ce produit donne une forme concrète au rôle que joue la FAO en tant que tribune neutre, à même de faciliter le dialogue et la négociation sur les cadres, politiques et programmes communs, y compris les « directives volontaires », les normes et les codes de conduite qui sous-tendent l'action menée pour venir à bout de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les travaux menés à ce titre permettront de s'assurer que ces cadres, politiques et programmes sont également pertinents pour les autres OS, et qu'ils favorisent la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

139. Les travaux engagés dans ce cadre porteront par exemple sur:

- a) le soutien au Cadre stratégique mondial du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition, des orientations générales pour la mise en œuvre des Directives volontaires sur la réalisation progressive du droit à l'alimentation, et: des Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- b) l'élaboration des cadres communs de reddition de compte, applicables au sein du Système des Nations Unies (par exemple, appui à la définition de buts pour le développement durable, du cadre sur l'après OMD, de fiches de notation et d'autres instruments de suivi);

- c) l'appui à la mise en œuvre des codes de conduite et des normes en vigueur dans les différents secteurs pertinents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- d) la formulation, la négociation, l'application et le suivi des objectifs visés par la CIN+21;
- e) la facilitation du dialogue entre les pays, à l'échelon régional et international, en vue du partage des enseignements de l'expérience et des bonnes pratiques;
- f) la formulation, la négociation et la mise en œuvre d'un programme d'action sociale en vue du développement du secteur de l'élevage;
- g) l'intégration de considérations liées à la nutrition dans les politiques, les programmes et les investissements réalisés dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche et des forêts.

Résultante de l'Organisation 2: Les États Membres et les partenaires du développement adoptent des mécanismes de gouvernance inclusifs et fondés sur des preuves factuelles afin d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

140. Voter des lois pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition suppose que les intérêts des pauvres, des groupes les plus vulnérables et des groupes marginalisés soient correctement représentés, afin que leurs besoins et leurs difficultés soient dûment pris en compte, que les progrès réalisés à cet égard fassent l'objet d'un suivi, que des enseignements en soient tirés, et que les décideurs politiques soient tenus de rendre compte de leur action.

141. Les mécanismes de gouvernance en vigueur au niveau mondial, régional, national et local, dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, doivent être suffisamment souples pour permettre la participation active et fructueuse de la société civile, du secteur privé et des organisations de petits producteurs. Il est important que ces mécanismes soient rattachés à ceux concernant les autres OS, en particulier l'OS5 qui a pour objet de favoriser la résistance aux crises, et de tisser des liens entre les programmes de secours, de redressement et de développement.

Produit 2.1: Les cadres institutionnels et juridiques établis permettent de s'assurer que les processus politiques et les mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle reposent sur des bases factuelles, qu'ils n'excluent personne et qu'ils sont conformes aux principes des droits de la personne.

142. Le travail accompli à cet effet aura notamment pour objet de:

- a) promouvoir les systèmes de gouvernance qui favorisent l'application d'accords tels que les Directives volontaires sur la réalisation progressive du droit à l'alimentation, et des Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, et le Programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées;
- b) réviser, renforcer et/ou établir des cadres institutionnels et juridiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- c) consolider et faciliter les alliances et les partenariats régionaux et nationaux de lutte contre la faim et la malnutrition, qui respectent les principes de participation du CSA;
- d) aider les gouvernements à inclure dans leurs politiques et programmes généraux des objectifs explicites et mesurables d'amélioration des modes alimentaires, de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition, tout en s'assurant qu'ils sont inclusifs, responsables et durables.

Produit 2.2: Les systèmes et les moyens institutionnels et humains en place favorisent le renforcement des mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

143. Il s'agit ici d'appuyer les dispositifs visant à améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et d'étayer les capacités institutionnelles et individuelles, pour s'assurer que les décisions sont prises sur la base d'éléments factuels, et que les processus politiques sont inclusifs et transparents. Les travaux engagés à cette fin concerneront principalement:

- a) la constitution et l'application de mécanismes inclusifs de consultation et de coordination des parties prenantes, au niveau régional, national et local, regroupant les représentants et acteurs de différents secteurs (par exemple, agriculture, élevage, forêts, pêche, nutrition, éducation, sécurité sociale, santé) et relevant des secteurs public et privé, de la société civile, des organismes de développement, ainsi que la participation au partenariat REACH, au processus de programmation commune au sein des Nations Unies, à la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (G8), et aux autres initiatives conduites dans ce domaine;
- b) l'amélioration des connaissances sur les dispositifs efficaces de gouvernance de la nutrition, à différents niveaux, et les orientations apportées dans ce domaine aux pays et aux parties concernées;
- c) la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, au niveau des pays, notamment au moyen du système CountrySTAT;
- d) les systèmes d'information pour la sécurité alimentaire (SISAN), à l'échelon national et régional, y compris le renforcement des capacités d'analyse nécessaires pour la Classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, et la cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (MAFSAN);
- e) le développement des capacités institutionnelles en vue de la production, de l'analyse, de la diffusion et de l'exploitation de données de qualité (utilisées, par exemple, dans le cadre d'enquêtes sur les ménages ou autres, et pour le calcul des indicateurs), y compris des données sur l'adoption de modes alimentaires plus sains, l'amélioration des comportements alimentaires, et les progrès de la situation nutritionnelle;
- f) le renforcement des capacités afin d'encourager la participation aux discussions multisectorielles techniques ou politiques sur la nutrition, organisées au niveau local, national et international.

Résultante de l'Organisation 3: Les États Membres et les partenaires du développement formulent, appliquent, suivent et évaluent des politiques, des programmes et des investissements destinés à éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

144. S'il est important de développer les engagements politiques et de renforcer les mécanismes de gouvernance, les politiques, programmes et investissements à tous les niveaux doivent aussi contribuer plus utilement et plus concrètement à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Dans la pratique, les décideurs politiques de niveau national, régional et mondial doivent avoir les moyens nécessaires pour réviser les politiques, programmes et investissements sectoriels et intersectoriels, et pour en améliorer la cohésion, la cohérence et l'utilité au regard de cet objectif stratégique. Les mesures axées sur la nutrition dans les secteurs de l'agriculture, des ressources naturelles, des pêches et des forêts, et dans l'ensemble du système alimentaire, et l'action menée pour promouvoir des modes d'alimentation sains, sûrs, et adéquats, recevraient alors l'attention nécessaire, ce qui permettrait de s'attaquer durablement aux multiples manifestations de la malnutrition (dénutrition, obésité et carences en micronutriments), et d'accompagner l'action sanitaire. Cette résultante de l'Organisation concerne également les systèmes de suivi et d'évaluation.

Produit 3.1: Les États Membres ont les moyens d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

145. Les travaux comprendront notamment:

- a) un examen des politiques, programmes et investissements macroéconomiques, sectoriels et intersectoriels visant à mettre en évidence les lacunes, les incohérences et les effets préjudiciables imprévus;
- b) un ensemble exhaustif et cohérent de politiques, programmes et investissements respectueux de la parité hommes-femmes qui contribue à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

- c) la mise en commun des enseignements de l'expérience et des bonnes pratiques, par exemple à l'occasion des conférences, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et au moyen des plateformes de partage des connaissances (telles que le Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition (FSN) et d'autres réseaux du savoir);
- d) le renforcement des capacités des pays pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes appliquant les pratiques éprouvées, y compris « l'approche sur deux fronts » et les démarches inspirées des droits de la personne;
- e) les capacités institutionnelles et individuelles nécessaires pour concevoir et appliquer des programmes d'action ciblés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et,
- f) la réalisation d'investissements publics tenant compte des enjeux de la nutrition dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

Produit 3.2: Les politiques, programmes et investissements sectoriels et intersectoriels font systématiquement l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

146. L'accent sera mis sur:

- a) le développement des capacités en vue des activités de suivi et d'évaluation des impacts des politiques et des programmes (tous secteurs confondus) sur la sécurité et la nutrition, en tenant compte du contexte et de la parité;
- b) les capacités nationales et locales des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux chargés d'élaborer des processus inclusifs, transparents et responsables de formulation des politiques;
- c) le partage des enseignements de l'expérience et des bonnes pratiques;
- d) la mise en place de processus de suivi des politiques, d'analyse des écarts et d'évaluation (y compris les systèmes de veille et de préparation de l'action publique);
- e) les systèmes nationaux de partage des expériences internationales et des meilleures pratiques pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- f) les mécanismes de coordination nationaux et régionaux à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Initiative régionale (Objectif stratégique 1)

L'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »

147. L'objectif commun recherché par les pays de la région dans le cadre de cette initiative a été réaffirmé à la Conférence régionale de la FAO de 2012. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC) assure le secrétariat technique de cette initiative. Les résultats et produits régionaux escomptés à ce titre sont:

Résultat 1: Les États Membres réitèrent leur engagement politique à l'égard de l'éradication de la faim et de la malnutrition.

Produit 1.1: Des Fronts parlementaires contre la faim sont constitués et consolidés dans 15 pays supplémentaires, ce qui permet aux pouvoirs publics et à la société civile de formuler des **cadres juridiques en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**.

Produit 1.2: Le Front parlementaire contre la faim d'Amérique latine et des Caraïbes est consolidé dans le cadre de structures parlementaires supranationales telles que le PARLATINO (Parlement latino-américain).

Résultat 2: Les gouvernements de la région, les parlementaires et la société civile disposent de solides moyens de dialogue et de capacités techniques améliorées pour mettre en place des mécanismes de coordination et de gouvernance des questions liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Produit 2.1: Les initiatives en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des organes régionaux d'intégration (SICA, CARICOM, UNASUR, CAN) sont coordonnées par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Produit 2.2: Le Sommet des Présidents et des Chefs d'État de la CELAC demande à la FAO d'appuyer et de guider la Communauté pour ce qui touche aux questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture.

Produit 2.3: La participation de l'Amérique latine et des Caraïbes au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est renforcée.

Résultat 3: Les États Membres de la région sont dotés d'institutions, de stratégies et de programmes mieux équipés pour s'atteler au caractère multisectoriel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Produit 3.1: Un programme régional de coopération triangulaire Sud-Sud est établi en matière de protection sociale, d'alimentation en milieu scolaire, d'agriculture familiale et de systèmes de suivi et d'évaluation des retombées des politiques, stratégies, plans et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches

Plan d'action (version préliminaire)

Contexte et justification

148. À l'horizon 2050, la planète devrait compter 9 milliards d'habitants, et la population du seul continent africain devrait atteindre 2 milliards d'habitants. Dans le même temps, des forces sociales, économiques et environnementales colossales vont influencer sur le devenir de la population mondiale, et l'évolution de la situation est entourée de nombreuses incertitudes. Pour libérer le monde de la faim, il faudra accroître sensiblement la production afin de satisfaire une demande croissante, et favoriser la transition vers une agriculture plus durable sous toutes ses formes²⁴. La croissance du secteur agricole et l'augmentation des rendements supposent de recourir à des approches innovantes qui présenteront des avantages pour les acteurs concernés (producteurs de biens et services) tout en contribuant à la préservation de l'environnement. La croissance agricole est par ailleurs le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire dans la plupart des pays. Elle suppose toutefois la participation active de tous les petits producteurs, mais aussi des femmes et des populations autochtones.

149. La FAO et les États membres se trouvent donc confrontés à une situation particulièrement difficile qui exige d'apporter au secteur agricole et à la gestion des ressources naturelles des améliorations indispensables pour nourrir une population en constante augmentation et réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Dans le passé, les stratégies de développement agricole se sont concentrées principalement sur l'accroissement de la production et ne faisaient guère cas des dommages causés aux ressources naturelles utilisées et aux autres biens et services des écosystèmes. Ces services des écosystèmes contribuent pourtant à la productivité et à la capacité d'adaptation des systèmes de production agricoles, forestiers et halieutiques et ont par ailleurs des effets très salutaires sur l'environnement.

Principaux facteurs à l'origine de la conception de l'Objectif stratégique 2

150. La définition de l'Objectif stratégique 2 est innovante dans la mesure où elle met l'accent sur: 1) l'intégration des activités de la FAO relatives aux trois piliers du développement durable (environnemental, économique et social); 2) les moyens de promouvoir la transition à grande échelle indispensable à l'adoption de pratiques plus durables par un grand nombre de producteurs et de gestionnaires des ressources. La définition retenue tient compte par ailleurs des conclusions de la

²⁴ Le terme « agriculture » désigne ici les cultures agraires, l'élevage, la foresterie, les pêches de capture et l'aquaculture.

Conférence RIO+20 et rend mieux compte de la contribution de l'agriculture, de la foresterie et des pêches à la production et à la consommation durables. Les autres facteurs également pris en compte sont résumés ci-dessous.

Appauvrissement et détérioration des ressources naturelles

151. L'accroissement démographique prévu devrait être particulièrement marqué dans les zones qui sont fortement dépendantes de l'agriculture, et dans lesquelles on enregistre déjà de forts taux d'insécurité alimentaire. Dans le même temps, la concurrence qui s'exerce sur les ressources naturelles devrait s'intensifier, en raison notamment de l'expansion des zones urbaines, de la concurrence entre secteurs agricoles, du développement de l'agriculture, qui s'opérera au détriment des forêts, de l'utilisation des ressources en eau à des fins industrielles, de l'utilisation des terres à des fins récréatives et des usages concurrentiels des océans. Dans nombre de cas, cette situation conduit à l'exclusion des utilisateurs traditionnels, qui se trouvent privés de tout accès aux ressources (et aux marchés).

Importance des services des écosystèmes

152. Pour accroître les approvisionnements en biens et services, il faudra impérativement intégrer et appliquer aux systèmes de production la notion de durabilité. Le premier rapport de la FAO sur l'État des ressources mondiales en terres et en eaux pour l'alimentation et l'agriculture recensait les principaux systèmes de production agricole menacés et plaidait en faveur d'une transition vers une agriculture durable. Des recherches supplémentaires s'imposent pour mieux cerner le rôle des services écosystémiques dans l'amélioration des systèmes de production agricole ou déterminer où se situent les « points de basculement » potentiels des fonctions écosystémiques de l'agriculture.

Impacts du changement climatique et des migrations

153. Si l'agriculture contribue dans une très large mesure au changement climatique, elle en subit aussi très fortement les effets. Les activités agricoles génèrent des gaz à effet de serre et exigent de surcroît l'utilisation de quantités massives d'énergie d'origine fossile. Le changement climatique réduit la capacité d'adaptation des systèmes de production et favorise la dégradation des ressources naturelles. L'augmentation des températures, l'évolution des régimes pluviométriques et la fréquence accrue des épisodes météorologiques extrêmes sont autant de phénomènes qui devraient s'accroître dans les décennies à venir. Dans le même temps, l'agriculture offre aussi un potentiel considérable en matière d'atténuation des effets du changement climatique.

154. La migration est un autre facteur aggravant qui tient aux profonds changements sociaux et démographiques (avérés ou attendus) que traversent les zones rurales et à l'impact évident de ces phénomènes sur la production. Les déplacements de population peuvent être provoqués par la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les inégalités, la pénurie d'emplois rémunérés et l'intensification de la concurrence qui s'exerce sur les rares ressources en terre et en eau dans les régions d'origine des migrants.

Nouvelles menaces

155. Outre les conséquences des changements environnementaux, l'augmentation des mouvements de personnes et des biens et l'évolution des pratiques de production sont à l'origine de nouvelles menaces liées à l'introduction de pathogènes (comme le virus hautement pathogène de la grippe aviaire) ou à des espèces envahissantes telles que la mouche des fruits (*Tephritidae*). Ces menaces ne sont pas sans incidence sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé humaine et la productivité des systèmes agricoles, et peuvent être aggravées par des politiques et des capacités techniques inadéquates, au point de mettre en péril l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Faiblesse des mécanismes de gouvernance et d'élaboration des politiques

156. Si les accords et instruments internationaux sont susceptibles d'améliorer de manière sensible la gestion des ressources naturelles, l'expérience acquise à ce jour montre qu'ils sont rarement mis en œuvre dans leur intégralité. De plus, les programmes d'action et les mécanismes de production et de conservation de ressources sont le plus souvent dissociés, alors que la situation appelle la mise en

place de systèmes de gestion intégrée à l'échelle des écosystèmes et des paysages. Or, ces derniers ne cadrent que rarement avec le découpage administratif des zones de production.

Des situations locales très diverses

157. La nature et l'ampleur des enjeux précités varient considérablement selon les systèmes de production agricole, lesquels se caractérisent également par une grande diversité liée aux conditions agroécologiques et socioéconomiques. Il faut donc adapter au contexte local les solutions les plus probantes, ce qui exige des efforts considérables. À cet égard, il peut être utile de distinguer trois grandes catégories de systèmes agricoles:

- a) Les systèmes de production et les paysages productifs intensifs axés sur la production de biens (agriculture irriguée ou pluviale à petite ou grande échelle, aquaculture, par exemple, dans les pays développés et en développement). Les principaux problèmes rencontrés dans ces systèmes tiennent à l'appauvrissement et à la dégradation des ressources naturelles, de même qu'à l'augmentation des coûts et de la pollution qui en résultent.
- b) Les systèmes de production et les paysages productifs extensifs (caractérisés par des apports plus faibles en intrants). Ce mode de production concerne le plus souvent des producteurs qui enregistrent des rendements agricoles faibles et irréguliers et n'ont pas accès aux ressources qui leur permettraient d'accroître leur production et de faire face aux conséquences de la dégradation des ressources.
- c) Les zones fournissant d'autres services écosystémiques (sans rapport avec la production vivrière), et notamment des écosystèmes préservés tels que les forêts pluviales, les prairies, certaines zones océaniques et les toundras, et des zones subissant des pressions grandissantes liées à des usages concurrentiels.

Une situation qui appelle un processus d'innovation dynamique

158. Le développement durable doit être considéré comme un processus, et non comme une fin en soi, ce qui suppose de mettre en place des mécanismes techniques et réglementaires et des cadres de gouvernance et de financement pour venir en aide aux agriculteurs et aux gestionnaires de ressources qui acceptent de s'engager dans un processus d'innovation dynamique.

Quatre principes directeurs

159. Quatre grands principes applicables aux approches novatrices axées sur l'amélioration des systèmes de production agricole se dégagent de l'analyse contextuelle ci-dessus:

- a) promouvoir une utilisation plus efficiente des ressources, notamment pour accroître la productivité en réduisant les niveaux d'intrants, tant en réduisant au minimum les effets négatifs de facteurs externes;
- b) renforcer la capacité de résistance aux chocs liés notamment aux ravageurs, aux maladies et aux impacts du changement climatique;
- c) définir et renforcer le rôle des services écosystémiques, en particulier du point de vue de leurs effets sur l'utilisation efficiente et la capacité d'adaptation des ressources;
- d) faciliter l'accès aux informations nécessaires, et notamment aux informations relatives aux technologies et au rôle des systèmes agricoles dans le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Plan d'action

160. Quatre résultantes de l'Organisation ont été définies au titre de l'Objectif stratégique 2:

- a) Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à accroître et à améliorer durablement la fourniture de biens et services dans les secteurs agricole, forestier et halieutique.

- b) Dans les pays membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance, à savoir l'ensemble des lois, politiques et institutions nécessaires pour aider les producteurs pendant la phase de transition vers des systèmes d'agriculture durable.
- c) Les parties prenantes adoptent et mettent en place les mécanismes internationaux de gouvernance nécessaires pour améliorer et accroître durablement la fourniture de biens et services dans les secteurs agricole, forestier et halieutique.
- d) Les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des bases probantes en matière de planification et de gestion de l'agriculture et des ressources naturelles pour accompagner la transition vers une agriculture durable, en s'appuyant à cette fin sur des données de suivi, des statistiques, des évaluations et des analyses.

161. Pour atteindre ces résultantes très ambitieuses, la FAO devrait pouvoir mettre à profit son accès privilégié aux responsables mondiaux et nationaux de l'élaboration des politiques agricoles et environnementales, de même que sa capacité d'appuyer la nécessaire transition de grande ampleur vers des approches plus durables, grâce à sa large base de connaissances techniques et à son expérience du terrain – toutes disciplines, pays et régions confondus – qui servira de fondement à l'adoption de décisions stratégiques. La FAO justifie par ailleurs d'une vaste expérience de la prise en compte des questions de gestion des ressources naturelles dans la formulation des stratégies globales pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté.

162. De manière générale, les activités relatives à l'Objectif stratégique 2 porteront principalement sur les quatre aspects suivants:

- a) mise en place de cadres propices à des systèmes de production économiquement, socialement et écologiquement rationnels et garants de l'utilisation efficiente des ressources, de la capacité d'adaptation de ces ressources, de la préservation des services écosystémiques indispensables à la production agricole et de l'accessibilité des ressources;
- b) élaboration, adaptation et mise en commun avec les différents partenaires concernés de technologies et d'approches adaptées au contexte local, en veillant en priorité à éliminer les obstacles à leur adoption à plus grande échelle;
- c) renforcement des capacités à obtenir et utiliser les données nécessaires pour étayer les décisions stratégiques et celles concernant la planification;
- d) renforcement des mécanismes et instruments internationaux de gouvernance relatifs à l'utilisation durable des ressources, en portant une attention particulière à leur applicabilité.

163. Les résultantes de l'Organisation et les produits correspondants sont décrits en détail ci-après (compte tenu de la complexité des activités relevant de cet Objectif stratégique et de la nécessité de faire intervenir un grand nombre d'unités de l'Organisation, la liste des produits escomptés n'est que temporaire et sera complétée après consultation de toutes les parties concernées).

Résultante de l'Organisation 1: Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à accroître et à améliorer durablement la fourniture de biens et services dans les secteurs agricole, forestier et halieutique.

164. Les technologies, la recherche et le développement jouent un rôle essentiel et favorisent notamment une intégration des savoirs bien plus large que ce ne fut généralement le cas dans le passé. L'amélioration de la durabilité au niveau des systèmes sera à la mesure de la somme des améliorations modestes opérées à leur échelle par un grand nombre de producteurs et de gestionnaire des ressources. Les connaissances locales relatives aux contraintes et aux perspectives qui se présentent sur le terrain peuvent aider à l'établissement des priorités et compléter les apports technologiques. Pour que cette transition puisse s'effectuer, il faudra établir de solides partenariats entre les organisations techniques et les organismes d'investissement.

165. Il importera par ailleurs de renforcer les capacités nationales et locales nécessaires afin d'appuyer les innovations et investissements qui favoriseront une utilisation plus efficiente des ressources et permettront de renforcer la résilience de ces ressources, et notamment d'accroître la

valeur des services écosystémiques pour l'agriculture. Pour atteindre cet objectif, on pourra notamment recourir à des pratiques améliorées, apporter des changements structurels aux modes de production ou encore réduire les déchets et les pertes tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement. Il conviendra aussi de protéger les systèmes de production et les chaînes alimentaires contre diverses menaces par le biais de dispositifs de surveillance et d'alerte rapide, et de prendre des mesures visant à renforcer la capacité de résistance des écosystèmes face à la variabilité du climat, des ressources et des marchés.

Produit 1.1: Les systèmes de production et les pratiques de gestion sont conçus et évalués au regard de leur capacité à améliorer et à accroître la fourniture durable de biens et services.

Produit 1.2: Les producteurs et les gestionnaires des ressources naturelles recensent et adoptent des pratiques de gestion favorables à l'amélioration et à l'accroissement de la production durable de biens et de services.

Produit 1.3: Les organisations et institutions, y compris les organisations et coopératives de producteurs, disposent des capacités nécessaires pour appuyer et promouvoir l'innovation et le passage vers la production durable de biens et services agricoles, en facilitant l'accès des producteurs aux ressources nécessaires et à des incitations économiques adéquates.

Résultante de l'Organisation 2: Dans les pays membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance, à savoir l'ensemble des lois, politiques et institutions nécessaires pour aider les producteurs pendant la phase de transition vers des systèmes d'agriculture durable.

166. Des politiques et des mécanismes institutionnels appréciant de manière cohérente la contribution des ressources naturelles au développement du secteur agricole sont nécessaires. Plusieurs options sont envisageables en la matière, depuis la mise en œuvre de mesures incitatives destinées à encourager l'adoption de pratiques durables jusqu'à l'application de réglementations et de sanctions financières pour lutter contre les pratiques qui contribuent à l'appauvrissement ou à la dégradation des ressources naturelles. Les politiques doivent être concrètement appliquées sur le terrain, ce qui suppose de mettre en place des dispositifs de bonne gouvernance favorisant la participation, la responsabilisation, l'équité et la transparence.

167. Les réformes institutionnelles doivent conduire au renforcement des services consultatifs techniques et des capacités de recherche et garantir l'application et le respect de la réglementation en vigueur. La FAO s'emploiera à promouvoir la bonne gouvernance, condition essentielle à la création d'un environnement propice à l'augmentation durable de la production. Elle aidera aussi les pays à appliquer les directives traitant d'aspects fondamentaux comme la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, la pêche responsable ou la gestion responsable des ressources forestières.

Produit 2.1: Des politiques et des cadres réglementaires sont mis en place afin d'encourager l'utilisation efficiente des ressources, d'accroître la capacité d'adaptation de ces ressources et de réduire les effets exogènes négatifs de certaines pratiques agricoles.

Produit 2.2: Des politiques élaborées dans le cadre d'un processus négocié, inclusif et équitable en tenant compte des considérations d'égalité des sexes, et destinées à faciliter l'accès élargi aux ressources productives de certains groupes cibles clés comme les petits producteurs et les populations rurales pauvres, sont mises en œuvre.

Produit 2.3: Des politiques visant à renforcer la viabilité économique, environnementale et sociale des pratiques durables et des accroissements de production, et axées sur la mise en place de mécanismes et de capacités d'investissement sont mises en œuvre.

Produit 2.4: Les institutions et les services d'appui sont capables de fournir un soutien efficace aux producteurs afin de les aider à venir à bout des obstacles à un accroissement durable de la production.

Résultante de l'Organisation 3: Les parties prenantes adoptent et mettent en place les mécanismes internationaux de gouvernance nécessaires pour améliorer et accroître durablement la fourniture de biens et services dans les secteurs agricole, forestier et halieutique.

168. La FAO aidera à la mise en place des mécanismes internationaux de gouvernance aux fins des objectifs visés en matière de durabilité de l'agriculture, de la foresterie et des pêches, et du partage équitable des avantages découlant des ressources naturelles. Elle fournira des informations, des données et des analyses essentielles à l'appui d'initiatives intergouvernementales et multipartites axées sur la durabilité, et mettra dans certains cas à leur disposition des services de secrétariat. Par ailleurs, l'Organisation appuiera et suivra activement la mise en œuvre des instruments convenus. Dans le cas des instruments internationaux relevant d'autres institutions spécialisées, la FAO continuera de veiller à ce que les connaissances et les questions agricoles soient dûment prises en compte. Au niveau national, il conviendra de renforcer les capacités des pays à participer aux négociations relatives aux instruments internationaux, afin que leurs préoccupations et leur situation puissent être prises en considération, de manière à faciliter la mise en œuvre des instruments résultant de ces négociations. Il faudra aussi mettre en place des mécanismes plus solides de coordination intersectorielle afin de favoriser une plus grande convergence des objectifs axés respectivement sur la production et la protection des ressources, et renforcer l'efficacité des approches et mécanismes institutionnels de gestion à l'échelle des paysages.

Produit 3.1: Des accords et instruments internationaux sont négociés, adoptés et mis en œuvre à l'appui de la croissance durable des secteurs agricole, forestier et halieutique.

Produit 3.2: Des partenariats et mécanismes sont renforcés ou établis à des fins de coordination et de partage des connaissances sur les questions relatives à la durabilité de la production et de la gestion des ressources naturelles.

Produit 3.3: Les capacités sont renforcées afin que les objectifs des accords et instruments internationaux puissent être concrètement mis en œuvre à l'échelle nationale.

Résultante de l'Organisation 4: Les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des bases probantes en matière de planification et de gestion de l'agriculture et des ressources naturelles afin d'accompagner la transition vers une agriculture durable, en s'appuyant à cette fin sur des données de suivi, des statistiques, des évaluations et des analyses.

169. La concrétisation de ce résultat suppose la mise en place d'un solide cadre conceptuel et analytique permettant d'évaluer le processus de transition vers des pratiques plus durables; elle exige par ailleurs de définir et de mesurer des indicateurs clés relatifs à l'utilisation efficiente et à la capacité d'adaptation des ressources, et de recenser les usages (potentiellement) conflictuels des ressources. Il convient en particulier d'examiner au niveau requis, en tenant compte des limites des paysages et des écosystèmes, les problèmes liés aux stocks et aux taux d'utilisation des ressources naturelles. Ces problèmes dépassent parfois le simple cadre national, et ne peuvent donc être résolus que par le biais d'une collaboration internationale.

170. Il importe de disposer, à l'appui de cette analyse, de données, statistiques, information géospatiales, cartes et informations qualitatives, notamment sur: la portée, la qualité, l'utilisation et la capacité productive des terres, des ressources en eau, des océans et des eaux intérieures; et les impacts de l'agriculture, de la foresterie et des pêches sur ces ressources. La FAO facilitera la collecte de données et y participera, en se référant aux définitions et aux critères convenus applicables aux différentes composantes de la durabilité, et aidera à l'analyse des tendances mondiales et régionales. Pour autant, l'accès aux informations, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant pour prendre des décisions plus judicieuses fondées sur des données probantes. La FAO s'emploiera donc aussi à renforcer les capacités d'utilisation des différents outils et produits d'information réalisés et diffusés. Les activités de renforcement des capacités porteront également sur la collecte des données requises dans certains cas à l'échelle locale pour apporter aux modèles utilisés les compléments et modifications nécessaires.

Produit 4.1: On dispose d'informations permettant de cerner la situation, les tendances et les perspectives relatives à l'accroissement de la production agricole, animale, forestière, halieutique et aquacole et à la valorisation des ressources, et notamment les menaces liées au changement climatique.

Produit 4.2: On dispose d'outils conceptuels et analytiques permettant d'évaluer, de planifier et de gérer l'utilisation durable des ressources naturelles dans les systèmes agricoles, et notamment la valeur

des services écosystémiques tels que la préservation ou la régénération des sols, des ressources en eau, de la biodiversité et des ressources génétiques dans les systèmes agricoles.

Produit 4.3: Les capacités des pays en matière de collecte et d'utilisation des données nécessaires à l'adoption de décisions plus judicieuses fondées sur des bases probantes ont été renforcées.

Initiatives régionales (Objectif stratégique 2)

171. La FAO appuiera deux initiatives régionales:

Systèmes de production fondés sur la riziculture dans la région Asie-Pacifique

172. Cette initiative ciblera principalement les petits riziculteurs, qui sont à l'origine de plus de 80 pour cent de la production agricole de la région. Elle aura pour objectif premier de permettre aux petits producteurs d'adopter des pratiques de gestion durable favorisant l'accroissement de la productivité et réduisant les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement.

173. Des activités pilotes s'appuyant sur des services et des réseaux consultatifs seront mises en œuvre. L'accent sera mis sur les systèmes de production durable fondés sur la riziculture dont les apports (produits ou autres) sont multiples (production céréalière et halieutique, biens et services publics, crédits carbone, adoption de pratiques améliorées de gestion des ressources en eau et de la fertilité des sols et de lutte contre les ravageurs, entre autres exemples). Une méthode sera élaborée en vue de l'évaluation de l'efficacité économique, sociale et environnementale des intrants utilisés par les petits riziculteurs et de leurs liens éventuels avec le changement climatique.

174. Dans le même temps, les décideurs pourront engager à l'échelle nationale des politiques et des investissements efficaces visant à promouvoir la riziculture durable. Des liens de collaboration seront établis entre les autorités locales et nationales en vue de l'évaluation et de l'intégration de bonnes pratiques et d'outils adaptés. L'initiative, mise en œuvre conjointement par les équipes techniques du Siège et des bureaux régionaux, conduira à la mise en place, à l'intention des petits producteurs, d'un réseau de connaissances sur les systèmes et les chaînes de valeur rizicoles les plus efficaces.

Pénuries d'eau au Proche-Orient

175. Le Proche-Orient est depuis longtemps le cadre d'initiatives visant à améliorer les pratiques de gestion des ressources en eau et des terres agricoles. Si les enseignements tirés des initiatives menées à ce jour peuvent être diffusés, il est malgré tout impératif d'innover et trouver des solutions durables aux problèmes de pénurie d'eau, et en particulier de définir des approches novatrices de la gouvernance des ressources en eau facilitant l'accès à des pratiques éprouvées et efficaces de gestion et d'utilisation des ressources en eau.

176. L'initiative dont il est question ici a notamment pour objet de passer en revue les politiques et les stratégies menées ces 10 à 15 dernières années en matière de gestion des ressources en eau à usage agricole. Une réunion régionale sera organisée afin d'examiner les résultats de cet exercice et de débattre des mesures de suivi à prendre. L'initiative sera engagée dans des pays représentatifs de la région et visera à cerner les atouts et faiblesses des pratiques, politiques et mesures actuelles de gestion des ressources en eau. L'expérience d'autres régions sera également examinée lors de la réunion régionale, et une collaboration étroite s'instaurera avec les principaux acteurs de la gestion des ressources en eau de la région.

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

Plan d'action (version préliminaire)

Contexte et justification

177. Alors que la pauvreté a globalement décliné dans le monde, l'extrême pauvreté tend à être concentrée dans les zones rurales et la situation varie considérablement selon les régions. En 2010, 35 pour cent environ de la population rurale des pays en développement était considérée comme vivant dans des conditions d'« extrême pauvreté », contre 54 pour cent en 1988. Cette évolution

positive est principalement due à une réduction massive de la pauvreté rurale en Asie orientale (où la population extrêmement pauvre est aujourd'hui estimée à 15 pour cent). Les régions où la pauvreté rurale est la plus élevée sont, dans l'ordre, l'Afrique subsaharienne (60 pour cent), l'Asie du Sud (45 pour cent), l'Amérique latine et les Caraïbes (10 pour cent), et le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (5 pour cent). À l'intérieur de chaque région, certains pays et sous-régions ont été plus performants que d'autres. Les tendances mondiales, en termes de changement climatique, de démographie et de migration, influencent aussi la distribution de la pauvreté entre les différentes régions, et dans les zones rurales et urbaines.

178. La pauvreté rurale est surtout concentrée parmi les ménages de petits producteurs pratiquant une agriculture de subsistance ou de petits exploitants familiaux, de pêcheurs, de travailleurs sans terre employés dans l'agriculture et dans des entreprises rurales non agricoles, et d'autres ruraux qui sont dans l'incapacité d'accéder à une activité productive (par exemple, les enfants, les handicapés, les personnes âgées).

179. Bien que les frontières entre ces groupes ne soient pas bien tranchées, on distingue en gros trois catégories de ruraux extrêmement pauvres (appelant des stratégies différentes), à savoir:

- a) les ménages de petits producteurs et les exploitants familiaux (y compris les artisans pêcheurs, les éleveurs, les utilisateurs des forêts) qui ont accès à un peu de terre, mais sont pénalisés par d'autres contraintes qui ont une incidence négative sur leur productivité;
- b) les travailleurs ruraux, y compris ceux qui travaillent à leur compte dans l'agriculture et les salariés employés dans des entreprises agricoles ou non agricoles, dont les conditions d'emploi sont précaires et qui sont mal payés;
- c) les groupes de population qui ont des difficultés à accéder à une activité agricole ou non agricole.

180. Depuis quelques années, on note que la part du revenu non agricole dans les recettes des ménages ruraux s'accroît dans toutes les régions, car ces ménages combinent généralement plusieurs sources de revenu, agricoles et non agricoles. Mais, au-delà des faibles revenus, certaines caractéristiques restent le lot commun de la plupart des personnes extrêmement pauvres, à savoir: marginalisation sociale et politique, exclusion et discrimination, mauvais état de santé et faibles niveaux d'instruction, barrières culturelles et linguistiques pour des raisons diverses selon les populations et les régions. Ces inégalités doivent être corrigées par des programmes ciblés propres à renforcer les possibilités et à réduire les contraintes spécifiques à chacune de ces trois grandes catégories.

Principaux facteurs à l'origine de la conception de l'Objectif stratégique 3

Politiques mal ciblées

181. Les réductions significatives de la pauvreté rurale obtenues au cours de la période récente ont été enregistrées dans des contextes de croissance économique rapide, mais la croissance économique en soi n'entraîne pas nécessairement une réduction de la pauvreté pour tous. Certaines couches de la population, en particulier les très petits producteurs et les ouvriers, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, restent vulnérables à l'exclusion et pourraient être privées d'un accès aux ressources productives, aux services, à l'emploi et aux programmes de soutien des gouvernements, ainsi que de représentation politique et sociale. Les politiques qui réduisent les dépenses publiques, taxent l'agriculture de façon excessive, favorisent l'aide alimentaire par rapport à l'investissement et ne donnent pas la priorité à l'égalité et à la participation peuvent exacerber le problème. De plus, même les politiques et les programmes conçus pour améliorer les moyens de subsistance des petits producteurs pauvres (par exemple, les subventions aux intrants) peuvent procurer plus d'avantages aux gros producteurs qu'aux bénéficiaires visés. D'où la nécessité de mettre en place des interventions spécifiquement axées sur la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

182. En outre, les ensembles nationaux de données ne sont pas toujours ventilés en fonction de critères importants, tels que l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, l'échelle de la production), ce qui empêche de comprendre l'échelle et la nature de la pauvreté rurale. On manque aussi de moyens pour

fixer des objectifs et suivre les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté rurale et, dans la pratique les gouvernements privilégient souvent les intérêts des habitants des villes par rapport à ceux des populations pauvres des campagnes éloignées. Il s'ensuit que les politiques sont souvent biaisées en faveur des villes.

Le manque ou l'inégalité d'accès aux biens de production et aux ressources

183. Les moyens de subsistance des ruraux pauvres reposent essentiellement sur le « capital naturel », notamment sur des ressources collectives, comme les pêches, les forêts et l'eau. Comme leur accès à ces ressources n'est pas garanti, les petits producteurs et les agriculteurs familiaux ont une productivité limitée, et ce problème est aggravé par la concurrence d'autres secteurs et par l'amenuisement global des ressources. L'inefficacité des systèmes de gouvernance des terres et des ressources naturelles, ou leur absence, se traduit par une surexploitation des ressources halieutiques, la destruction et la dégradation des forêts, l'épuisement des nappes d'eau et l'appauvrissement des sols. Des systèmes d'administration foncière mal conçus ou inappropriés perpétuent les inégalités d'accès, limitent la sécurité de jouissance ou exacerbent les conflits, ce qui a aussi des répercussions négatives sur les disponibilités et l'accessibilité des aliments. Ces inégalités d'accès et la gestion non durable des ressources limitent donc la participation à diverses activités socioéconomiques et aux décisions les concernant.

184. Les plus défavorisés, en termes d'accès aux ressources productives, sont les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, qui sont souvent contraints d'abandonner l'agriculture ou d'émigrer pour trouver un emploi. Par exemple, les femmes ne représentent encore que 10 à 20 pour cent des propriétaires de terres et, quand elles possèdent des terres, ce sont généralement de petites parcelles de piètre qualité sur lesquelles elles ont des droits limités. L'accès des peuples autochtones²⁵ à leurs terres et territoires coutumiers ainsi qu'aux ressources collectives n'est pas non plus assuré.

Accès aux services

185. Dans de nombreuses régions, les services ruraux existants pour l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les pêches, les soins de santé et la consommation intérieure sont confrontés au triple défi des défaillances des marchés, des États et des communautés. Au mieux, ils ne sont pas adaptés aux besoins des ruraux pauvres et au pire, ils les ignorent. Les éléments les plus essentiels sont les services financiers, juridiques, technologiques, la recherche, la vulgarisation, l'enseignement agricole, les banques de semences, les services d'information, ceux relatifs à l'énergie et à l'alimentation, ainsi que les services qui facilitent l'engagement dans des activités agricoles (par exemple, garde d'enfants). Des contraintes du côté de la demande²⁶ et de l'offre²⁷ entravent les prestations de services dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Le secteur privé joue un rôle important dans la fourniture de services, mais se désintéresse généralement des pauvres vivant en milieu rural, car c'est une clientèle qui rapporte peu et comporte un risque élevé. La mise au point de technologies spécifiquement adaptées aux femmes, aux hommes, aux jeunes ou aux peuples autochtones pauvres des zones rurales ne reçoit pas non plus l'attention voulue. Par ailleurs, les ONG et les prestataires de services communautaires ne parviennent généralement pas à répondre aux besoins des pauvres, en raison de leurs capacités internes insuffisantes et de leurs ressources limitées, ou par parti pris. Les institutions publiques, qui sont souvent les principales, sinon les seules, à fournir des services aux ruraux pauvres dans les pays en développement et couvrent l'ensemble des services ciblés sur ces

²⁵ Les populations autochtones sont estimées à 370 millions d'individus dispersés dans plus de soixante-dix pays à travers le monde. Les peuples autochtones ne représentent que 5 pour cent de la population totale mondiale, mais plus de 15 pour cent de la population pauvre de la planète et leurs niveaux de revenu et leurs indicateurs de développement humain (santé, éducation, etc.) sont régulièrement inférieurs à ceux des groupes non autochtones. Banque mondiale (2003, 2004).

²⁶ Les contraintes du côté de la demande sont la distance, les coûts de transaction, la nécessité de savoir lire et écrire, la piètre qualité des services offerts, leur manque de fiabilité et leur caractère inadapté, et le fait que les petits producteurs ne sont pas informés des services disponibles et ne peuvent pas envoyer des signaux de marché concernant leurs besoins.

²⁷ Les contraintes du côté de l'offre comprennent: la difficulté de fournir des services efficaces, rentables et durables, pour un coût raisonnable à des populations dispersées qui ont un pouvoir d'achat limité; et le fait que les prestataires de services connaissent mal la nature et la concentration des demandes.

groupes, sont écrasées par les formalités bureaucratiques et manquent de capacités, de fonds et de motivations pour fournir ces services dans de bonnes conditions.

Organisations faibles ou absentes (capital social)

186. Les petits producteurs et les pêcheurs pauvres sont pénalisés par l'isolement et par le fait que leurs habitations et leurs sites de production se trouvent dans des zones éloignées. Peu d'entre eux sont organisés et, quand ils se structurent leurs organisations sont souvent faibles et inéquitables. Ils ne sont pas consultés et n'ont guère de possibilités d'influencer la prise de décision ou d'y participer. Les communautés autochtones en particulier vivent généralement dans des zones reculées où les conditions environnementales sont rudes et d'où il est difficile d'accéder aux administrations ou aux centres d'activité économique. Les organisations rurales à caractère associatif sont souvent contrôlées par les élites locales, de sorte que les femmes, les jeunes et les autochtones n'ont qu'une possibilité limitée de participer aux décisions ou de les influencer, à moins de constituer leurs propres organisations.

Manque de possibilités d'emploi et de conditions de travail décent

187. Dans les zones rurales, les « travailleurs pauvres » (deuxième catégorie mentionnée plus haut), qui gagnent moins de 1,25 USD par jour, sont principalement des travailleurs non agricoles sans terre, des paysans pratiquant une agriculture de subsistance pour leur compte et des travailleurs familiaux non rémunérés ou qui tirent un maigre revenu d'activités non agricoles. Dans le monde, près de huit sur dix de ces travailleurs pauvres vivent en zone rurale et dépensent une part importante de leur revenu disponible pour se nourrir. Avoir un emploi décent, ainsi qu'une protection contre le chômage, est indispensable pour parvenir à la sécurité alimentaire. Pourtant le chômage, le sous-emploi, les faibles rémunérations, les mauvaises conditions de travail, et l'exposition aux risques professionnels continuent de prévaloir dans de nombreuses zones rurales. Il est évident qu'il y a aujourd'hui dans le secteur agricole peu de possibilités d'emploi productif et décent pour les jeunes et pour les communautés autochtones. Les possibilités d'emploi insuffisantes et la pénibilité du travail conduisent de nombreux jeunes à abandonner l'agriculture et à émigrer vers les villes, dans leur pays ou à l'étranger. Parallèlement, 60 pour cent de la main d'œuvre enfantine travaille dans le secteur agricole, notamment dans des activités dangereuses qui comportent un risque pour leur santé et leur développement et se font au détriment de leur instruction.

Protection sociale rudimentaire ou inefficace dans les zones rurales

188. La troisième catégorie de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté - qui sont celles qui ont des difficultés à accéder à une activité agricole ou à un emploi - est très vulnérable à des chocs, même modestes, qui peuvent aggraver encore leur pauvreté et leurs privations, entraîner leur inanition et leur décès prématuré. Pour éviter cela, les gouvernements cherchent à mettre en place des programmes de protection sociale ayant pour double objectif d'éliminer la faim et de réduire la pauvreté, en agissant sur différents fronts: production (par exemple: subventions aux intrants), main d'œuvre (programmes de travaux publics), commerce (subventionnement des prix des produits alimentaires, gestion des réserves céréalières), et transferts (alimentation scolaire, compléments d'alimentation, transferts monétaires).²⁸ Toutefois, à l'heure actuelle, la contribution potentielle des mesures de protection sociale à la réduction de la pauvreté n'est pas pleinement exploitée dans les zones rurales.

189. Différents problèmes, liés au ciblage, à la viabilité financière, aux modalités de mise en œuvre des programmes, à leurs effets dissuasifs, à leur retrait progressif, à leur élargissement et à la redevabilité, conditionnent l'efficacité de la protection sociale par rapport aux objectifs fixés. Le manque de transparence et d'information sur les programmes de protection sociale, la sensibilisation insuffisante des bénéficiaires potentiels, et le pouvoir discrétionnaire laissé aux administrations qui ouvre la voie au favoritisme et à la discrimination, peuvent aussi empêcher ces programmes d'atteindre beaucoup de personnes qui sont parmi les plus démunies. La rivalité entre les politiques de protection sociale et les politiques agricoles qui se disputent des ressources financières limitées et une

²⁸ La protection sociale pour la sécurité alimentaire: un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012.

influence, pose aussi un problème, en particulier lorsqu'elles sont considérées comme appartenant à des sphères différentes et ne sont pas mises en œuvre par les mêmes institutions. Les différentes mesures de protection sociale peuvent aussi se trouver en conflit, pour des raisons liées à leur calendrier d'application, à leur formulation et à leur mise en œuvre, mais aussi au manque de cohérence et de coordination.

Les ingrédients du succès

190. Pour résumer en quelques mots une question extrêmement complexe, on peut dire qu'un cadre propice à la réduction de la pauvreté rurale devrait réunir plusieurs éléments critiques, notamment:

- a) politiques mieux ciblées, accessibilité et répartition des ressources productives améliorées, cadres politiques et juridiques pour une gestion conjointe des ressources naturelles, administration foncière plus efficace, augmentation durable de la productivité, renforcement des prestations de services et approches innovantes, et organisations de producteurs renforcées et ouvertes.
- b) croissance économique génératrice d'emplois ruraux décents pour les femmes, les hommes et les jeunes, dans l'agriculture et dans d'autres secteurs.
- c) optimisation des synergies entre les politiques de protection sociale et de développement rural, garantissant une combinaison d'instruments efficaces ayant des effets positifs en termes de réduction de la pauvreté rurale, de sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles.

191. Parallèlement, plusieurs questions transversales méritent toute notre attention, notamment:

- a) renforcement de l'égalité des sexes et des approches prenant en compte les sexospécificités;
- b) appui aux groupes défavorisés (jeunes, personnes âgées et peuples autochtones);
- c) reconnaissance de la diversité des environnements agroécologique, socioculturel, économique, politique et institutionnel;
- d) constitution d'une réserve d'informations fiables et avérées, contenant les enseignements tirés de l'expérience et des analyses de l'impact des politiques passées;
- e) nécessité d'assurer la sécurité nutritionnelle par des politiques, programmes et investissements intersectoriels attentifs à la nutrition;
- f) systèmes de gouvernance améliorés à tous les niveaux, de manière à garantir la durabilité et l'efficacité des efforts de lutte contre la pauvreté.

Plan d'action

192. La FAO n'est qu'un des nombreux acteurs de la lutte contre la pauvreté, mais elle a un avantage comparatif qui repose sur sa vaste expérience dans des domaines aussi divers que: la production d'éléments d'information factuels utiles à la formulation des politiques et l'identification des enseignements tirés, notamment avec de très nombreux partenaires; la promotion de la recherche et de la mise en commun des connaissances, en coopération avec les autorités nationales, pour renforcer les capacités; la mise au point et l'essai de modèles et d'options d'intervention; et le suivi et l'évaluation.

193. Les trois résultantes de l'Organisation identifiées, ainsi que leurs produits (et sous-produits) sont définies dans les passages qui suivent.

Résultante de l'Organisation 1: Dans les États Membres, les petits producteurs ruraux, les exploitants familiaux et les petits entrepreneurs ruraux des deux sexes peuvent compter sur un environnement plus porteur²⁹ pour sortir de la pauvreté.

²⁹ L'environnement porteur, entendu dans son sens large, comprend: un engagement et une vision politiques; des cadres politiques, juridiques et économiques; les allocations et processus budgétaires; les structures de la gouvernance et du pouvoir; ainsi que les mesures d'incitation et les normes sociales.

Produit 1.1: Les gouvernements et leurs partenaires de développement sont conscients des options offertes – notamment des possibilités de partenariat entre le secteur public et le secteur privé – pour réduire la pauvreté des petits producteurs et exploitants familiaux des deux sexes vivant dans les zones rurales, et ils élaborent des politiques, des partenariats et des mesures pour les appliquer en favorisant les synergies.

194. La FAO doit:

- a) donner aux gouvernements et à leurs partenaires de développement des avis techniques sur diverses options relatives à l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté rurale équitables selon le sexe, notamment en leur indiquant ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné dans différents contextes, en les tenant informés des enseignements tirés de l'expérience, et en leur donnant des conseils en termes de cohérence des politiques, pour garantir l'adoption d'approches intégrées et une collaboration interdisciplinaire entre les secteurs;
- b) renforcer les capacités pour fixer les objectifs, suivre les progrès accomplis au niveau national, et garantir une augmentation des crédits budgétaires alloués à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des petits producteurs, exploitants familiaux et entrepreneurs des deux sexes;
- c) encourager des réformes profondes des politiques et institutions nationales pour résoudre les problèmes spécifiques des petits producteurs, notamment en donnant des avis sur les politiques budgétaires et autres permettant de surmonter des contraintes spécifiques (par exemple: allègements fiscaux/distribution des recettes fiscales, régimes de prestations sociales, etc.)
- d) promouvoir et faciliter l'interaction, le travail en réseau et le dialogue entre les acteurs (des secteurs public et privé), les groupes d'intérêt et les institutions (du secteur structuré et non structuré), aux différents échelons;
- e) renforcer ses propres mécanismes de collecte des données (au sein des programmes de statistique et de suivi et d'évaluation) de manière à mieux rendre compte des différenciations selon le sexe, en ce qui concerne l'accès aux ressources et à l'investissement ou les politiques applicables aux différents types d'exploitations agricoles.

Produit 1.2: Des politiques et des programmes en faveur des pauvres sont mis en œuvre pour renforcer l'accès aux ressources naturelles et aux autres ressources productives et promouvoir leur gestion durable.

195. À cette fin, la FAO doit:

- a) fournir des avis stratégiques et techniques aux gouvernements pour leur permettre d'élaborer des politiques et des programmes qui favorisent un accès équitable à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles, ainsi que leur contrôle et leur gestion durable (notamment en encourageant la mise en œuvre de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et des Directives pour le droit à l'alimentation);
- b) fournir des orientations pour rationaliser les services administratifs et juridiques relatifs aux terres et aux ressources naturelles aux niveaux central et local (par exemple: enregistrement/administration des terres privées et communales, brevets/enregistrement de variétés, enregistrement des droits à l'eau, droits d'utilisation des forêts et des pêcheries, aide juridique, rémunération des services environnementaux); cela suppose d'établir des contacts étroits avec les ministères en charge des terres, des ressources en eau, de l'agriculture, des pêches, des forêts et de la justice;
- c) aider à définir les technologies prioritaires, soutenir, préconiser et élaborer des technologies appropriées et fournir un appui aux initiatives visant à les expérimenter et à les diffuser;

- d) influencer les programmes de recherche afin que des thèmes liés à la pauvreté rurale soient abordés.

Produit 1.3: Les gouvernements et leurs partenaires de développement sont conscients des options dont ils disposent pour accroître l'efficacité des modèles de services ruraux et ils élaborent des politiques, des partenariats et des mesures pour les appliquer en favorisant les synergies.

196. La FAO doit:

- a) fournir des indications et un appui pour réorienter/rationaliser les systèmes de service et garantir aux hommes, aux femmes, aux jeunes producteurs et aux autres petits producteurs normalement exclus des systèmes existants, un accès à des services abordables, efficaces et de qualité.
- b) renforcer la connaissance des autres modèles institutionnels possibles, des bonnes pratiques et des approches territoriales pour promouvoir des services de soutien appropriés dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, qui soient financièrement viables/rentables pour les prestataires de services.
- c) en collaboration avec les partenaires, renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour mettre en œuvre des services ruraux axés sur les besoins des clients et sensibles à la problématique homme-femmes, dans les domaines financier (notamment des systèmes d'assurance pour les petits producteurs, dans la mesure du possible), de la vente au détail des intrants, de la commercialisation des produits, de la gestion après-récolte et de la certification des aliments, de l'agriculture, des pêcheries, des forêts et de l'élevage, et renforcer la coordination intersectorielle;
- d) renforcer les capacités des institutions agricoles nationales (recherche, services de vulgarisation, etc.) pour leur permettre de fournir des services d'analyse (par exemple: sols et eau, ravageurs/maladies, alimentation animale, diagnostics vétérinaires), et d'améliorer la formation des femmes et des jeunes qui sont des petits producteurs et entrepreneurs marginaux, dans le cadre d'écoles pratiques d'agriculture et d'autres modèles participatifs;
- e) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de règles et de normes et appuyer des approches sensibles à la problématique homme-femmes ou aux problèmes des jeunes pour le suivi, l'évaluation et l'analyse des services dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, en vue d'améliorer la reddition des comptes et le retour d'information.
- f) stimuler et orienter les systèmes de service publics et privés, améliorer leur qualité et leur redevabilité, faciliter l'accès aux ressources, promouvoir les institutions ouvertes à tous et l'emploi décent de façon à permettre aux femmes, aux jeunes et aux autres petits producteurs de renforcer durablement leur productivité.

Produit 1.4: Les gouvernements et leurs partenaires de développement sont conscients du potentiel qu'offrent les organisations de producteurs, les coopératives et l'action collective pour réduire la pauvreté dans les zones rurales, et ils s'emploient à promouvoir des cadres institutionnels porteurs et élaborent des politiques, des partenariats et des actions en vue de créer et de soutenir des organisations et des coopératives de producteurs.

197. La FAO doit:

- a) identifier et conseiller des environnements (cadres juridiques et politiques) et des programmes nationaux pour renforcer des organisations de producteurs ouvertes et équitables et les rendre plus aptes à répondre aux besoins et à servir les intérêts de leurs adhérents hommes et femmes, à les représenter dans les processus décisionnels et à leur fournir des services;
- b) préconiser des changements équitables entre les sexes au sein des institutions publiques et des institutions rurales/organisations et coopératives de producteurs (en mettant l'accent sur la gestion, la direction et le comportement organisationnel, la culture et la mission et les mécanismes de reddition des comptes);

- c) aider les gouvernements à promouvoir la participation d'organisations à caractère associatif aux activités de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et des politiques.
- d) soutenir les efforts des pays visant à garantir un traitement équitable aux organisations et aux coopératives de producteurs pour qu'elles soient informées de leurs droits vis à vis des gouvernements et puissent demander aux fonctionnaires et aux prestataires de services de rendre compte de leurs actions;
- e) faciliter le dialogue entre les organisations (par exemple les organisations de producteurs ou les organisations à caractère associatif) et les États Membres; promouvoir le renforcement des mécanismes institutionnels de dialogue et de collaboration entre le gouvernement et les représentants d'organisations et de coopératives de producteurs.

Résultante de l'Organisation 2: Dans les pays membres, un environnement plus porteur permet à la croissance agricole de générer plus de possibilités d'emploi agricole et non agricole décent pour les hommes, les femmes et les jeunes des zones rurales.

Produit 2.1: Les gouvernements et leurs partenaires de développement sont en mesure d'étendre l'applicabilité des normes internationales du travail aux zones rurales, en particulier dans le secteur agricole informel et les activités connexes, notamment d'éliminer les discriminations, d'améliorer l'employabilité de la force de travail rurale, d'empêcher le travail des enfants dans l'agriculture, de promouvoir la protection sociale ainsi que la sécurité et la santé au travail, et de garantir la liberté d'association.

198. Cette activité aura plusieurs composantes:

- a) en partenariat avec l'OIT, conseiller les gouvernements et la communauté du développement rural, et renforcer les capacités pour définir et mettre en œuvre des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorisant l'adoption des normes internationales du travail dans les zones rurales, y compris pour les petits producteurs/exploitants familiaux, les travailleurs rémunérés du secteur informel dans le système alimentaire et les agro-entrepreneurs ruraux, et mieux sensibiliser les travailleurs à ce sujet.
- b) donner des avis techniques aux parties prenantes du secteur pour promouvoir une production agricole socialement durable, notamment par l'adoption de technologies et de pratiques intelligentes et économes en main d'œuvre, et de mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail, au profit des travailleurs agricoles.
- c) donner des avis stratégiques et techniques et renforcer les capacités pour empêcher le travail des enfants dans le secteur agricole, en partenariat avec des organisations compétentes en la matière, comme l'OIT;
- d) faciliter le dialogue et la collaboration entre les parties prenantes (publiques et privées) du monde de l'agriculture et du travail, sur l'extension des normes internationales du travail aux zones rurales.

Produit 2.2: Les gouvernements et leurs partenaires de développement sont en mesure de promouvoir des voies de développement rural à forte intensité de main-d'œuvre, socialement équitables et durables, favorisant le rajeunissement du secteur agricole et l'émancipation économique des femmes rurales.

199. La FAO s'efforcera de:

- a) donner des avis et utiliser des méthodes d'apprentissage innovantes ainsi que des réseaux pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes (programmes d'investissement agricole, programmes de développement des chaînes de valeur, réformes des politiques sociales, etc.) qui créeront des emplois décents en milieu rural, en assurant leur intégration et leur suivi dans le cadre de l'assistance aux politiques à l'échelle des pays, fournie par l'Organisation.

- b) donner des avis aux pays et promouvoir des partenariats (notamment avec le secteur privé), en vue de favoriser la cohérence entre les politiques d'emploi et de protection sociale et les mesures prises dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.
- c) promouvoir une meilleure compréhension des politiques, des stratégies et des programmes qui ont ou n'ont pas fonctionné dans différents contextes et structures du marché du travail et acquérir plus de connaissances à ce sujet, notamment grâce à la divulgation des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des évaluations d'impact (notamment par le biais de portails internet et d'ateliers régionaux, de réseaux, etc.);
- d) Soutenir une programmation favorable à l'insertion des jeunes dans le secteur agricole et les professions connexes;
- e) fournir des avis stratégiques et techniques aux pays afin d'intégrer l'emploi rural décent dans la gestion des risques de catastrophe et de crise, et ce faisant, d'accroître la résilience des moyens de subsistance et de jeter les bases d'un développement à long terme (à relier aux activités relevant de l'OS 5).

Produit 2.3: L'analyse différenciée selon le sexe et l'âge des marchés du travail rural, et des conséquences sur l'emploi des autres politiques et programmes possibles en matière d'agriculture et de développement rural, est améliorée.

200. La FAO doit:

- a) soutenir et diffuser (par exemple au moyen de réseaux, d'événements, de portails, de publications, etc.) une analyse des dimensions de la pauvreté rurale liées à l'emploi, en particulier en ce qui concerne les femmes, les jeunes, les travailleurs rémunérés du secteur informel, les migrants et les petits et micro-entrepreneurs.
- b) renforcer ses propres capacités de collecte et d'analyse des données afin de pouvoir mieux rendre compte de l'accès différencié selon le sexe et selon l'âge aux possibilités d'emploi rural décent;
- c) renforcer les capacités nationales de collecte de données et d'informations et le suivi des progrès accomplis dans la réduction des disparités d'accès selon le sexe et l'âge à un emploi rural décent, afin de favoriser une prise de décisions plus éclairée (notamment en élaborant des guides et une formation sur la composante de suivi et d'évaluation de l'emploi des programmes axés sur l'agriculture et le développement rural.
- d) renforcer les capacités des institutions nationales compétentes en matière d'agriculture et de développement rural (ministères, instituts de recherche, etc.) à fournir des services d'analyse sur l'emploi rural décent, notamment à conduire une analyse sociale axée sur l'emploi, dans le cadre des programmes d'investissement agricole et des programmes de développement des chaînes de valeur.

Résultante de l'Organisation 3: Les gouvernements et leurs partenaires de développement formulent et mettent en œuvre des politiques et des programmes qui maximisent les effets positifs des programmes de protection sociale sur la réduction de la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles.

Produit 3.1: Les gouvernements ont les capacités voulues pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale en lien avec les moyens de subsistance ruraux.

201. La FAO s'efforcera de:

- a) conseiller les gouvernements sur la manière d'articuler les programmes de protection sociale dans une stratégie de développement rural, pour maximiser leur impact sur la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire;
- b) favoriser l'intégration et la cohérence des politiques aux niveaux national et local pour créer des synergies entre la protection sociale, l'agriculture et l'emploi (par exemple: Stratégie nationale de protection sociale (SNPS), politique agricole, Programme détaillé pour le

développement de l'agriculture africaine (PDDAA), Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), Programme de pays pour un travail décent), dans le cadre d'une approche globale;

- c) aider les gouvernements à examiner, renforcer et/ou mettre en place des cadres juridiques et institutionnels étayant des programmes de protection sociale qui soutiennent directement ou indirectement les moyens de subsistance ruraux;
- d) fournir une assistance en améliorant la gouvernance des programmes de protection sociale pour favoriser une distribution efficace et équitable selon le sexe d'avantages adéquats;
- e) développer les capacités fonctionnelles des décideurs, des analystes et des responsables de la mise en œuvre des programmes de protection sociale et des politiques de développement rural (à l'échelon national et local).

Produit 3.2: Des programmes de protection sociale soutenant directement les moyens de subsistance ruraux, adaptés au contexte et fondés sur des faits, répondent aux besoins des agriculteurs et des producteurs pauvres et vulnérables.

202. Cette activité aura plusieurs composantes:

- a) diffusion d'informations et de données sur la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes, ainsi que sur des questions institutionnelles, pour renforcer les synergies entre les politiques de protection sociale et de développement rural;
- b) analyse et information concernant les dimensions de la pauvreté et de la vulnérabilité, ainsi que les contraintes à la productivité agricole, en particulier eu égard aux femmes, aux jeunes et aux groupes autochtones;
- c) promotion d'une meilleure compréhension de ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné dans différents pays et régions à des stades de développement différents (présentant des différences au niveau de l'activité économique, du nombre d'emplois générés par la croissance, du développement des infrastructures et des marchés), et acquisition de connaissances à ce sujet, notamment grâce à la divulgation des bonnes pratiques, des enseignements tirés de l'expérience et des évaluations d'impact;
- d) appui aux gouvernements et mobilisation des partenaires pour renforcer les capacités des hommes, des femmes et des jeunes qui sont pauvres et vivent en milieu rural, afin qu'ils puissent accéder aux informations sur les prestations auxquelles ils ont droit, demander un traitement équitable et exiger des responsables et des prestataires de services qu'ils rendent compte de leurs actions;
- e) collecte et analyse de données sur les effets des programmes de protection sociale qui comportent des liens avec l'agriculture, sur les moyens de subsistance et l'insécurité alimentaire, ainsi que sur les implications de ces programmes en termes d'égalité des sexes;
- f) appui au suivi et à l'évaluation, tenant compte des questions de parité, des programmes pertinents pour renforcer l'obligation de rendre des comptes et les remontées d'information.

Initiative régionale (Objectif stratégique 3)

La pauvreté rurale en Afrique

203. Cette initiative de programmation régionale portera sur les trois résultantes de l'Objectif stratégique 3, en adoptant une approche fondée sur les chaînes de valeur dans une perspective d'équité sociale, afin de maximiser les effets positifs des programmes de protection sociale, de l'emploi rural décent, de l'accès équitable aux ressources naturelles et aux services ruraux et de la participation aux organisations de producteurs et aux institutions rurales. Les opportunités qu'ont les communautés et les groupes de population défavorisés qui disposent de peu de ressources et vivent dans des zones éloignées, en particulier les jeunes et les femmes, de participer aux filières de production et de commercialisation seront examinées avec attention.

204. Cette initiative s'efforcera d'établir les fondements analytiques d'un cadre des résultats opérationnels efficace dans une ou deux chaînes de valeurs pilotes dans la région, pour guider d'autres activités que mènera la FAO, en collaboration avec les gouvernements, les diverses parties prenantes et ses partenaires en vue de mettre en œuvre des programmes de travail cohérents à plus long terme. Ces chaînes de valeur seront sélectionnées parmi celles qui ont déjà été identifiées comme prioritaires lors de la phase initiale de l'Initiative pilote de gestion axée sur les résultats en Afrique, à savoir: Le manioc au Ghana ou en république démocratique du Congo, Le maïs en Angola ou en Ouganda. Les liens avec d'autres chaînes de valeur seront également examinés (interactions cultures-élevage).

205. Les efforts de collaboration seront dictés par les principes directeurs et les facteurs pertinents ci-après:

- a) Cibler les communautés et les groupes de population défavorisés qui disposent de peu de ressources et vivent dans des zones éloignées, en particulier les jeunes et les femmes.
- b) S'appuyer sur les activités existantes des chaînes de valeur dans le(s) pays pilote(s) et prêter attention aux défaillances critiques dans ces chaînes ainsi qu'aux points d'intervention où la FAO est susceptible d'apporter un plus, du point de vue de l'équité sociale.
- c) Soutenir des approches multidisciplinaires entre divers secteurs, institutions et acteurs (publics et privés)
- d) Viser des résultats concrets pouvant être atteints dans un horizon à court terme, sur la base desquels programmer des activités à plus long terme qui seront financées par d'autres sources; mettre au point un module d'apprentissage dynamique pour diffuser les enseignements tirés sur les processus de collaboration essentiels pour la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.

Activités et résultats escomptés

206. Il s'agit d'identifier des données de référence servant à mesurer les résultats ainsi qu'une série d'indicateurs.

207. Des connaissances et des données récentes sont disponibles et accessibles pour les initiatives de développement des chaînes de valeur dans le pays ciblé, afin de prendre en compte les besoins des agriculteurs, des producteurs et des travailleurs rémunérés pauvres et vulnérables; et identification des besoins et des opportunités en matière de protection sociale, tout au long de la filière.

208. Des exercices de diagnostic participatif sensibles à la problématique homme-femme sont entrepris au niveau des pays dans le contexte de la planification des activités (évaluation globale des chaînes de valeurs; performances et capacités des organisations de producteurs; accès aux services et aux technologies; création de valeur ajoutée et emploi rural décent; jeunesse; liens entre la protection sociale et le développement rural; analyse de la vulnérabilité structurelle).

209. Les gouvernements des pays pilotes sont en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires qui maximisent les opportunités offertes aux agriculteurs et aux producteurs pauvres et vulnérables.

210. Les autorités nationales du pays pilote ont des capacités de gouvernance et des mécanismes de coordination intersectorielle améliorés qui leur permettent d'exploiter le potentiel de la (des) chaîne(s) de valeur sélectionnée(s) pour renforcer les revenus des agriculteurs, des producteurs et des travailleurs rémunérés pauvres et vulnérables, et réduire la pauvreté rurale.

211. Des activités de renforcement des capacités et de formation professionnelle sont mises en œuvre dans les domaines suivants: participation aux processus de politique et de programmation et exploitation de ces processus; capacités fonctionnelles; évaluation participative d'impact en vue d'améliorer la transparence et la reddition des comptes (autres à déterminer).

212. Les principaux partenaires de développement nationaux et régionaux sont associés au processus. L'initiative régionale facilitera le dialogue entre les parties prenantes et les partenaires, et encouragera l'action conjointe et la mise en commun des enseignements tirés.

Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international

Plan d'action (version préliminaire)

Contexte et justification

213. En se mondialisant, l'agriculture³⁰ et les systèmes agroalimentaires se transforment en profondeur: le secteur primaire est désormais l'élément en phase d'intégration croissante des chaînes d'approvisionnement; les activités d'aval, en particulier la transformation et le commerce de détail, s'industrialisent et tendent à se concentrer; très souvent les entreprises du secteur primaire font partie de chaînes de valeurs intégrées ou contrôlées verticalement. En outre, le secteur primaire est plus spécialisé et emploie plus d'intrants (eau, engrais, semences, aliments pour animaux, machines et équipement) de sorte que les modèles d'approvisionnement et d'utilisation doivent être revus. Les technologies de l'information et les médias sociaux modernisent considérablement les circuits de commercialisation, et facilitent l'intégration des petits exploitants agricoles aux marchés mondiaux. Ces tendances ont des répercussions profondes sur les modes de vie et les opportunités d'emploi dans les zones rurales.

214. L'agriculture et les systèmes agroalimentaires deviennent des activités plus scientifiques et plus basées sur le capital, qui exigent de nouvelles compétences et connaissances de la part des producteurs, des transformateurs, des gestionnaires et des travailleurs qui interviennent tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ils exigent aussi un investissement considérable dans la recherche et le développement qui crée généralement des obstacles à la concurrence pour les petites et moyennes entreprises et ne peuvent pas être compensés par des fonds publics (dans la plupart des pays en développement). Cela creuse encore l'écart des connaissances déjà important entre les pays industrialisés et les pays en développement. Les transferts de technologies et la protection des droits de propriété intellectuelle deviennent donc déterminants pour le développement des industries agricoles et alimentaires.

215. Par ailleurs, l'urbanisation modifie les comportements et les modes de consommation alimentaires de la majorité des habitants de la planète, de sorte que les liens entre la production et la consommation se diversifient et deviennent plus complexes, et qu'une infrastructure plus sophistiquée est nécessaire. Les marchés agricoles mondiaux deviennent plus intégrés; avec l'augmentation des transactions à terme, ils deviennent aussi plus spéculatifs et plus risqués. Le non-respect des exigences et des normes des marchés, qui entraînerait une baisse de leur efficacité, est un risque inhérent. Les organismes de normalisation publics et privés jouent un rôle majeur sur la scène nationale, régionale et mondiale, tout comme les grosses entreprises agroalimentaires et les grandes industries forestières privées qui contribuent à l'innovation et à la fixation de normes applicables aux niveaux national, régional et international. La sécurité et la durabilité de la production agricole et alimentaire, de la transformation et de la consommation doivent également être garanties.

216. Les systèmes alimentaires et agricoles doivent devenir plus ouverts³¹ en reliant les petits exploitants agricoles, les forestiers, les pêcheurs et les organisations qui les représentent aux entreprises agroalimentaires et aux chaînes d'approvisionnement, pour promouvoir leur participation effective et durable aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux qui évoluent rapidement. Les pays et les décideurs se trouvent donc face à de nouveaux défis mais aussi à de nouvelles opportunités, et la FAO peut leur fournir des informations analytiques, des avis et un appui très précieux.

Dans ce contexte, les gouvernements et les autres parties prenantes sont obligés de faire des choix

³⁰ Le terme « agriculture » englobe les cultures vivrières et non vivrières et l'élevage, la pêche, l'aquaculture, la foresterie et leurs produits.

³¹ Les systèmes alimentaires et agricoles « ouverts » – au sens où on l'entend dans l'Objectif stratégique 4 – sont ceux qui permettent aux petites et moyennes entreprises de production et de transformation de participer durablement aux marchés. Ils doivent aussi promouvoir la participation des pays et des parties prenantes (y compris des consommateurs) à la fixation des normes et aux négociations commerciales, et améliorer les liaisons entre le monde rural et urbain.

stratégiques de plus en plus complexes pour renforcer les systèmes alimentaires et agricoles, améliorer les activités de production et de post-production, les mécanismes institutionnels, les prestations de services, l'accès aux marchés, l'environnement ainsi que les technologies pertinentes.

Principaux facteurs à l'origine de la conception de l'Objectif stratégique 4

Environnements peu porteurs

217. Des politiques, des lois et des réglementations dépassées, inefficaces et parfois en conflit, ainsi qu'une certaine ambiguïté quant à la manière dont les gouvernements envisagent les rôles et les responsabilités du secteur public et du secteur privé, les difficultés d'accès aux services financiers et les carences des infrastructures, ont un effet dissuasif sur les investissements qui devraient être faits pour améliorer durablement l'ouverture et l'efficacité des marchés mondiaux, régionaux et nationaux.

218. L'accès insuffisant, dispersé ou inégal à l'information, aux connaissances – notamment aux droits de propriété intellectuelle – aux relations commerciales et aux infrastructures, empêche souvent les petits agriculteurs³² et les petites et moyennes entreprises agricoles de participer efficacement aux marchés qui évoluent et se mondialisent rapidement. Des contraintes similaires peuvent gêner les pays pour assurer les services de réglementation nécessaires en matière de santé animale et végétale, ou de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Ces obstacles peuvent aussi compromettre la capacité des pays à participer aux marchés mondiaux et aux instances internationales pertinentes pour apporter une réponse adéquate aux préoccupations et aux intérêts nationaux. Cette disparité d'accès aux informations et aux connaissances pénalise aussi les consommateurs et leur capacité, pourtant essentielle, à influencer les systèmes agricoles et alimentaires. En définitive, les produits alimentaires et agricoles qui sont mis sur le marché doivent être plus adaptés aux attentes des consommateurs et mieux refléter leurs choix. Or ces derniers n'ont généralement pas accès aux informations qui leur permettraient de choisir en fonction de leur propre intérêt (par exemple de choisir en connaissance de cause un produit, en fonction de son contenu nutritionnel).

219. Un autre problème sérieux persiste: à peu près un tiers de la production d'aliments destinés à la consommation humaine est perdu ou gaspillé dans le monde, ce qui accroît indûment la pression sur les ressources naturelles. Pendant des décennies, les efforts visant à réduire les pertes alimentaires ont été principalement axés sur l'amélioration des opérations après-récolte. On n'a compris que récemment que, pour réduire les pertes alimentaires, il fallait intervenir pour mieux aligner l'offre et l'utilisation et améliorer l'efficacité des opérations à tous les stades de la filière. Les chaînes d'approvisionnement modernes et alignées ont effectivement des pertes beaucoup plus faibles, mais les gaspillages restent excessifs, en particulier aux stades du commerce de détail et de la consommation. Avec l'urbanisation, les processus de conditionnement et de distribution deviennent aussi plus complexes et surdimensionnés, les habitudes de consommation changent et les familles à faible revenu, en particulier les femmes, doivent passer plus de temps et dépenser plus pour se procurer les aliments dont elles ont besoin. Les gouvernements doivent, en concertation avec les autres parties prenantes, créer un environnement plus porteur en gérant et en réduisant les risques et les menaces découlant des problèmes et des tendances qui précèdent.

Capacité et engagement du secteur privé

220. Le secteur public et le secteur privé doivent l'un comme l'autre réduire au minimum les foyers de maladies et les infestations de ravageurs qui peuvent entraîner des baisses de productivité et des pertes de récolte et avoir des effets négatifs sur la santé des hommes, des animaux et des plantes. Le secteur privé a une influence croissante sur les politiques et sur les structures des marchés grâce au développement des chaînes de valeurs. Pour rester compétitives, les entreprises alimentaires et agricoles, à tous les niveaux doivent introduire des pratiques et des technologies permettant d'aligner les systèmes d'approvisionnement et d'abaisser les coûts. Les exigences de plus en plus rigoureuses en matière d'approvisionnement, qui conduisent à une multiplication des normes privées et d'autres types de normes d'application facultative, en particulier en matière de sécurité sanitaire et de qualité des

³² Un « petit agriculteur », ou « petit exploitant », au sens où on l'entend dans l'OS4, est un individu ou un ménage qui pratique l'agriculture, la pêche ou la sylviculture à des fins commerciales, qui participe au travail et à la gestion quotidiennes de l'exploitation et qui est propriétaire ou locataire de ses biens de production.

aliments et de santé animale, contribuent à améliorer l'efficacité mais créent aussi des obstacles à l'entrée sur les marchés qui pourraient être évités. Bien que les entreprises agroalimentaires et forestières reconnaissent de plus en plus que l'intégration de pratiques responsables devient un facteur de compétitivité, jusqu'à présent peu d'entreprises ont réussi à identifier et à adapter des modèles commerciaux ouverts et efficaces.

221. Comme le secteur privé apporte des solutions mais comporte aussi des risques pour renforcer l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles, les institutions gouvernementales doivent s'engager directement avec des acteurs du secteur privé, provenant des horizons les plus divers à tous les niveaux. La plupart des fonctionnaires et des institutions du secteur public disposent cependant de moyens et d'instruments limités pour instaurer une collaboration et un dialogue axé sur les résultats avec des acteurs du secteur privé. Or ce dialogue et cette collaboration sont essentiels pour rendre les systèmes alimentaires et agricoles moins sélectifs et plus performants. De même, la FAO doit s'engager aux côtés des Nations Unies, des pays du G8 et d'autres initiatives mondiales, pour renforcer le dialogue sur l'adoption de technologies non exclusives et les marchés équitables avec le secteur privé, en particulier avec des entreprises multinationales, et mettre en place des actions conjointes.

222. Des mesures doivent être prises aux niveaux mondial et régional pour renforcer les relations de travail avec des organisations et des entreprises du secteur privé qui ont un impact sur l'ouverture, l'équité et la durabilité dans de nombreux pays et régions. Les systèmes de gouvernance des organismes et des entreprises qui fixent des normes privées et d'autres normes volontaires doivent reconnaître l'intérêt public et en tenir compte. Les entreprises mondiales qui ont une sphère d'influence internationale doivent intégrer les principes de la responsabilité sociale des entreprises et les pratiques et les mécanismes de responsabilisation.

Marchés mondiaux ouverts et efficaces

223. Des accords internationaux peuvent aider à créer un « environnement porteur », pour maintenir les marchés existants, créer de nouveaux débouchés et stimuler l'investissement nécessaire, en vue de promouvoir un commerce ouvert et efficace, en particulier dans les pays à faible revenu. Tous les pays n'ont pas les mêmes possibilités de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces accords (du fait qu'ils n'ont pas les mêmes capacités d'accéder à l'information, ou de l'utiliser, pour évaluer les conséquences des accords auxquels ils adhèrent), et ces différences doivent être aplanies.

224. Les gouvernements et les autres parties prenantes doivent pouvoir accéder à des informations appropriées en temps utile pour pouvoir prendre des décisions avisées en ce qui concerne les risques sanitaires et phytosanitaires associés au commerce et résoudre les problèmes d'accès aux marchés, de sécurité sanitaire des aliments et de santé des animaux et des plantes. Plus généralement, il faut que les gouvernements et les organisations de producteurs représentant les intérêts des petits agriculteurs, des exploitants familiaux et des personnes vulnérables qui participent aux systèmes agricoles et alimentaires, soient à la fois plus informés des tendances des marchés agricoles internationaux et de l'évolution des politiques et des règles commerciales, et mieux à même d'analyser leurs répercussions sur l'offre, la demande, les prix et la consommation.

225. À l'échelon international, les pays exportateurs et importateurs ont besoin de stratégies, de politiques et de mesures répondant à leurs besoins spécifiques au niveau national, pour tirer parti du commerce international, améliorer les moyens de subsistance de leurs populations et poursuivre leurs objectifs nationaux de sécurité alimentaire, tout en tenant compte des besoins des autres pays dans ce même domaine. La plupart des pays considèrent qu'il est important de pouvoir exploiter les avantages du commerce régional, mais souvent ils n'y arrivent pas parce qu'ils sont mal reliés aux marchés régionaux et parce que les producteurs ne parviennent pas à respecter les règles et les normes internationales de plus en plus contraignantes, en particulier en matière de sécurité sanitaire des aliments, de santé des plantes et des animaux, de gouvernance et d'environnement. Les coûts environnementaux des activités de production et de transformation ne sont pas encore pris en compte dans les accords commerciaux et ils pourraient accroître encore les coûts de mise en conformité.

226. Les marchés ne peuvent être compétitifs que si tous les biens et services sont évalués à leur coût d'opportunité pour la société. Il faut donc évaluer la compétitivité au moyen d'analyses qui prennent en compte l'intégralité des coûts et avantages générés par les activités liées à la production, au commerce et à la consommation, y compris les effets externes positifs et négatifs sur le plan social, environnemental et de la parité, associés aux produits alimentaires et agricoles (par exemple: augmentation ou réduction des disparités socioéconomiques) et à l'emploi d'intrants (par exemple: énergie fossile, émissions de carbone). Sachant que la majorité des échanges de produits agricoles se font dans le cadre d'accords contractuels plutôt que de transactions au comptant, des dispositions doivent aussi être prises pour garantir aux intéressés la transparence et l'équité des transactions. Les pays et les organisations régionales et mondiales doivent faire en sorte que les marchés soient réellement compétitifs et que les prix soient justes aussi bien pour le producteur que pour le consommateur.

227. Il faut aussi améliorer l'accès des petits et moyens producteurs et industries agroalimentaires aux services financiers. Cela peut être fait par le biais d'organisations de producteurs ou d'associations de commercialisation efficaces et bien dirigées; en mettant en œuvre des stratégies de gestion des risques (basées sur l'assurance, l'épargne et des mécanismes de garantie); en renforçant et en modernisant les institutions financières et les mécanismes d'investissement ruraux; et en chargeant le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) d'élaborer des principes d'investissement responsable³³. De nouvelles approches s'imposent, notamment pour financer les chaînes de valeur, élaborer de nouveaux produits reposant moins sur des garanties traditionnelles et appliquer de nouvelles technologies pour réduire les coûts et les risques. Ces solutions doivent être adaptées aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes.

Plan d'action

228. Alors que les autorités et les institutions nationales devront nécessairement guider les processus de changement souvent semés d'embûches, qui conduiront à des conditions dans lesquelles des petits et moyens opérateurs du secteur privé efficaces, ouverts et coopératifs pourront prospérer, la FAO peut compter sur un dialogue croissant entre les Nations Unies et le secteur privé et sur d'autres initiatives telles que l'Année internationale des coopératives et l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), pour appuyer ces efforts. L'Organisation continuera d'être un partenaire privilégié d'autres institutions, notamment: des Institutions financières internationales pour appuyer la fourniture de biens et de services du secteur public et créer des conditions favorables à l'investissement; des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) pour l'analyse des politiques et l'élaboration des stratégies; de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments et les travaux du Codex; de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour le développement des chaînes de valeurs et les services financiers; et du Programme alimentaire mondial (PAM), pour la sécurité des systèmes de distribution alimentaire.

229. Trois résultantes de l'Organisation rattachées à l'objectif stratégique 4 ont été identifiées et sont présentées ci-dessous.

Résultante de l'Organisation 1: Des politiques, des cadres réglementaires et des biens publics renforcent l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles.

Produit 1.1: Les pays et les autres parties prenantes sont mieux à même de collecter et d'analyser des données et des informations ventilées selon le sexe et selon l'âge sur l'alimentation, l'agriculture et les marchés environnementaux, et peuvent accéder plus facilement à ces informations.

230. En tant que principale source de données fiables sur la faim, l'alimentation et l'agriculture, et de méthodes et de normes pour la collecte et l'analyse de données, la FAO rassemblera et diffusera des statistiques mondiales sur l'alimentation et l'agriculture ventilées selon le sexe, couvrant la sécurité alimentaire, les prix, la production, le commerce et l'impact environnemental. Grâce à une formation et à une assistance technique, les pays devraient être encouragés à adopter des normes et des méthodologies statistiques. La FAO soutiendra activement le renforcement des capacités des bureaux

³³ Cette tâche peut être confiée au Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois (CCPPB), pour ce qui concerne le secteur forestier.

nationaux des statistiques pour leur permettre de rassembler et de produire des données pertinentes, d'analyser les tendances relatives au développement des systèmes d'approvisionnement et de mettre au point des réponses appropriées.

Produit 1.2: Les institutions du secteur public sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques, et de fournir des biens et des services publics³⁴ propres à favoriser le développement durable de l'agriculture et des industries alimentaires.

231. Les institutions publiques nationales pourront s'appuyer sur un nombre croissant d'études de cas, de documents de fond, de directives méthodologiques et de produits d'apprentissage, pour formuler, suivre et évaluer des politiques et des stratégies visant à améliorer l'efficacité, la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles et alimentaires, et à renforcer leur viabilité sociale, environnementale et économique. La FAO aidera les pays à faire en sorte que les intérêts des consommateurs soient pris en compte dans la chaîne d'approvisionnement, de façon à ce que les produits correspondent mieux à leurs attentes, à leurs préférences et à leurs choix. À cette fin, des politiques et des programmes d'éducation des consommateurs seront mis en place pour leur permettre de faire des choix en connaissance de cause.

Produit 1.3: Les secteurs publics nationaux ont des politiques plus efficaces et des capacités institutionnelles renforcées pour mettre en œuvre des cadres réglementaires et assurer des services publics dans les domaines de la santé animale et végétale et de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

232. Forte de ses connaissances et de son expérience étendues des procédures de mise en œuvre des mesures de protection de la santé animale et végétale et de la garantie de la sécurité sanitaire des aliments disponibles sur les marchés intérieurs, la FAO doit s'efforcer d'aider les secteurs publics nationaux à mettre en place et à renforcer les cadres de politiques et les capacités institutionnelles requis, conformément aux normes internationales. La FAO continuera à fournir des orientations aux pays concernant la mise en œuvre de normes phytosanitaires applicables aux forêts et aux produits forestiers.

Produit 1.4: Les États Membres sont mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à renforcer les liens entre le monde urbain et rural pour les approvisionnements agroalimentaires.

233. Les politiques et les mesures visant à assurer l'alimentation des habitants des villes recouvrent des problèmes aussi divers que la productivité agricole, les technologies après récolte, les infrastructures de transport, les sources d'énergie abordables pour les ménages, la durabilité des biocombustibles tirés du bois ou de la biomasse (en particulier charbon de bois), la commercialisation et la distribution, la sécurité sanitaire des aliments et les niveaux de revenus des consommateurs, et sont mises en œuvre à l'échelle de régions, de zones métropolitaines, urbaines et locales. La FAO aidera à renforcer les liens entre le monde urbain et le monde rural par des politiques spécifiques, en renforçant les capacités et en favorisant l'investissement public et privé en vue de faciliter l'accès des ménages urbains aux produits alimentaires et agricoles provenant de filières d'approvisionnement efficaces et sûres. Les consommateurs des villes seront spécifiquement ciblés de façon à leur donner les moyens de faire des choix éclairés pour améliorer leur état nutritionnel.

Produit 1.5: Les pertes et les gaspillages alimentaires sont réduits grâce à des programmes permettant de mieux aligner l'offre et l'utilisation pour améliorer l'efficacité des opérations à tous les stades de la chaîne alimentaire, et de sensibiliser l'opinion publique nationale, régionale et mondiale.

³⁴ Un bien public est un bien dont l'utilisation est non exclusive et non rivale, ce qui signifie que personne ne peut s'en voir refuser l'utilisation et que son utilisation par un individu ne réduit pas sa disponibilité pour d'autres. En plus des diverses ressources naturelles (telles que l'air pur) qui font partie des systèmes alimentaires et agricoles, les biens et les services publics peuvent comprendre les routes, les services collectifs, l'information sur les marchés, les systèmes de contrôle des aliments, la gestion des mesures sanitaires et phytosanitaires, les services de recherche et de vulgarisation, etc. Les accords internationaux peuvent aussi être considérés comme une forme de bien public.

234. Les activités de la FAO consisteront à: aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer l'alignement et l'efficacité au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire et agricole; appuyer le renforcement des capacités; et entreprendre des évaluations pour aider le secteur public et le secteur privé à faire des choix stratégiques en connaissance de cause, pour investir dans l'infrastructure, le transport et la transformation. L'Organisation facilitera aussi des initiatives mondiales et régionales axées sur la réduction des pertes et des gaspillages dans le secteur agroalimentaire, en fournissant des informations et des avis et en mettant en place des activités pour sensibiliser les pays et l'opinion publique.

Produit 1.6: Les pays ont des stratégies et des programmes qui favorisent la mise en place de structures agraires ouvertes, en améliorant la viabilité commerciale et la résilience des petites et moyennes entreprises agroalimentaires.

235. La FAO peut fournir une assistance précieuse pour l'élaboration de stratégies et de programmes nationaux visant à améliorer la viabilité et la résilience des PME. Les petites et moyennes exploitations familiales et les coopératives méritent une attention particulière, puisque les Nations Unies ont proclamé 2012 Année internationale des coopératives et 2014 Année internationale de l'agriculture familiale. Une série importante de questions transversales en rapport avec ces types d'entreprises sera abordée: consolidation et acquisition des ressources, mesures financières et fiscales, représentation des intérêts, et renforcement des capacités techniques et managériales. La FAO aidera aussi les pays à améliorer le sort de catégories défavorisées comme les agricultrices, les ménages dirigés par une femme et les coopératives de femmes, et à soutenir des groupes cibles spécifiques, si les conditions locales deviennent particulièrement difficiles.

Résultante de l'Organisation 2: Une collaboration renforcée entre le secteur public et le secteur privé permet de faire face aux défis et aux risques auxquels sont confrontés les petits producteurs et les intervenants défavorisés des systèmes agricoles et alimentaires.

Produit 2.1: Les pays et les autres parties prenantes comprennent mieux la situation et ont des programmes pour collaborer avec le secteur privé à tous les stades des filières agricoles et alimentaires et ils sont capables de gérer les risques correspondants.

236. Les parties prenantes ne sont généralement pas conscientes de l'extrême diversité du secteur privé et des différentes fonctions dont s'acquittent les divers acteurs, organisations et entreprises aux différents stades de la filière. La FAO peut évaluer cette diversité et fournir des informations à ce sujet. Elle peut aussi aider les États Membres et les autres parties prenantes à élaborer des stratégies pour renforcer les contributions du secteur privé à des systèmes agroalimentaires plus ouverts et plus efficaces.

Produit 2.2: Les gouvernements entretiennent de bonnes relations de travail avec les organisations spécialisées dans les produits, les associations d'industries et de producteurs et d'autres organisations et mécanismes du secteur privé, en menant à bien des consultations sur les stratégies, politiques et investissements relatifs aux systèmes agricoles et alimentaires.

237. Les organisations spécialisées dans les produits, les associations d'industries et de producteurs et les autres organisations du secteur privé représentant les petites et moyennes entreprises sont des partenaires et des intermédiaires naturels pour la formulation et la mise en œuvre des politiques. La FAO peut aider les pays à renforcer les mécanismes de dialogue et de consultation avec ces organisations. Les organisations elles-mêmes peuvent être renforcées de façon à leur permettre de mieux remplir leurs engagements de promouvoir et appuyer la création de modèles d'entreprise non exclusifs et économiquement viables, de couvrir les coûts des producteurs et des petites et moyennes entreprises, et d'embaucher des femmes et des jeunes. Divers types de services peuvent être fournis aux organisations du secteur privé représentant les intérêts de leurs adhérents, notamment des informations pour leur faire comprendre les tendances des systèmes alimentaires et agricoles et des conseils pour aider leurs membres à mieux s'adapter aux changements.

Produit 2.3: Des programmes et projets du secteur public associent des alliances et des organisations du secteur privé sans but lucratif à la fourniture de technologies appropriées, de services commerciaux et financiers et d'un appui technique aux producteurs et aux petites et moyennes entreprises

alimentaires et agricoles.

238. L'un des principaux enseignements tirés d'une expérience quasi décennale des approches fondées sur la chaîne alimentaire est que, pour améliorer les perspectives de durabilité, il faut associer dès le départ, des entreprises et des prestataires de services privés à la fourniture de services et d'appui techniques. La FAO donnera des indications sur les opportunités, les méthodes participatives et les pratiques optimales pour amener des entreprises alimentaires, agricoles et forestières à fournir un appui technique et des services à des producteurs et à des entreprises plus modestes et plus vulnérables. Elle peut aussi fournir une assistance, sous la forme d'évaluations des chaînes de valeurs nationales, régionales et mondiales afin de formuler des stratégies et de fixer des priorités pour le développement de chaînes de valeurs ouvertes.

Produit 2.4: Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé contribuent à renforcer les investissements dans le secteur agroalimentaire pour rendre les systèmes plus efficaces et moins sélectifs.

239. Des accords de partenariat entre le secteur public et le secteur privé ont permis de mobiliser des investissements dans des biens publics, tels que routes, énergie, approvisionnement en eau et services sanitaires. Depuis peu, on se tourne aussi volontiers vers ces types de partenariats pour accroître l'investissement dans le secteur agroalimentaire, notamment en vue d'améliorer l'efficacité en développant les marchés et en renforçant la durabilité environnementale. La FAO apportera un appui aux pays et à des partenaires privés potentiels locaux, pour l'évaluation préalable, la négociation, la création et la mise en œuvre de ces partenariats public-privé. Elle donnera aussi des conseils sur les pratiques optimales et fournira un appui au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

Produit 2.5: Les organisations et les alliances privées à but non lucratif ont des mécanismes qui garantissent la prise en compte des intérêts du secteur public et des parties prenantes vulnérables dans l'élaboration et l'application des normes privées.

240. La FAO aidera les pays en continuant à surveiller la situation et en instaurant un dialogue avec des organisations et alliances qui mettent au point ou réfèrent des normes privées afin que des dispositions soient prises pour protéger les droits et les intérêts des personnes ou des groupes défavorisés qui contribuent aux systèmes agricoles et alimentaires (y compris les consommateurs), et à que d'autres aspects de la durabilité soient pris en compte. Les autorités nationales ont aussi besoin d'une aide pour évaluer les effets des normes privées sur l'efficacité, ainsi que sur l'équité et la durabilité. La FAO aidera les entreprises, les organisations et les alliances à mettre en place des mécanismes pour mieux garantir la prise en compte des intérêts publics dans l'élaboration et la mise en œuvre des normes privées.

Produit 2.6: Des entreprises agricoles et alimentaires mondiales et régionales interviennent efficacement pour répondre à la demande croissante et en évolution d'aliments et d'autres produits et services agricoles, tout en s'efforçant de réduire les éventuels risques de conflits d'intérêt.

241. Plusieurs entreprises agricoles et alimentaires influentes au niveau mondial et régional se sont engagées à adopter des pratiques commerciales favorisant le développement de systèmes alimentaires et agricoles ouverts et durables. La FAO peut, directement et dans le contexte plus large des Nations Unies, conclure des partenariats avec des multinationales influentes pour concrétiser leurs engagements sur le terrain. Il faudra mettre en place des mécanismes de consultation efficaces avec les principaux leaders d'opinion, et lancer des initiatives conjointes pour piloter des modèles d'entreprise favorisant l'ouverture et l'efficacité, tout en prenant les dispositions nécessaires pour éviter des conflits d'intérêt ou des préférences qui faussent les marchés. Dans le cadre d'actions conjointes avec d'autres programmes et institutions des Nations Unies, la FAO peut assumer un rôle de chef de file en développant des initiatives de partenariat avec des entreprises mondiales et régionales.

Résultante de l'Organisation 3: Des accords et des mécanismes internationaux favorisent des marchés ouverts et efficaces.

Produits 3.1: Les décisions, les politiques et les stratégies mondiales et régionales relatives aux

marchés des produits alimentaires et agricoles s'appuient sur des données et des informations plus actuelles et plus fiables sur l'accès aux marchés et le développement des marchés.

242. La FAO continuera à fournir des informations complètes et détaillées en temps utile et fera en sorte qu'elles soient utilisées à bon escient à l'appui des processus nationaux, régionaux et mondiaux de dialogue sur les politiques et d'interventions fondées visant à améliorer le fonctionnement des marchés des produits agricoles et alimentaires. À cette fin, elle devra renforcer les instruments de suivi, de collecte et d'évaluation systématiques de l'évolution et des indicateurs (prix, volumes, actions stratégiques) des marchés internationaux³⁵ ainsi que les analyses des moteurs de développement futurs (projections à moyen et long terme). En outre, la FAO identifiera et analysera les problèmes actuels et émergents, pour les porter à l'attention de la communauté internationale et faciliter leur examen par les pays et les autres parties prenantes.

Produit 3.2: Les pays sont plus conscients et mieux à même de s'engager dans la formulation et la mise en œuvre d'accords, de règlements et d'autres cadres internationaux et régionaux propres à promouvoir un commerce loyal et sûr, à créer de nouveaux débouchés et à renforcer la participation aux marchés à l'échelle régionale et mondiale.

243. Pour permettre une participation effective et équilibrée des pays, la FAO mettra en œuvre des activités de renforcement des capacités et s'attaquera aux défaillances systémiques qui empêchent les pays d'accéder aux connaissances et d'entreprendre des analyses et des évaluations efficaces pour élaborer et mettre en œuvre des cadres pertinents. Elle s'attachera en particulier, s'il y a lieu, à défendre la notion de traitement spécial et différencié et le principe d'équivalence, de manière à faciliter le commerce et à assurer une certaine souplesse aux pays selon leur degré de développement.

Produit 3.3: Des normes internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé des végétaux, sont élaborées ou révisées et acceptées par les pays et servent de référence pour une harmonisation internationale.

244. Qu'elles soient nouvelles ou révisées, les normes internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé des végétaux doivent mieux refléter les besoins et les aspirations de tous les pays, en particulier de ceux en développement, et des différents groupes de parties prenantes des divers pays. La FAO fournira un appui à cette fin, en mettant à disposition son expertise technique, en définissant des priorités appropriées et en modifiant le processus d'élaboration. Des directives et des méthodologies seront ensuite mises au point pour garantir le fondement scientifique des normes du Codex.

Produit 3.4: Des mécanismes et des services de financement et d'investissement renforcés garantissent l'accès de tous les intéressés, sans exclusion, aux capitaux nécessaires pour assurer la croissance agricole, répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et générer des revenus ruraux.

245. La FAO partagera son expérience en matière d'identification et d'application d'approches de financement et de mécanismes d'investissement innovants ou améliorés et continuera à s'informer sur les pratiques et les services financiers de pointe et à assurer leur diffusion, en mettant en particulier l'accent sur les principes d'investissement responsable, les réseaux de fournisseurs et d'utilisateurs publics et privés des services de financement et d'investissement, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires relatifs aux services financiers.

Produit 3.5: Les organisations économiques régionales sont mieux à même de promouvoir et de soutenir des initiatives visant à renforcer l'ouverture et l'efficacité des systèmes agricoles et alimentaires.

246. Compte tenu de l'importance croissante de la coordination pour développer les systèmes agricoles et alimentaires à l'échelon régional, la FAO s'efforcera de coopérer et de travailler en partenariat avec des organisations économiques régionales, pour s'attaquer aux contraintes qui entravent le fonctionnement de ces systèmes. Ces partenariats sont importants et utiles en particulier pour réduire les interventions ponctuelles sur les marchés qui ont une incidence négative sur les

³⁵ Y compris des marchés de l'énergie en rapport avec ces produits.

échanges de produits alimentaires. À travers ces partenariats, la FAO aidera aussi les organisations économiques régionales à: analyser les possibilités de réforme des politiques nationales; instaurer un dialogue sur les politiques avec une vaste gamme de parties prenantes représentant divers groupes d'intérêts dans différents pays; prôner des réformes des politiques nationales propres à rendre les systèmes alimentaires et agricoles plus ouverts et plus efficaces; et faciliter la mise en œuvre de la législation et des mesures, au niveau national.

Initiative régionale (Objectif stratégique 4)

Les structures agraires dans la région Europe et Asie centrale

247. Le programme de la FAO relatif aux structures agraires a pour objet de rééquilibrer le paysage politique qui est très défavorable aux petits exploitants de la région. Il comprend trois éléments visant à améliorer la situation des petits exploitants agricoles en créant un cadre plus porteur et en améliorant le cadre législatif. Ces éléments sont les suivants:

- a) Faire en sorte que les politiques et les biens publics en rapport avec les structures agraires soient plus ouverts et moins sélectifs, grâce à diverses activités: ateliers nationaux de sensibilisation aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts; étude sur les coopératives agricoles et l'intégration aux marchés; études d'un cadre favorable aux organisations d'utilisateurs des ressources en eau et des pâturages en Asie centrale, dans le Caucase et dans la République de Moldova; étude sur la réduction des gaspillages et des pertes alimentaires; et évaluation de systèmes agricoles innovants pour les petits exploitants de la région.
- b) Renforcer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé dans les pays d'Europe et d'Asie centrale pour fournir un appui technique aux petites exploitations, grâce à la création d'un réseau régional pour l'Asie centrale sur le renforcement des capacités d'innovation agricole; et à un programme pilote pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, au Kirghizistan et en République de Moldova.
- c) Promouvoir des marchés ouverts et efficaces dans la région, dans le cadre d'accords internationaux.

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise

Plan d'action (version préliminaire)

Contexte et justification

248. Chaque année, des millions de personnes qui dépendent de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie ainsi que d'autres ressources naturelles sont confrontées à des catastrophes naturelles et à des crises. Celles-ci peuvent frapper brutalement – c'est le cas d'un séisme ou d'un coup d'état violent – ou se développer lentement – dans le cas des cycles sécheresses-inondations. Il peut s'agir d'événements ponctuels, d'une crise en déclenchant une autre³⁶, ou d'événements multiples qui convergent et entrent simultanément en action, avec des effets en cascade amplifiés³⁷. Ces situations d'urgence menacent la production et l'accès à l'alimentation au niveau local, national et, parfois, régional et mondial.

249. Les systèmes publics et privés qui appuient et protègent les moyens de subsistance et les droits de ces populations sont souvent inadéquats, en particulier dans les pays à bas revenu, exposés aux

³⁶ À titre d'exemples, la propagation rapide à plus de 60 pays et territoires de la grippe aviaire hautement pathogène, et du sous-type H5N1 en provenance du Viet Nam et de la Chine début 2004, ou la propagation transfrontières du virus du syndrome des taches blanches dans les élevages de crevettes.

³⁷ À titre d'exemple, le séisme, le tsunami et la catastrophe nucléaire au Japon, en 2011, ou la sécheresse, le conflit et les urgences acridiennes au Sahel en 2012.

catastrophes naturelles et à des crises prolongées. Les pauvres des zones rurales et urbaines sont affectés de manière disproportionnée, la pauvreté représentant à la fois une menace pour leurs moyens de subsistance et la conséquence directe de moyens de subsistance inadaptés. La malnutrition peut être à la fois le produit des crises et des stratégies d'adaptation que les ménages sont contraints de mettre en œuvre, et une menace directe pour la résilience des moyens de subsistance.

250. L'incapacité des familles, des communautés et des institutions à anticiper, absorber et amortir les effets des catastrophes et des crises, puis à se relever en temps voulu, de manière efficace et durable, est au centre de cet objectif stratégique. Le manque de résilience déclenche une spirale descendante – les moyens de subsistance des ménages et les gains de développement national obtenus au prix d'années d'efforts sont mis en péril et parfois réduits à néant³⁸.

Principaux facteurs à l'origine de la conception de l'Objectif stratégique 5

Une planète en danger – catastrophes naturelles et crises en hausse

251. Les facteurs qui entrent en jeu dans les catastrophes naturelles et les crises, ainsi que les risques auxquels ils exposent les populations et les autorités nationales, sont complexes et dynamiques. Parmi ces facteurs: le changement climatique, la croissance démographique et la pauvreté, des phénomènes démographiques comme les migrations et l'urbanisation, l'instabilité politique, les forces économiques, la mutation/l'adaptation des agents pathogènes, le dysfonctionnement des écosystèmes et la dégradation de l'environnement liés à l'insuffisance des terres, des ressources en eau et de l'énergie notamment. L'augmentation de la densité de population dans des écosystèmes ruraux et urbains fragiles et exposés (comme les zones côtières, les montagnes et les zones arides) signifie que des populations de plus en plus nombreuses sont plus vulnérables et donc à la merci des catastrophes naturelles et des crises.

252. Ces chocs se répartissent sommairement ainsi:

- a) Catastrophes naturelles (événements géoclimatiques ou événements climatiques extrêmes dus à des risques naturels – sécheresses, inondations, incendies, glissements de terrain, éruptions volcaniques, tsunamis, séismes, tempêtes, températures extrêmes, tempêtes de grêle, etc.);
- b) Crises alimentaires liées à des menaces transfrontières ou technologiques (par exemple, ravageurs et maladies transfrontières touchant les cultures, les forêts, les ressources animales et aquatiques, crises liées à la sécurité sanitaire des aliments, urgences radiologiques ou nucléaires, ruptures de barrage, pollution industrielle, marées noires, etc.);
- c) Crises socioéconomiques (par exemple, la crise mondiale des prix des denrées alimentaires en 2008 et les chocs financiers plus récents);
- d) Conflits violents (par exemple, agitation sociale, changement de régime, conflits entre États, guerres civiles, etc.);
- e) Crises prolongées (par exemple, situations d'urgence complexes et prolongées associant deux aspects ou plus des crises susmentionnées).

253. Aucune région au monde n'est à l'abri d'une de ces menaces, ou de plusieurs. Les catastrophes naturelles sont appelées à s'amplifier sous l'effet du changement climatique. Ces effets se font déjà sentir: à l'échelle mondiale, les pertes liées aux changements climatiques en 2011 ont été estimées à 264 milliards d'USD, soit deux fois le niveau de l'Aide publique au développement (APD). Les crises alimentaires dues à des ravageurs et maladies animales transfrontières ou à la contamination de la chaîne alimentaire et sa toxicité sont aussi en hausse du fait des systèmes de production alimentaire modernes et de la mondialisation des échanges. Au cours des dix dernières années, plus de 75 pour cent des maladies émergentes affectant l'être humain étaient d'origine animale, animaux

³⁸ Pour la FAO, la « résilience » est la capacité à prévenir et atténuer l'impact des catastrophes naturelles et des crises et à anticiper, absorber et amortir leurs effets, puis à se relever en temps voulu de manière efficace et durable. La résilience implique la protection, le redressement et l'amélioration des systèmes agricoles et alimentaires face aux menaces qui pèsent sur l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et la santé publique).

d'élevage et faune sauvage. Les menaces que font peser sur la santé humaine, animale et environnementale des agents pathogènes connus ou apparus récemment sont le produit de facteurs multiples, souvent étroitement liés, associés aux tendances de la mondialisation (croissance démographique, urbanisation, demande croissante pour les produits d'origine animale, intensification des systèmes de production, changements d'utilisation des terres, mobilité accrue des populations, libéralisation des échanges, etc.).

254. Depuis la crise financière asiatique de 1997-1998, les chocs socioéconomiques ont eu une incidence manifeste sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition des pauvres en milieu rural et urbain. La crise financière et économique mondiale de 2008 aurait selon les estimations plongé 100 millions de personnes supplémentaires dans la famine en 2009³⁹. Depuis 2007, l'indice des prix des produits alimentaires de la FAO reflète l'ouverture d'une nouvelle période de prix élevés et de volatilité sans précédent⁴⁰.

255. Les pays qui émergent d'un conflit souvent replongent. La tendance à la baisse du nombre de conflits depuis le pic dramatique du début des années 1990 s'est inversée en 2004. Bien que l'insécurité alimentaire ne soit généralement pas à l'origine directe de la violence, elle a un effet multiplicateur lorsqu'elle est associée à d'autres facteurs comme le faible niveau de développement, l'« explosion démographique de la jeunesse » et de fortes inégalités socioéconomiques⁴¹. Souvent, les pauvres et les faibles se voient dépossédés par la force de leurs avoirs – économies, animaux d'élevage, cultures et réserves alimentaires – et chassés de chez eux. En 2012, 42 millions de personnes étaient des réfugiés ou des personnes déplacées, du fait principalement de catastrophes naturelles et de conflits.

256. Crises prolongées et pays fragiles, affectés par des crises, ne sont pas nécessairement synonymes, mais se recoupent souvent fortement. De même, les caractéristiques d'une crise prolongée ou d'un État fragile – faible capacité institutionnelle, faible légitimité de l'État, manque de gouvernance, instabilité politique, permanence de la violence ou héritage de la violence passée – convergent fortement et plus encore sous l'effet de catastrophes naturelles, de ravageurs et de maladies transfrontières et/ou de chocs socioéconomiques. En 2010, plus de 166 millions de personnes souffrant de malnutrition vivaient dans des pays en situation de crise prolongée, soit approximativement 20 pour cent de la population mondiale sous-alimentée. Un modèle de développement différent est nécessaire dans ces pays, comme l'ont par exemple affirmé les pays du G7+ dans leur Nouveau Pacte d'engagement dans les États fragiles⁴².

Des schémas variables de résilience et de vulnérabilité

257. Face à une catastrophe naturelle ou à une crise, nombre d'individus doivent compter sur leurs propres ressources pour protéger leur vie et leurs moyens de subsistance, leur famille et leur communauté. Ils sont amenés à adopter (ou à dépendre plus étroitement) de nouvelles stratégies d'adaptation risquées ou dommageables comme par exemple réduire leur alimentation et sa diversité, abattre des acacias pour en tirer du bois de feu, cultiver le pavot pour produire de l'opium, abattre des animaux essentiels pour leur élevage ou envoyer des membres de leur famille dans des migrations longues et risquées en quête de travail, de pâturage, de bois de feu ou d'eau. Ces stratégies peuvent s'avérer efficaces à court terme ou dans un périmètre géographique délimité, mais elles risquent aussi de nuire à la résilience des écosystèmes et des communautés.

258. Le travail des enfants dans l'agriculture rend les enfants et les jeunes particulièrement vulnérables lorsque les ménages sont contraints d'accentuer leur dépendance vis-à-vis de ces stratégies d'adaptation. Certaines stratégies de survie ont des conséquences négatives marquées pour les éléments les plus vulnérables du foyer: enfants privés d'école, anciens privés de nourriture, femmes privées d'accès aux soins de santé, jeunes hommes enrôlés de force dans les forces armées, jeunes filles réduites à la prostitution, etc. Beaucoup contractent des emprunts excessifs sans avoir les moyens

³⁹ FAO: La crise mondiale et la sécurité alimentaire, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/018/k6360f.pdf>.

⁴⁰ FAO: High and Volatile Food Prices: FAO Support to Country Level Contingency Planning (2012).

⁴¹ (Brinkman/Hendrix).

⁴² <http://www.g7plus.org/new-deal-document/>.

de rembourser leurs dettes, ce qui finit par entraîner la saisie de leurs avoirs, notamment leurs terres, la prison pour dettes et, enfin, le mariage forcé des enfants.

259. La nature, la fréquence, l'intensité, la combinaison et la durée des catastrophes et des crises influent sur leurs effets sur des groupes différents et des systèmes écologiques fragiles. Les répercussions d'une catastrophe ou d'une crise sont aussi fortement influencées par des facteurs tels que le genre, l'âge, le niveau d'éducation et de connaissances, le statut socioéconomique, la culture et d'autres considérations régissant l'accès aux ressources. Les pays en situation de crise prolongée requièrent une attention particulière dans le cadre d'un programme de développement de la résilience, étant donné le rôle unique que jouent l'agriculture, les ressources naturelles et l'économie rurale dans la survie des populations ainsi que les dommages aux systèmes alimentaires et agricoles causés par des crises prolongées.

260. La résilience à des chocs différents varie selon les ménages, les communautés urbaines et rurales, les écosystèmes, les pays et les régions. Ces variations s'expliquent en grande partie par les stratégies et les investissements réalisés au fil des années par les pays dans le domaine de la prévention des risques (comme l'attestent les efforts du Bangladesh en matière de réduction de risque et de préparation, qui ont très sensiblement réduit la mortalité liée aux cyclones).

Des besoins non satisfaits

261. L'appel 2012 à l'aide humanitaire extérieure des Nations Unies a atteint un niveau record: 7,7 milliards d'USD pour venir en aide à 51 millions de personnes. Entre 2000 et 2010, les appels de fonds des Nations Unies ont souffert d'un déficit de financement d'un tiers environ en moyenne, les catastrophes naturelles brutales attirant globalement plus de financements que les crises prolongées. Les financements vont principalement aux appels internationaux visant l'aide alimentaire, alors que les appels concernant les moyens de subsistance ruraux sont systématiquement moins bien dotés, moins de la moitié des financements demandés en moyenne. Les contributions souffrent des aléas d'une capacité d'attention toujours plus limitée de la part de la communauté internationale et de la baisse des ressources financières qui se portent d'une crise sur la suivante, en laissant la précédente non résolue et les « urgences oubliées » sans traitement.

Les défis de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et à la transition

262. La recherche et les activités de terrain ont produit des innovations à l'appui de la réduction et de la gestion des risques pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, mais un gouffre sépare la théorie de la pratique. Il reste à mettre en forme et appuyer adéquatement les liens stratégiques entre les initiatives d'aide humanitaire, de développement et d'investissement, dans le cadre d'un dispositif global cohérent d'aide internationale. Les investissements dans la réduction des risques et la préparation sont très éloignés des besoins. A titre d'exemple, concernant les 20 principaux bénéficiaires de l'aide humanitaire, sur 100 USD dépensés, 0,62 USD seulement a été consacré à la préparation, tous secteurs confondus, y compris l'agriculture.

263. Bien que tous s'accordent à reconnaître la nécessité d'articuler stratégies d'aide humanitaire, de relèvement et de développement et aide internationale, force est de constater un déficit de financement important des programmes de transition⁴³ et le manque de coordination entre les acteurs de l'humanitaire et du développement. Il en résulte, dans des contextes d'urgence comme de transition (y compris des situations de crise prolongée), un déséquilibre critique de l'« action sur deux fronts » préconisée par les organisations ayant leur siège à Rome, approche qui prévoit de traiter de manière complémentaire et simultanée les défis de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance à court et long terme. En outre, trop peu d'attention est portée à l'impact potentiel des réponses axées sur l'offre sur la résilience des producteurs et des marchés, ainsi qu'au manque d'équilibre dans la prise en compte des différentes dimensions de la sécurité alimentaire: disponibilité, accès, stabilité et utilisation. Alors que des investissements importants sont consentis pour gérer les symptômes de malnutrition aigüe dans les situations de crise, le traitement des causes profondes à travers des actions

⁴³ Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) 2009, Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré (CWGER) 2008: études sur le financement de la transition.

complémentaires d'aide humanitaire et de développement a été négligé.

264. Compte tenu de l'érosion croissante de la résilience ou de la vulnérabilité accrue liées à une combinaison de chocs et de tensions, les réponses apportées à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale sont trop souvent insuffisantes et inadaptées alors même que l'investissement en soutien de l'agriculture et des moyens de subsistance axés sur les ressources naturelles est un moyen efficace et rentable de gérer les risques. Il est urgent de changer de paradigme pour passer de réponses à des situations de crise à des mesures de prévention des risques impliquant tous les acteurs concernés, et de placer la résilience des moyens de subsistance au cœur du développement durable.

Les principaux éléments d'une résilience renforcée

265. Renforcer la résilience est une nécessité qui implique une volonté politique accrue, des investissements, une coordination, une expertise technique, de l'innovation, une meilleure gestion des connaissances et un meilleur partage des responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des crises, de la part des pays, des autorités locales, des communautés, de la société civile, du secteur privé, du monde de la recherche et de la communauté internationale. Quatre éléments méritent à cet égard d'être soulignés.

266. Premièrement, les *capacités* des pays et autres parties prenantes en matière de gestion des risques (prévention, préparation, atténuation, réponse, relèvement et réhabilitation) doivent être renforcées à tous les niveaux. Cela concerne notamment la capacité de mieux coordonner et articuler les aides publiques, privées et internationales avant, pendant et après une crise. Certains pays parviennent mieux que d'autres à gérer les crises grâce à un investissement soutenu de ressources financières, techniques et politiques pour s'adapter efficacement à leur profil multirisques.

267. Deuxièmement, il est essentiel d'améliorer sans cesse les systèmes de gestion de l'information, d'alerte rapide, d'analyse du risque et de surveillance des risques multiples concernant l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) pour déclencher des alertes à temps, de manière précise et constructive, dans l'intérêt des populations rurales et urbaines. La dynamique des risques et les conséquences des crises doivent être suivies plus étroitement et analysées, tout comme les liens avec les institutions et les processus qui déclenchent des actions rapides, adaptées et efficaces. Ces systèmes sont d'autant plus efficaces qu'ils se fondent sur une approche proactive centrée sur les savoirs, la science, les technologies, les pratiques et les approches traditionnelles.

268. Troisièmement, si les risques sont inévitables, ils ne doivent pas nécessairement se transformer en catastrophes. Il est possible – et nécessaire – de prévenir les catastrophes naturelles, les conflits, les menaces pour la santé humaine d'origine animale et aquatique, les crises alimentaires et socioéconomiques, ou d'en atténuer les effets. Des efforts soutenus d'atténuation, adaptés au risque considéré et visant à réduire le plus possible l'impact des catastrophes, sont indispensables, en particulier en les intégrant et en les combinant avec l'adaptation aux changements climatiques⁴⁴. La résilience peut et doit être renforcée à l'avance, comme elle doit être rétablie après une crise, pour pouvoir mieux faire face à la prochaine et inévitable menace. Il est essentiel de protéger et de promouvoir la résilience des moyens de subsistance et, même en cas de crise ou de catastrophe prolongée, de préserver la production alimentaire et de protéger les consommateurs.

269. Quatrièmement, lorsque les capacités individuelles sont dépassées par l'ampleur d'une crise, il faut pouvoir compter sur des réponses d'urgence efficaces à l'échelle locale, nationale et internationale, notamment sur l'aide humanitaire et la protection, des filets de sécurité renforcés, des mécanismes d'assurance des récoltes et toute autre forme de protection sociale adaptée aux populations à risque. Dans cette perspective, une meilleure cohérence et une plus forte intégration des stratégies d'aide humanitaire, de développement et d'investissement s'imposent pour appuyer les institutions locales et nationales, avec le soutien d'un dispositif mondial efficace de coordination des acteurs de l'humanitaire.

⁴⁴ La Déclaration finale de Rio+20 appelle toutes les parties prenantes à « allouer en temps utile des ressources suffisantes et prévisibles pour réduire les risques de catastrophe de manière à renforcer la résilience des villes et des collectivités en fonction de leur situation particulière et de leurs capacités ».

Les partenariats stratégiques, essentiels pour obtenir des résultats

270. Renforcer la résilience dans un contexte institutionnel difficile implique un degré d'expertise hautement spécialisée, un renforcement des partenariats entre tous les groupes de parties prenantes ainsi qu'un renforcement des capacités et des engagements institutionnels. La recherche, la technologie, la gestion des connaissances, la communication et la sensibilisation à la réduction des risques et la gestion des crises pour l'alimentation et l'agriculture jouent des rôles essentiels et complémentaires. Le développement global des capacités pour renforcer les compétences techniques et fonctionnelles en matière de gestion des risques pour l'alimentation et l'agriculture à tous les niveaux – individuel, organisationnel et politique – est fondamental pour obtenir des résultats significatifs et durables.

Plan d'action

271. L'Objectif stratégique 5 s'appuie sur les collaborations multidisciplinaires qui sous-tendent le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition de la FAO. Améliorer la capacité de résistance de l'agriculture et des moyens de subsistance tributaires des ressources naturelles demeure l'objectif premier et l'intention fondamentale du *continuum* aide humanitaire-développement ainsi que de l'appui apporté aux pays dans cette logique, qui sont depuis toujours les moteurs de l'action de l'Organisation.

272. Dans cette perspective et compte tenu des avantages comparatifs de la FAO ainsi que de sa très large expérience du terrain, le présent Plan d'action met l'accent sur le développement, la protection et le rétablissement de moyens de subsistance résilients afin que l'intégrité des sociétés qui dépendent de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie et d'autres ressources naturelles ne soit pas mise en péril par les crises. Il fait sienne l'approche sur deux fronts qui consiste à prendre des mesures immédiates en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en s'attaquant simultanément aux facteurs sous-jacents responsables des catastrophes et des crises. Il a pour objet de faciliter l'intégration des problématiques de réduction des risques et de préparation, de prévention, d'atténuation, de réponse et de relèvement dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à travers des processus de programmation stratégique à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale impliquant tous les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de l'investissement avant, pendant et après une crise.

273. La FAO mettra à profit ses liens privilégiés avec les ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de la foresterie et de l'environnement. Elle s'appuiera sur sa capacité avérée à être chef de file ou à apporter sa contribution à des plateformes et mécanismes internationaux clés en faveur d'un engagement collectif dans la gestion des risques. L'Organisation exploitera aussi pleinement tous les outils et instruments éprouvés dont elle dispose en matière de gestion des risques, notamment pour l'analyse du risque (identification, évaluation, analyse des options de réponse et mise en œuvre), ses systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de sécurité sanitaire des aliments ainsi que ses systèmes d'alerte rapide. Sur la base d'évaluations impartiales et précises des impacts d'une crise et des besoins correspondants pour l'alimentation et l'agriculture, elle participera activement à des mécanismes comme les appels de fonds des nations Unies, les évaluations d'urgences, les évaluations conjointes post-catastrophe et post-conflit, ainsi que les évaluations des cultures et de la sécurité alimentaire. La FAO continuera de promouvoir l'initiative « Une seule santé » pour une approche collaborative, transversale et multidisciplinaire des maladies infectieuses qui se manifestent à l'interface élevage/faune sauvage-être humain-écosystème.

274. Quatre résultantes de l'Organisation s'appuyant mutuellement ont été définies avec les principaux produits correspondants:

Résultante de l'Organisation 1: Les systèmes juridiques, politiques et institutionnels ainsi que les cadres réglementaires sont renforcés pour la gestion des risques de crise et de catastrophe pour l'alimentation et l'agriculture.

Produit 1.1: Des cadres nationaux et internationaux robustes, des protocoles et des normes promeuvent la résilience des moyens de subsistance et la gestion des risques qui menacent l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé

publique).

275. Dans le cadre d'un programme d'action cohérent pour la résilience des moyens de subsistance à l'échelle mondiale, régionale et nationale, il s'agit notamment de plaider pour l'adoption et le respect des conventions, traités, lois, cadres et directives⁴⁵ adoptés au niveau international et régional en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des crises, qui mettent l'accent sur l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique). Une coordination stratégique et des partenariats seront mis en place, en particulier entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement⁴⁶, et en soutien direct du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Les avis sur les politiques et les programmes en amont devront répondre aux défis socioéconomiques comme la volatilité des prix alimentaires, les ravageurs des plantes et maladies animales transfrontières et les menaces en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Produit 1.2: La réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques de crise pour l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, y compris les approches du risque prenant en compte les questions de parité, sont pleinement intégrées dans les politiques, stratégies, programmes, plans et plateformes sectorielles (agriculture, élevage, foresterie et ressources naturelles), transversales (nutrition, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire des aliments – et questions connexes de santé publique) et autres touchant au développement.

276. La FAO plaidera pour l'intégration de la réduction des risques et la gestion des crises dans les politiques, stratégies, cadres juridiques, réglementaires et institutionnels, plans et programmes de développement de l'agriculture et de l'alimentation. De même, il est essentiel que les stratégies de développement plurisectorielles comportant un volet « alimentation, nutrition et agriculture » intègrent la réduction des risques de catastrophe et la gestion des crises. La FAO appuiera cette intégration à l'échelle tant nationale que régionale, y compris dans les situations de post-crise et de transition. Au niveau international, la FAO continuera de s'appuyer sur son guide *Analyse des systèmes de gestion des risques de catastrophes*.

Produit 1.3: Des capacités locales et nationales fortes facilitent la mise en oeuvre des normes et instruments réglementaires internationaux, régionaux et nationaux pour la gestion des risques touchant à l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

277. Les cadres juridiques, politiques et réglementaires doivent se traduire par des actions concrètes au niveau régional, national et sous-national, et jusque sur le terrain, au niveau des communautés et des ménages individuels. Le renforcement des capacités en vue d'améliorer la résilience des moyens de subsistance s'inscrira dans le cadre d'initiatives participatives comme les associations d'agriculteurs, les écoles pratiques d'agriculture et d'élevage, les approches communautaires (par exemple, la gestion communautaire de la prévention des feux), les organisations de gestion des ressources et les associations professionnelles, dans le but de faire connaître et respecter les normes et règlements en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des crises pour l'alimentation et l'agriculture.

Produit 1.4: L'investissement dans la gestion et la diffusion des connaissances permet aux processus et institutions juridiques, politiques et réglementaires d'identifier, d'assimiler et d'appliquer les enseignements et les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion des crises et des transitions de sortie de crise pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) en intégrant les questions de parité.

278. Un monde dans lequel l'exposition aux risques devient « la norme » exige de nouvelles règles et orientations en matière de gestion des risques. A partir des enseignements et bonnes pratiques

⁴⁵ Comme par exemple les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

⁴⁶ Par exemple, le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et le Comité permanent interorganisations (IASC), avec ses groupes de travail thématiques.

existantes pour les petits agriculteurs (par exemple, la base de données TECA sur les bonnes pratiques de gestion des risques liés aux catastrophes, le guide sur la législation et les feux de forêt à l'intention du législateur national, la promotion et l'assurance d'une bonne nutrition en période de relèvement, etc.), la FAO appuiera les partenariats et réseaux d'apprentissages multi-parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et sous-national. Parmi les bénéficiaires, les institutions internationales, les organismes nationaux, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les organisations communautaires locales. Une attention particulière sera portée aux associations communautaires pour leur permettre de développer leurs propres connaissances et de s'approprier la réduction des risques pour l'alimentation et l'agriculture et la gestion des crises au niveau local.

Résultante de l'Organisation 2: Les menaces connues et émergentes pesant sur l'alimentation, la nutrition et l'agriculture sont identifiées, analysées, surveillées; elles font l'objet de prévisions et suscitent des décisions et des actions appropriées.

279. Des axes de travail essentiels sont concernés: évaluation du risque et communication, veille, surveillance et suivi, alerte rapide, analyse et diffusion de l'information pour permettre la prise de décisions sur des risques multiples pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

Produit 2.1: Des mécanismes d'identification, de suivi et d'alerte rapide efficace face à des risques menaçant à court, moyen et long terme l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) sont en place et renforcés pour faire face aux menaces aux niveaux mondial, régional, national et local.

280. La recherche du consensus pour un processus décisionnel transparent et inclusif passera notamment par la communication sur le risque, la participation des parties prenantes, l'élaboration d'outils communs de classification et l'analyse des réponses. La FAO s'attachera à consolider ses biens publics dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'analyse des tendances, y compris pour les menaces émergentes pour les systèmes à risque et les crises prolongées. Elle s'efforcera également de renforcer, d'harmoniser et de promouvoir la cohérence et la complémentarité des systèmes intégrés de suivi, d'alerte rapide et d'analyse des risques pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments. La mise en place de systèmes nationaux portera en particulier sur la formulation de stratégies de suivi socioéconomique et biophysique efficaces et le développement de mécanismes et capacités pluridisciplinaires et transversales.

Produit 2.2: Amélioration des capacités des pays et des communautés à identifier, surveiller et évaluer les risques, à réaliser une évaluation des besoins et une analyse des réponses et à agir face à une menace imminente sur l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

281. En accordant une attention particulière aux « points chauds », la FAO appuiera l'engagement et les capacités des autorités régionales, nationales et locales en matière de cartographie multirisques, qui utilise des outils comme la prévision saisonnière, l'évaluation rapide des risques, la communication sur les risques et l'analyse des réponses possibles. La participation des hommes comme des femmes à ces évaluations et à l'élaboration des réponses est cruciale pour mettre en place des systèmes d'information et d'alerte rapide efficaces, au même titre que la collecte des données ventilées par sexe et par âge. A cet égard, les approches participatives telles que l'analyse de la chaîne causale de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle liée à une catastrophe ou à une crise ont prouvé leur efficacité.

Résultante de l'Organisation 3: Un renforcement des capacités en matière de prévention et d'atténuation des impacts en vue de réduire la probabilité et la gravité des catastrophes et crises qui menacent les systèmes agricoles et alimentaires.

Produit 3.1: Les stratégies et les interventions qui en découlent ont pour effet d'améliorer la résilience des moyens de subsistance exposés au risque grâce à des efforts de prévention et d'atténuation permettant de réduire au maximum les effets potentiels d'une catastrophe ou d'une crise sur les systèmes d'alimentation et l'agriculture au niveau national, sous-national et local.

282. Les stratégies et programmes devraient élargir l'éventail des options offertes aux ménages vulnérables concernant leurs moyens de subsistance, et faire le lien entre ces options et les possibilités plus larges de protection sociale. Cela implique la sensibilisation des consommateurs et l'acquisition de compétences permettant de faire face à des urgences alimentaires. La FAO soutiendra les gouvernements et les communautés dans la diversification et, si elle est durablement envisageable, l'intensification des moyens de subsistance dans une perspective de développement de capacités productives à faire face et s'adapter pour les personnes vulnérables – hommes et femmes. Le travail mené avec ses partenaires aura pour objet d'améliorer l'accès, la disponibilité et la qualité de la protection sociale (notamment filets de sécurité, transferts conditionnels, micro-assurance des récoltes/du bétail, etc.), la protection sociale représentant un pilier de la diversification des moyens de subsistance pour les populations à risque.

Produit 3.2: Les orientations fournies pour la conception et l'exécution de programmes sectoriels et de programmes de prévention et de réhabilitation des infrastructures se traduisent par des systèmes de production agricole et de commercialisation « à l'épreuve des crises » pour les moyens de subsistance et les écosystèmes à risque.

283. Parmi les actions qui ont fait leurs preuves en matière de renforcement de la résilience figurent notamment les canaux d'irrigation à l'épreuve des inondations, les petites infrastructures agricoles à l'épreuve des intempéries (par exemple, entrepôts de semences, abris pour le bétail et structures de commercialisation, conçus pour résister à de fortes chutes de neige, à des cyclones ou à des inondations) et les mesures de collecte de l'eau et de conservation des sols pour réduire les risques de sécheresse et autres. Forte de son expérience en matière de réhabilitation des infrastructures et de conception des systèmes de production et de commercialisation dans les situations d'après-conflit et d'après-crise comme de transition, la FAO continuera d'élaborer des lignes directrices et d'œuvrer à leur mise en œuvre en concertation avec les gouvernements et les partenaires.

Produit 3.3: Des programmes pour l'alimentation et l'agriculture intégrant la question des conflits réduisent les risques de conflits localisés portant sur l'accès aux pâturages et aux terres agricoles, à l'eau, à la ressource forestière et à d'autres ressources naturelles sans oublier les zones de pêche.

284. Un contexte de violence peut transformer les actifs appartenant à des ménages et à des communautés en passifs menaçant leurs vies et leurs moyens de subsistance, ce qui reflète la double fonction des ressources naturelles qui sont à la fois cruciales pour la survie et la cible d'attaques violentes. Comprendre ces dynamiques et concevoir des initiatives pour l'agriculture et les ressources naturelles en conséquence permettrait de réduire les risques et de contribuer à une paix et une stabilité durables, en particulier dans les périodes de transition. En concertation avec les gouvernements et les communautés, la FAO s'efforcera d'analyser et d'atténuer les risques de conflit qui sont enracinés dans les systèmes agraires, notamment à travers la promotion de l'adhésion aux conventions, lois, droits, directives et normes visant à protéger l'alimentation et l'agriculture dans les situations de conflit.

Produit 3.4: Les expériences, techniques et bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe pour l'alimentation et l'agriculture sont documentées, encouragées et diffusées en vue d'une plus large application avant, pendant et après les crises.

285. Les investissements qui aident des populations vulnérables à résister aux chocs et à faire face aux crises sont encouragés depuis de nombreuses années. Ils concernent notamment la diversification des cultures, la conservation des sols (agriculture de conservation), l'agroforesterie, la gestion des bassins hydrographiques, la collecte de l'eau, les banques de céréales villageoises et les accords sur l'accès aux terres communales et à l'eau. La FAO continuera d'appuyer l'expérimentation et la diffusion des nouvelles technologies et pratiques, en mettant l'accent sur leur application dans des zones agroécologiques spécifiques exposées au risque de catastrophe et de crise, en prenant en compte le contexte socioéconomique et culturel. Grâce à la progression des connaissances, les stratégies d'innovation, d'adaptation et de préservation des moyens de subsistance mises en œuvre par les producteurs et leurs communautés seront prises en compte dans les stratégies et les actions de préparation aux catastrophes, de réponse, de relèvement et de transition. La FAO encouragera la diffusion de ces connaissances, en collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et les

services de vulgarisation.

Résultante de l'Organisation 4: Les catastrophes et les crises qui affectent l'agriculture et les systèmes alimentaires sont gérées de façon efficace et responsable, en termes notamment de préparation, de réponses énergiques et de transitions efficaces dans l'après-crise.

286. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies à plus long terme pour renforcer les capacités de « ceux qui sont en première ligne », autrement dit les plus proches des populations touchées et les mieux à même d'apporter une réponse rapide et efficace. L'objectif est aussi de mettre en lumière les initiatives qui contribuent à renforcer l'efficacité des actions d'aide humanitaire et de redressement de la FAO.

Produit 4.1: En temps de crise, l'action humanitaire protège efficacement les vies et les moyens de subsistance des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des communautés dépendantes des arbres et des forêts ainsi que des groupes marginaux.

287. L'aide fournie doit l'être dans des conditions conformes aux principes humanitaires. Cela implique de plaider pour la protection des personnes (y compris les personnes déplacées sous l'effet d'une crise) et leur accès aux ressources et aux systèmes de production et de commercialisation agricoles en s'appuyant sur les conventions internationales, régionales et nationales, ainsi que sur les lois et coutumes en vigueur. La FAO appuiera les efforts des gouvernements dans ce sens et assurera – sur demande et en cas de besoin – le rôle de chef de file, pour coordonner et mobiliser les ressources et mener les actions humanitaires dans les pays affectés. Pour remplir efficacement ces fonctions, la FAO veillera à se tenir prête en s'assurant périodiquement de l'état de ses capacités de réponse rapide, régies par les Procédures opérationnelles normalisées. De même, l'assistance portera sur la formulation et l'actualisation des plans nationaux de préparation et d'intervention d'urgence pour la gestion des menaces pesant sur l'agriculture et les systèmes alimentaires.

288. Parallèlement à l'attention portée à ses propres capacités de gestion de crise, la FAO s'efforcera de renforcer les capacités des pays et de ses autres partenaires en matière d'action humanitaire en termes d'expertise technique, de sensibilisation et d'appui à la coordination dans les situations de crise affectant l'agriculture et les systèmes alimentaires. Le renforcement des capacités visera donc à obtenir des engagements humanitaires plus solides et plus responsables ainsi qu'à préparer le relèvement d'après-crise, la transition et le développement à long terme. L'action préventive en amont d'une crise (comme pendant et après) vise la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité, la sécurité et la qualité de l'approvisionnement alimentaire, à travers par exemple l'établissement de systèmes de multiplication des semences locales qui sont particulièrement importants pour s'assurer que les petits producteurs vulnérables disposent de semences de qualité et adaptées (avec des cycles plus courts).

Produit 4.2: Les acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux coordonnent leurs efforts en matière de préparation et de réponses efficaces aux catastrophes, aux crises socioéconomiques et politiques, aux ravageurs et maladies transfrontières, aux risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux situations de crise prolongée.

289. En tant que co-chef de file du Module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et de « prestataire de dernier recours » du Comité permanent interorganisations, la FAO plaidera pour un financement pluriannuel de l'atténuation des impacts des crises, de la préparation, de la réponse et du relèvement, en particulier à l'appui des plans et actions conduites par les gouvernements ou élaborées à l'échelle régionale et internationale. Le succès de cette stratégie dépend du renforcement des liens entre tous les acteurs impliqués à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale dans les questions touchant à l'agriculture, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition.

Produit 4.3: Les bonnes pratiques et les produits de la connaissance sont développés, diffusés et mis en œuvre dans les efforts de gestion de crise et de catastrophe visant l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

290. Les connaissances et les bonnes pratiques acquises dans le cadre des programmes d'intervention d'urgence peuvent aussi être appliquées à la gestion à plus long terme du risque de

crise, en particulier dans les contextes de crises et de conflits récurrents. La FAO s'efforcera de développer une relation de responsabilité avec les populations « à risque », les gouvernements et ses autres partenaires, au travers notamment de mécanismes participatifs de retour d'expérience des communautés qui permettront de déterminer l'orientation des engagements en matière de gestion de crise. La FAO s'efforcera également de promouvoir une évaluation des impacts prenant en compte les questions de parité ainsi que des programmes d'intervention d'urgence révisés par des pairs. Elle contribuera à des réseaux d'apprentissage humanitaires tels que le Réseau d'apprentissage actif pour la transparence et la performance de l'action humanitaire (ALNAP) et MICROCON, ainsi qu'aux plateformes sur la réduction des risques et la gestion des crises à l'échelle mondiale, régionale et nationale (comme la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, le Global Risk Forum (GRF) de Davos, les mécanismes régionaux de l'Union africaine visant les questions de sécheresse, de changement climatique et de conflit, les systèmes d'alerte rapide, etc.).

Initiative régionale (Objectif stratégique 5)

Le Sahel et la Corne de l'Afrique

291. Les ministères clés et les autorités locales responsables de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont insuffisamment préparés pour faire face à des dangers et des profils de risques de plus en plus complexes. Des catastrophes et des crises peuvent submerger même les pays les plus solides et les institutions les mieux préparées, comme l'ont montré les « méga-catastrophes » de ces dernières années. Les conférences régionales et les comités techniques de la FAO ont appelé à un soutien renforcé des pays et des populations à risque dans les domaines de la réduction des risques de crise et de catastrophe, de la prévention, de la préparation, de l'atténuation, de la réponse et du relèvement, d'une gouvernance efficace de la biosécurité et de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Dans le même temps, la diversité et la spécificité des régions devront être prises en compte. La présente initiative régionale vise deux régions d'Afrique particulièrement exposées à des risques multiples et des catastrophes naturelles: le Sahel et la Corne de l'Afrique.

292. Dans une région aussi diverse, les menaces qui pèsent sur la résilience des moyens de subsistance sont notamment les sécheresses, les inondations et autres catastrophes naturelles (cyclones, séismes, tsunamis), le VIH et le SIDA, l'extension des zones arides et semi-arides, les effets du changement climatique, le manque d'eau, les infestations acridienne, les crises prolongées, les menaces de maladies animales transfrontières, les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, les menaces sur la sécurité sanitaire des aliments, les feux de forêts et autres incendies. Ces menaces appellent le développement de capacités multidisciplinaires pour mener à bien des travaux d'ensemble sur la résilience, en termes d'interventions cohérentes sur les situations d'urgence, le développement, l'investissement et l'élaboration des politiques.

293. Pour chacune des quatre résultantes escomptées, les priorités pour le Sahel et la Corne de l'Afrique au titre de cet Objectif stratégique sont détaillées ci-après:

Résultante 1: Les systèmes juridiques, politiques et institutionnels ainsi que les cadres réglementaires sont renforcés pour la gestion des risques de catastrophe et de crise affectant l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

- a) Dans deux pays pilotes du Sahel et deux pays pilotes de la Corne de l'Afrique, les questions touchant à l'agriculture et à l'alimentation sont incorporées dans les politiques et mécanismes institutionnels de réduction des risques multiples et de gestion des crises. Inversement, les politiques et stratégies relatives à l'alimentation et l'agriculture intègrent la réduction des risques de catastrophe et la gestion des crises.
- b) Une collaboration efficace s'est instituée avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et les plateformes régionales de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour les catastrophes, la résilience et le développement durable, dans le but de faciliter l'incorporation de la réduction des risques de

catastrophe et de la gestion de crise dans les politiques et mécanismes institutionnels visant l'alimentation et l'agriculture dans les pays concernés.

Résultante 2: Les menaces connues et émergentes sur l'alimentation, la nutrition et l'agriculture sont identifiées, prévues, analysées, surveillées, pour donner lieu à des décisions et actions appropriées.

- a) Les capacités des équipes de pays de la FAO sont renforcées dans les domaines de la cartographie multirisque, de l'analyse, de l'évaluation et du suivi de risques multiples en vue d'appuyer la conception de programmes cohérents de développement de la résilience.
- b) La Stratégie intégrée FAO-PAM pour la sécurité alimentaire et la nutrition est mise en oeuvre dans les pays pilotes du Sahel et de la Corne de l'Afrique.

Résultante 3: Les capacités sont renforcées dans le domaine de la prévention comme de l'atténuation des impacts en vue de réduire la probabilité et la gravité des catastrophes et crises affectant l'agriculture et les systèmes d'alimentation.

- a) Les bonnes pratiques de développement de la résilience mises en oeuvre dans les pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophe et des actions humanitaires visant l'alimentaire et l'agriculture sont recueillies, documentées et diffusées.
- b) L'analyse coûts-bénéfices des aspects économiques, environnementaux et sociaux de l'action de la FAO en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion de crise pour l'alimentation et l'agriculture dans la Corne de l'Afrique et le Sahel est validée.
- c) En collaboration avec les gouvernements et les organismes régionaux, des orientations techniques et stratégiques pour la conception et la mise en oeuvre de programmes de réhabilitation de l'activité sectorielle et des infrastructures sont élaborées en vue d'établir des systèmes de production agricole et de commercialisation « à l'épreuve des crises » au bénéfice des systèmes et moyens de subsistance vulnérables du Sahel et de la Corne de l'Afrique.
- d) En collaboration avec les gouvernements et les organismes régionaux, des orientations sont définies pour guider la FAO et les ministères de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des forêts et de l'environnement à élaborer des programmes incorporant la notion de conflit, en vue de réduire les risques de conflits localisés liés à l'accès aux pâturages, à l'eau, aux arbres et autres ressources naturelles, lieux de pêche inclus.

Résultante 4: Les catastrophes et les crises affectant l'agriculture et les systèmes d'alimentation sont gérées de manière efficace et responsable, y compris en termes de préparation, de réponses fortes et de transitions post-crise efficaces.

- a) Un programme de formation axé sur les compétences minimales nécessaires en matière de réduction des risques, d'action humanitaire et de moyens de subsistance résilients est élaboré et mis en oeuvre pour les personnels travaillant dans les pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique.
- b) La pertinence technique et l'adéquation des réponses aux crises de la FAO en ce qui concerne la résilience des moyens de subsistance sont optimisées.
- c) Une analyse approfondie des réponses de la FAO aux crises affectant le Sahel et la Corne de l'Afrique est réalisée sur la base du cadre de responsabilités vis-à-vis des populations affectées défini par le Comité permanent interorganisations (IASC).